

## ÉTUDE DU CEPAG L'EUROPE : PAIX OU GUERRE SOCIALE ?

**Poncelet Bruno**

---

Le 10 décembre 2012, l'Union Européenne a reçu le Prix Nobel de la Paix.

Cette récompense lui a été attribuée pour avoir transformé l'Europe, théâtre de nombreux conflits militaires au cours des siècles, en un continent pacifié. Dès l'origine, le projet européen fut d'apaiser les tensions entre les anciens belligérants de la deuxième guerre mondiale, notamment en proposant aux six pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) de lancer un projet commun : la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Depuis lors, l'Union européenne a énormément évolué, gagné de multiples compétences, et compte aujourd'hui 27 pays membres, au sein desquels aucun conflit majeur n'a été recensé depuis leur adhésion à l'Europe.

Cependant, dès l'annonce officielle du Prix Nobel de la paix pour l'Union européenne, de nombreuses voix se sont élevées pour reprocher un tel choix au Comité Nobel. En effet, l'Union européenne est actuellement le fer de lance de politiques austéritaires combinant l'autorité illégitime (par délégations de pouvoirs à des instances non élues comme la Banque Centrale Européenne) et le développement de plans d'austérité particulièrement draconiens. Bref, si elle instaure peut-être une paix des armes entre ses membres, l'Europe semble également développer une guerre sociale et politique contre une partie de sa propre population.

### **Qu'en est-il vraiment ?**

Pour certains, les politiques d'austérité mises en œuvre par des instances non élues sont antidémocratiques et abjectes. Pour d'autres, la gouvernance économique européenne est confiée à des experts compétents, qui prennent des décisions légitimes et nécessaires pour résoudre l'actuelle crise budgétaire.

Qui croire et qu'en penser ? L'Union européenne promet-elle une société de paix ? Ou bien est-elle en train de développer une guerre sociale, sans raison valable, frappant directement ses populations ?

Pour répondre à ces questions, nous allons effectuer un retour aux sources. En effet, la crise budgétaire qui secoue l'Europe a une histoire. Elle est le fruit de la crise financière qui a éclaté aux Etats-Unis en 2007, et s'est propagée dans le reste du monde en 2008. Mais d'où vient cette crise financière ? Et qu'est-ce qui l'a fait naître ?

C'est par cette question que nous allons débiter notre enquête, en revenant sur les évolutions politiques dans la régulation et l'encadrement légal du monde bancaire.

## Première partie : les valse financières

Le marché nous est souvent présenté comme une sphère de décisions rationnelles, allouant aux mieux les ressources, raison pour laquelle il doit être laissé aussi libre que possible. L'idée est la suivante : en laissant les entreprises agir à leur guise, celles-ci peuvent innover, produire de nouvelles richesses, engager du personnel et ainsi participer tant au bien-être collectif qu'à une évolution positive de nos sociétés. Quand nous voudrions faire référence à cette logique de réflexion, qui postule une dynamique positive entre le développement du commerce et le bien-être sociétal, nous parlerons parfois du « *Cap des Bonnes Affaires* ».

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses politiques de mise en concurrence ont été développées, en Europe comme aux Etats-Unis, notamment dans le domaine financier. Pour bien comprendre l'implication de telles politiques, nous allons mettre en évidence deux politiques de mise en concurrence financière :

- la mise en concurrence des taux de change,
- la mise en concurrence des taux d'intérêt.

Pour ne pas compliquer outre mesure la lecture, nous emploierons à l'occasion le terme "valse financière" pour décrire ces politiques de mise en concurrence, que nous aborderons aussi bien du point de vue européen qu'américain. Quant à l'analyse, elle visera à montrer que les marchés (qu'ils soient ou non financiers) ont des fonctionnements un peu plus complexes que ce que suppose la théorie du marché rationnel.

### 1. La concurrence monétaire (1971)

Tout a commencé aux Etats-Unis, à la fin de la deuxième guerre mondiale. Pour rappel, en 1944 à Bretton Woods, les Etats-Unis obtinrent un énorme privilège : pouvoir émettre la monnaie internationale (le dollar) utilisée dans le camp capitaliste. En échange, ils firent une promesse de première importance : le dollar serait en permanence échangeable contre un montant déterminé d'or. Cette garantie d'une valeur fixe du dollar était cruciale pour les autres Etats, obligés d'accumuler de la devise américaine pour faire du commerce international.

Mais en 1971, le président américain Richard Nixon tord le cou à cette promesse : désormais, il n'y a plus de parité fixe entre l'or et le dollar. Il faut dire que les réserves d'or américaines ont considérablement diminué (suite notamment au financement de la guerre du Vietnam) tandis que l'essor du commerce mondial a fait augmenter les besoins en dollar, principale devise internationale.

La décision unilatérale de Nixon a une conséquence essentielle : comme les monnaies ne sont plus liées à une référence stable (l'or), leurs taux de change peuvent varier au gré des offres et des demandes. Autrement dit, il se produit une première mise en concurrence de la valeur des monnaies entre elles.

Cette mise en concurrence est tout, sauf anodine. Comme le savent tous les voyageurs en partance pour un pays utilisant une monnaie différente, la valeur du taux de change détermine la somme d'argent local dont ils pourront disposer sur place. La mise en concurrence de la valeur des différentes monnaies est donc un mécanisme par lequel le pouvoir d'achat de pays entiers va se mettre à jouer au yoyo : pour un même travail, pour un même salaire, pour une même marchandise, la valeur réelle que l'on aura entre ses mains va dépendre des fluctuations monétaires internationales.

Pour contrer cette incertitude, les firmes privées financières vont très vite développer des produits d'assurance contre le risque de voir la valeur d'une monnaie diminuer rapidement. Jusque-là, une réaction de prudence plutôt normale. Mais les mêmes firmes financières, à l'affût de profits faciles, vont également développer des activités spéculatives en misant - à la hausse ou à la baisse - sur les fluctuations monétaires à venir. Rendu possible par la décision politique américaine, un nouveau marché privé fait son apparition : celui des produits spéculatifs sur la valeur future des monnaies. Une sorte de poker financier utilisant comme cartes de jeu les taux de change monétaires, autrement dit... le pouvoir d'achat des gens.

En situation de démocratie économique, les autorités publiques auraient très vite limité ce genre de pratiques, où l'on peut spéculer et jouer avec le niveau de richesse de populations entières. Mais les autorités politiques n'en firent rien : la libre-concurrence entre monnaies fut instaurée, et personne n'osa contrarier les Etats-Unis sur ce point. Ceux-ci conservèrent ainsi leur privilège (être les banquiers du monde via l'utilisation du dollar comme monnaie internationale) mais se délestèrent de leur obligation (garantir la valeur du dollar par une quantité d'or fixe et connue de tous).

Cette première valse financière - qui mit en concurrence les taux de change monétaires - unissait donc deux danseurs : les Etats-Unis (par la décision unilatérale du président Nixon) et les sociétés financières privées (créant des produits d'assurance mais aussi des produits financiers spéculatifs). L'Europe de l'Ouest et le reste du monde « libre » acquiescèrent sans broncher, mais en subirent les conséquences avec les premières grandes vagues spéculatives s'attaquant aux monnaies nationales. Pour colmater la brèche et faire front, les pays membres de l'Europe mirent en place les ancêtres de l'euro : pour garantir une certaine stabilité entre des monnaies toujours nationales, un serpent monétaire européen (1972-1978) et un système monétaire européen (1979-1993) virent le jour. Mais ni l'un ni l'autre ne furent en mesure de résister aux attaques spéculatives nées de la première valse financière.

Et pourtant, ce n'était qu'un début... Car une deuxième valse financière allait venir. Une valse financière impliquant les taux d'intérêt, c'est-à-dire le coût de l'endettement, et qui nécessite pour être bien comprise la présentation de quelques rudiments techniques...

## **2. La concurrence internationale des taux d'emprunt (rudiments techniques)**

Pour emprunter de l'argent, un pays a normalement plusieurs possibilités<sup>1</sup>. Nous en citerons deux.

Première piste : il peut faire appel à l'argent de Monsieur et Madame Tout le monde, en émettant des emprunts d'Etat que les gens achètent pour une période donnée, en échange d'une rémunération fixée par le gouvernement (le taux d'intérêt). Au terme de la période de référence, l'argent est remboursé et l'emprunt cesse d'exister. Dans un tel cas de figure, le pays a alors l'avantage de fixer lui-même les coûts de son emprunt, même s'il doit offrir des conditions suffisamment alléchantes pour attirer des investisseurs. Ces conditions ne dépendent pas exclusivement du taux d'emprunt : en Belgique par exemple, cette formule a longtemps eu un

---

<sup>1</sup> L'analyse de ce chapitre laisse de côté un fait culturel de première importance : le taux d'intérêt (argent que l'on touche pour avoir prêté de l'argent) n'est pas une chose acceptée de façon universelle. La majorité des sociétés humaines ayant existé n'ont pas eu recours au taux d'intérêt, soit parce qu'il s'agissait d'une pratique jugée impure et donc interdite, soit parce qu'elles n'en ressentaient pas le besoin, l'argent et le crédit n'occupant pas chez eux la place centrale qu'ils ont conquis dans nos sociétés modernes, capitalistes.

succès populaire en raison de la stabilité offerte aux investisseurs (on savait ce qu'on touchait chaque année, et on était sûr de recevoir son dû à la fin).

Une autre manière pour un pays d'avoir de l'argent est de faire tourner sa « planche à billets » : la Banque centrale de ce pays imprime de l'argent (billets de banque, monnaie officielle), qui peut ensuite servir pour faire face aux dépenses nationales. Bien entendu, un tel mode de fonctionnement n'autorise pas un Etat à faire n'importe quoi. Imaginons par exemple qu'une création d'argent excède de loin les produits disponibles à la consommation : plus l'argent disponible serait dépensé, plus les stocks de marchandises s'épuiseraient. Il s'ensuivrait une montée des prix (inflation) jusqu'au point extrême, où il resterait de l'argent, mais rien à vendre dans les magasins. L'émission d'argent national pour couvrir des dépenses publiques n'est donc pas un remède miracle en soi, il ne permet pas de créer artificiellement des richesses à partir de rien. Par contre, il offre au gouvernement un certain contrôle des rouages monétaires (quantité de monnaie en circulation, taux d'emprunt) internes au pays.

Introduisons une nuance fondamentale : plus la part des échanges avec le reste du monde augmente, moins ce qui vient d'être dit est vrai. En effet, un pays très ouvert sur l'extérieur perd son autonomie car ses décisions politiques monétaires sont mises en concurrence avec celles des autres pays. Ainsi, pour espérer que des investisseurs (nationaux ou étrangers) soient attirés par l'argent de votre « planche à billets » ou par vos emprunts publics, vous avez intérêt à offrir des taux d'intérêt (rémunération des investisseurs) plus élevés que les pays étrangers... sans quoi les investisseurs se rueraient ailleurs. Dans un tel système, globalisé, la hiérarchie entre pays aiguillera de façon cruciale la liberté réelle de chaque gouvernement, en fonction de leurs rapports de force respectifs. Et bien entendu, les Etats-Unis occupent sur l'échiquier mondial un rôle de premier plan.

Gardant cela en mémoire, plongeons au cœur des années septante pour nous intéresser aux priorités de la politique américaine.

### **3. Puissance politique, taux d'intérêt et effet bascule**

Dans le nouveau système de change flottant entre monnaies (1<sup>ère</sup> valse financière), les puissants Etats-Unis ont utilisé leur taux d'intérêt<sup>2</sup> afin de privilégier leurs exportations. Comment ont-ils fait cela ? Quelle relation unit le taux d'intérêt et les exportations d'un pays ?

Pour le comprendre, détaillons la politique monétaire américaine des années septante :

1. Les Etats-Unis offraient un mauvais taux d'intérêt (faible rémunération des investisseurs) sur le dollar, poussant les investisseurs à bouder le dollar, ce qui lui a fait perdre de la valeur ;
2. Pour les Etats-Unis, la perte de valeur du dollar avait un grand avantage : cela renforçait le pouvoir d'achat des pays étrangers vis-à-vis des biens produits aux Etats-Unis (un même montant de devise étrangère permettant d'acquérir plus de choses en dollars). Évidemment, cette chute artificielle des prix libellés en dollars favorisait les exportations américaines, ce qui était le but recherché par les Etats-Unis ;
3. Cependant, la baisse du dollar avait aussi un énorme inconvénient : elle diminuait le pouvoir d'achat américain vis-à-vis des biens produits à l'étranger (un même montant de dollars permettant d'acquérir moins de biens libellés en devises étrangères). La hausse des exportations américaines (favorables aux entreprises américaines exportatrices) s'est donc payée au prix d'une inflation (défavorable à la population locale et aux entreprises américaines non exportatrices).

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire la rémunération des investisseurs utilisant le dollar comme monnaie de référence.

Pour résumer ces relations compliquées à l'aide d'une image simple : le taux d'intérêt, la valeur d'une monnaie, les exportations et l'inflation d'un seul et même pays sont liés entre eux par un « effet bascule » (du nom de ces jeux pour enfants, avec deux sièges situés face à face, où un enfant s'élève tandis que l'autre se rapproche du sol). Dans notre *bascule monétaire*, nous avons :

- D'un côté, le taux d'intérêt et la valeur de la monnaie (qui montent ou descendent ensemble) ;
- De l'autre côté, les exportations et l'inflation<sup>3</sup> .

Et l'effet bascule est le suivant: quand le taux d'intérêt et la valeur de la monnaie descendent, les exportations et l'inflation du pays grimpent ; inversement, quand le taux d'intérêt et la valeur de la monnaie grimpent, ce sont les exportations et l'inflation du pays qui diminuent.

A travers cet « effet bascule », nous constatons que la politique monétaire et les grandes abstractions économiques ont des effets concrets sur la vie quotidienne : ils peuvent modifier le niveau des prix, l'importance des exportations et, par ricochet, le volume de l'emploi. D'où l'importance de comprendre les rouages élémentaires qui animent ces abstractions économiques et, plus encore, de savoir qui actionne leurs engrenages (une question démocratique de première importance).

Enfin, cet « effet bascule » nous apprend autre chose d'essentiel : il existe un lien entre la première valse financière (variabilité des taux de change) et notre deuxième valse financière (variabilité des taux d'intérêt). En effet, avec la bascule monétaire, on joue des taux d'intérêt pour faire valser ses taux de change (qui bougent facilement depuis la mise en concurrence des taux de change monétaire) ; le but final restant de modifier le niveau de ses exportations ou de son inflation. Bien entendu, jouer ainsi de la bascule monétaire suppose qu'on ait la puissance requise au niveau international. À défaut, si l'on est plutôt dominé dans l'échiquier des relations internationales, alors on danse bien malgré soi sur le rythme imposé par d'autres. C'est ce qui est arrivé, dans de nombreux pays, à la fin des années septante...

#### **4. 1979 : un effet bascule made in USA**

En 1979, les Etats-Unis changèrent brutalement leur fusil monétaire d'épaule. Alors qu'ils aimaient jouer à la bascule en faisant diminuer leur taux d'intérêt de manière à faire grimper leurs exportations (au prix d'une inflation qui s'accumulait d'année en année), ils ont soudainement fait volte-face. Paul Volcker, nommé par le président Jimmy Carter à la tête de la Banque Centrale Américaine (appelée FED<sup>4</sup>), a décidé que la lutte contre l'inflation était désormais la priorité américaine absolue. Au jeu de la bascule monétaire, il a donc fait grimper les taux d'intérêts américains (et par ricochet la valeur du dollar), pour provoquer une chute de l'inflation... Le prix à payer étant une diminution des exportations américaines.

Ainsi, de 1978 à 1981, le taux d'intérêt américain (à court terme) bondit de 7,4% à 14%. Évidemment, ce fut une aubaine pour les prêteurs d'argent : leurs opportunités de profit doublèrent, et ils se ruèrent sur le dollar comme des insectes sur le miel. Le succès de la politique américaine eut cependant un revers important : pour tous les pays moins forts et moins puissants,

---

<sup>3</sup> Rappelons que cet effet bascule n'est pas universel : il ne fonctionne que dans certains cadres culturels où l'appât du gain est une motivation puissante. Par ailleurs, même dans un cadre capitaliste, d'autres événements peuvent évidemment interférer et venir perturber l'effet bascule.

<sup>4</sup> FED est l'acronyme de Federal Reserve System. C'est l'institution américaine où se prennent les grandes décisions monétaires, et notamment le niveau du taux d'intérêt.

placés dans un système de concurrence financière, il fallut suivre la cadence américaine pour emprunter de l'argent en acceptant de faire bondir à son tour les taux d'intérêt. Partout dans le monde capitaliste, le coût de l'endettement public devint brutalement beaucoup, beaucoup plus cher.

Pour prendre l'exemple de la Belgique, le coût de l'endettement public s'envola brusquement : les taux d'emprunt payés par l'Etat belge passèrent de 8,5% (en 1978) à 12 % (en 1980) pour atteindre 14,25% (en 1982). Soit une montée très significative de la rémunération offerte à tous les prêteurs d'argent. Ironie du sort : dans bien des cas, la montée des taux d'emprunt... obligea à emprunter davantage pour pouvoir rembourser des intérêts de plus en plus élevés ! Bien des pays furent ainsi soumis à un effet « boule de neige » : l'accumulation des taux d'intérêts pesa si lourd qu'il aggrava l'endettement, nécessitant de nouveaux emprunts, lesquels aggravèrent à leur tour l'endettement, provoquant une accumulation de dettes de plus en plus colossales... à l'image d'une boule de neige qui ne cesse de grossir<sup>5</sup>.

On le constate : la bascule monétaire n'est pas un jeu innocent. Ainsi, l'explosion de la dette des « pays du Tiers Monde », dans les années quatre-vingt, est essentiellement due à la décision unilatérale des Etats-Unis de modifier leur position sur leur siège à bascule. D'aucuns pourraient se dire que ces pays n'avaient qu'à réfléchir avant d'emprunter des sommes colossales à l'étranger. Rappelons que les populations locales n'ont pas vraiment eu le choix car :

1. leur pays était bien souvent dirigé par un dictateur, allié du monde « libre », auquel l'argent était prêté sans compter quelles que soient les finalités de l'emprunt (se payer de luxueuses villas, financer une guerre, acheter des armes pour réprimer la population...);
2. les Etats-Unis ont délibérément créé et aggravé l'endettement de nations étrangères afin de mieux les assujettir à leur volonté politique. Comment ? En employant des « assassins financiers », des personnes chargées de convaincre des dirigeants étrangers de contracter des emprunts publics à ce point pharaoniques... qu'ils seraient impossibles à rembourser. Pour les Américains, le but de ces opérations clandestines était d'obtenir (en échange d'une clémence éventuelle sur les remboursements à venir) des droits d'accès aux ressources naturelles locales, des votes favorables à l'ONU, ou bien encore l'autorisation d'installer des bases militaires américaines<sup>6</sup>.

Venons-en alors à notre conclusion provisoire : tout comme dans la première valse (taux de change), les Etats-Unis ont mené la danse des taux d'intérêt. Qu'on évoque leur politique clandestine d'endettement de nombreux pays étrangers, ou leur volonté unilatérale (en 1979) de jouer différemment de la bascule monétaire, leur rôle fut déterminant dans la mise en concurrence, politique et internationale, des coûts de l'emprunt. Pour résoudre leurs problèmes internes, ils créèrent ainsi une vague d'endettement public, catastrophique pour les populations concernées, tout particulièrement dans les zones capitalistes d'Amérique centrale et du Sud, d'Afrique et d'Asie.

Mais la valse de mise en concurrence des taux d'intérêts n'est pas finie. Nous n'en avons encore joué que le premier temps (centré sur la sphère politique). Le deuxième temps s'étale des années quatre-vingt aux années nonante. Les Etats-Unis n'y sont plus seuls à mener la danse... D'une part,

---

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur la dette publique belge, lire Olivier Bonfond, « *Et si on arrêtait de payer ?* », éditions Aden, 2012 (les informations citées ici étant reprises des pages 26 à 29 de l'ouvrage). Pour plus de détails sur les mécanismes de l'endettement public en général, voir les nombreuses études et publications du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (<http://www.cadtm.org/>).

<sup>6</sup> John Perkins, « *Confessions d'un assassin financier* », éditions AlTerre, 2005 (1<sup>ère</sup> édition en version anglaise : 2004).

ils invitent les banques privées à jouer à leur tour de la bascule monétaire (pour le bonheur de certaines et le malheur d'autres). D'autre part, l'Europe leur emboîte le pas et finit par atteindre un stade plus radical, où le secteur bancaire et financier jouit de privilèges refusés aux Etats.

## 5. L'accélération de la valse financière : le cas américain (1980-1999)

En situation de démocratie économique, les autorités publiques auraient très vite limité les pratiques décrites dans le chapitre précédent. Si l'ambition du monde libre était d'offrir partout sur Terre des chances réelles d'épanouissement, des sommets internationaux auraient été organisés, avec à la clé des accords diplomatiques interdisant formellement que l'on joue (via le taux d'intérêt) avec le niveau de richesse des populations. Mais c'est exactement le contraire qui s'est passé.

Dans le « Sud », les pays fortement endettés furent remis au pas, de gré ou de force, par les politiques structurelles du Fonds Monétaire International (FMI). Pour recevoir de « l'aide » financière et faire face à leurs obligations de paiement, ils furent contraints à des mesures iniques :

- au nom des économies nécessaires pour rembourser des taux d'intérêts qui grimpaient en flèche, toutes les politiques publiques en faveur de l'éducation, de la justice sociale ou encore du droit d'accès à un minimum de soins de santé, furent rabotées jusqu'à l'os. L'austérité devint la priorité absolue ;
- au nom des devises internationales (dollar) à engranger pour pouvoir rembourser les taux d'emprunt, l'ouverture au commerce étranger fut imposée. C'est ainsi que des cultures vivrières (produisant localement pour faire vivre localement) laissèrent place à des cultures d'exportation. Et comme la mesure fut imposée par le FMI dans une multitude de pays au même moment, il s'ensuivit une surabondance de nombreux produits agricoles sur les marchés internationaux. Cela profita aux grossistes internationaux (qui prélevèrent des marges bénéficiaires plus importantes) ; cela plut aux consommateurs des pays riches (qui bénéficièrent de diminutions de prix agricoles malgré les marges plus importantes des grossistes). Mais le dindon de cette farce financière fut constitué par les millions d'agriculteurs auxquels on avait imposé de stopper leurs cultures vivrières pour produire des denrées... dont le prix de vente était désormais en chute libre !

Le « Nord » souffrit également des décisions de la Banque Centrale des Etats-Unis (FED). Ainsi, parmi les grandes victimes de la bascule monétaire de 1979, on retrouve... les milliers de caisses d'épargne locales (*Savings & Loan*) des Etats-Unis. Avant 1979, elles rencontraient un succès assuré de la façon suivante : elles recevaient les économies de Monsieur et Madame Tout le monde, qu'elles prêtaient ensuite à d'autres Monsieur et Madame Tout le monde ayant besoin de faire un emprunt. Par la loi, elles étaient obligées d'investir au minimum 80% de leur argent dans des prêts immobiliers (de long terme) à taux d'intérêt fixe. Cela leur assurait des rentrées stables en permanence. Par ailleurs, la loi américaine qui encadrait le crédit (et réglementait les taux d'intérêt) autorisait ces caisses d'épargne locales à offrir aux épargnants une rémunération légèrement supérieure à celles des grosses banques. Ainsi, elles étaient sûres d'attirer de l'épargne en suffisance. Durant plusieurs décennies, tout se passa à merveille et leur nombre passa de 2.227 (en 1940) à 4.508 (en 1965).

Puis vint la décision de 1979 et le grand jeu de la bascule monétaire : les taux d'intérêt s'envolèrent. Pour les caisses d'épargne locales, ce fut une catastrophe :

- d'un côté, leurs rentrées financières étaient stables, fixées par des prêts hypothécaires à long terme, où les remboursements (basé sur de faibles taux d'emprunt) étaient connus à l'avance pour de longues années ;
- d'un autre côté, pour conserver leur capital (l'argent déposé par les épargnants), elles durent suivre la danse - orchestrée par le FED - et se mettre à payer de très hauts d'intérêts... sans quoi, leurs clients partiraient placer leur argent ailleurs.

La situation tourna vite à la catastrophe : faisant encore des bénéfices de 781 milliards de dollars en 1980, les caisses d'épargne locales américaines cessèrent d'être rentables, et devinrent déficitaires dès 1981 (avec un total de 4,6 milliards de pertes)<sup>7</sup>.

Pour solutionner ce problème, les gouvernements américains successifs firent appel... à la mise en concurrence. Pour eux, si la loi n'imposait plus aux caisses locales d'épargne de faire du crédit immobilier à long terme, avec un taux d'intérêt rigide, tout finirait par s'arranger. Bien sûr, étant donné l'importance des déficits, il faudrait soit accepter la faillite de certaines caisses d'épargne locale (une hypothèse explosive sur le plan électoral), soit renflouer le secteur provisoirement. Mais passé ce cap douloureux, le gouvernement américain était persuadé d'avoir choisi la bonne solution : si chaque société financière était autorisée à faire ses propres prêts, à confectionner ses propres produits, à décider de ses propres taux d'intérêts, la « concurrence libre et non faussée » garantirait la survie des meilleures entreprises, sur base des lois du marché.

Le cadre juridique, réglementant strictement les activités bancaires aux Etats-Unis, fut ainsi revu de fond en comble, de manière à lâcher la bride aux milieux financiers. Donnons deux exemples :

- en 1994, une loi au nom compliqué (« *Riegle-Neal Interstate Banking and Branching Efficiency Act of 1994* ») autorisa les banques américaines à créer des succursales sur tout le territoire des Etats-Unis. Auparavant, une banque était liée à un Etat particulier (ex. : la Californie, le Colorado, New-York...) et toute extension au-delà de cet Etat était conditionnée à des régulations et des accords politiques très stricts. Au nom des bienfaits de l'expansion commerciale, la loi de 1994 offrit au secteur financier américain le droit d'étendre ses affaires, sans contraintes politiques, sur tout le territoire des Etats-Unis ;
- en 1999, une autre loi (le *Glass-Steagall Act*) élargit davantage les libertés du monde bancaire, en autorisant notamment les banques à cumuler des métiers jadis cloisonnés. Ainsi, recevoir des dépôts et faire des prêts (métier bancaire classique) devint compatible avec des métiers plus risqués, comme la fabrication de titres financiers, l'achat et la vente d'actions, et toutes les formes possibles d'investissement.

Par ces décisions, les Etats-Unis démantelaient l'ordre juridique construit, par le président Roosevelt, après le crash boursier de 1929. Ce qui avait été jugé prudent dans les années '30 - empêcher des banques de risquer les dépôts d'épargnants dans des pratiques spéculatives - était désormais considéré comme un frein au commerce. Au nom de l'expansion bienfaisante des affaires, Démocrates et Républicains s'entendirent pour laisser à nouveau croître la taille des entreprises financières, offrant à leurs dirigeants d'importantes marges de manœuvres. Loin d'agir dans l'anarchie ou la spontanéité, ceux-ci fixaient par eux-mêmes le cadre général de leur fonctionnement et les méthodes organisant la mise en concurrence. Voilà comment les Etats-Unis ont accordé au marché, c'est-à-dire aux firmes privées les plus influentes, le droit de développer des pratiques échappant de plus en plus au contrôle du monde politique.

---

<sup>7</sup> Jean de Maillard, « L'arnaque. La finance au-dessus des lois et des règles. Editions Gallimard, 2010, p. 33-35.

Franchissons alors l'Atlantique et rejoignons l'Union européenne pour voir comment, dans la privatisation du pouvoir monétaire, l'Europe dépassa largement les Etats-Unis d'Amérique...

## 6. 1992 : Valse de Maastricht et mondialisation

A priori, la création de l'euro n'a pas dû faire que des heureux aux Etats-Unis. En se créant une monnaie unique, l'Europe voulait faire concurrence au dollar (en tant que monnaie d'échange mondiale), dans l'espoir de retrouver davantage de souveraineté politique vis-à-vis des Etats-Unis. Par cette décision, signée à Maastricht en 1992, l'Europe s'affranchissait donc de la tutelle américaine, menaçant même de lui faire un peu d'ombre sur la scène marchande internationale.

L'autre motivation politique, pour créer l'euro, était de réagir face aux puissantes vagues spéculatives (issues de la valse financière des taux de change) s'en prenant aux monnaies nationales. « Ensemble, on est plus fort », semblèrent dirent les Etats signataires de l'accord de Maastricht.

Mais les apparences sont trompeuses, et la philosophie politique animant le Traité de Maastricht possède un étrange air de familiarité avec la valse financière américaine, mettant en concurrence les taux d'intérêt. Explications...

Premièrement, le Traité de Maastricht libéralise intégralement et sans condition la circulation des capitaux au sein de l'Union européenne, mais aussi entre l'Union européenne et le reste du monde. Une condition qui concerne tous les mouvements de capitaux : paiements, investissements, flux spéculatifs... Autrement dit : le contrôle de la spéculation bancaire est considéré comme inutile dans le chef des instances européennes. Cette liberté totale de circulation des capitaux déforce ou détruit la majeure partie des digues politiques existantes (contrôle et régulation publics des activités bancaires). Pour résister aux pressions des vagues spéculatives (nullement interdites ou découragées) l'Europe s'en remet à sa seule masse monétaire (l'euro pèse évidemment plus lourd que toutes les monnaies nationales prises séparément).

Deuxièmement, le Traité de Maastricht confie la gestion de la politique monétaire à la Banque Centrale Européenne (BCE) : une institution publique, mais qui doit être gérée par des technocrates indépendants du pouvoir politique<sup>8</sup>. Comme si le fait d'être élu par voie électorale était une tare, incompatible avec de si hautes fonctions... Bien entendu, les pays les plus puissants de la zone euro (à commencer par l'Allemagne) cherchent à influencer la politique monétaire européenne. Officiellement cependant, le gouvernail de cette politique est confié à des "experts". Si l'on songe un instant aux conséquences concrètes des décisions monétaires (par exemple, sur l'emploi ou le niveau des prix), l'indépendance accordée à la BCE consiste à enlever au cadre démocratique, électoral, un pouvoir essentiel.

Troisièmement, le Traité de Maastricht fixe un objectif central au jeu de la bascule monétaire européen : la Banque Centrale Européenne a pour mission principale de lutter contre l'inflation. Rappelons le fonctionnement de la bascule : si l'inflation est basse, les exportations le sont aussi (via une montée de l'euro et des taux d'intérêts, installés sur le siège en face). L'objectif défini par le Traité de Maastricht (inflation basse) a donc des conséquences fâcheuses (exportations plus difficiles) pour les entreprises européennes fortement impliquées dans le commerce mondial. à

---

<sup>8</sup> Ils sont certes nommés par consensus politique entre les pays membres dominants, mais aucun pays n'a le pouvoir, par la suite, de les révoquer durant la durée de leur mandat.

cause de l'euro fort, elles ont plus de mal à écouler leurs produits sur les marchés extérieurs... Cependant, l'Europe leur offre une compensation : grâce à la « concurrence libre et non faussée », elles peuvent mettre la pression maximum (sur les gouvernements et les syndicats) pour comprimer les salaires<sup>9</sup>. Ainsi, la détérioration de leur position concurrentielle (à travers la bascule monétaire) peut être partiellement compensée par un abaissement des salaires. Une compression des salaires qui a aussi l'avantage de lutter contre l'inflation... Soit l'objectif principal de la Banque Centrale Européenne !

Evidemment, les populations européennes sont les dindons de cette farce monétaire. Mais les experts vous diront qu'elles ne le sont que partiellement : en effet, si l'euro est fort (en haut du siège à bascule), le pouvoir d'achat des personnes utilisant l'euro augmente vis-à-vis des produits libellés dans des devises étrangères, plus faibles. Et depuis plusieurs années, l'euro est en effet plus fort que le dollar. Ce qui signifie un pouvoir d'achat accru des populations utilisant l'euro comparativement aux gens utilisant le dollar.

Conclusion provisoire ? Pour compenser des salaires et des conditions de travail qui se dégradent, les populations européennes sont invitées à se rattraper en achetant massivement des produits low cost, fabriqués à l'autre bout du monde ; là où d'exécrables conditions de travail et de salaire abaissent les coûts de production, et où le jeu de yoyo entre le dollar (faible) et l'euro (fort) augmente - de façon artificielle - le pouvoir d'achat des Européens.

La valse financière de Maastricht est donc un appel à plus de mondialisation, et vient compléter l'esprit de gigantisme industriel (par les fusions/acquisitions) cher au monde politique européen. Voyons à présent comment elle imite, et dépasse, la mise en concurrence des taux d'intérêts existante aux Etats-Unis.

## **7. L'accélération de la valse financière : le cas européen (1992-1997)**

Pour jouer au jeu de la bascule monétaire, disposer d'une monnaie unique n'est pas suffisant. Il faut également disposer de taux d'intérêts communs : après tout, ce sont eux qui doivent attirer (ou repousser) les investisseurs, faisant ensuite évoluer - à la hausse ou à la baisse - les prix et les exportations.

C'est pourquoi les négociateurs politiques du Traité de Maastricht ont fixé - aux pays adoptant l'euro comme monnaie nationale - des critères de convergence : les taux d'intérêt nationaux (à long terme) et les taux d'inflation nationaux doivent évoluer de façon plus ou moins similaire... Ainsi, l'Europe sera unie au moment de monter sur la bascule monétaire.

Cependant, les critères de Maastricht vont un cran plus loin, en fixant également d'autres critères de convergence : les déficits publics et les niveaux d'endettement nationaux doivent être contrôlés, et sont priés de ne pas dépasser un certain plafond<sup>10</sup>. En 1997, les Etats membres de la zone Euro ont même adopté un « pacte de stabilité et de croissance » renforçant ce dispositif : les mauvais élèves de la classe euro (les Etats affichant un déficit public jugé trop important) devenaient

---

<sup>9</sup> Cette affirmation s'appuie sur le fait suivant : l'ordre juridique du marché unique européen offre une totale liberté de circulation aux entreprises (et à leurs lieux de production), sur un espace couvrant vingt-sept pays très distincts du point de vue social et fiscal. Dès lors, la libre-circulation internationale permet aux multinationales de mettre en concurrence les législations sociales et fiscales qu'elles considèrent comme des contraintes.

<sup>10</sup> A savoir : 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) pour les déficits publics, et 60% du PIB pour l'endettement public.

sanctionnables financièrement<sup>11</sup>, s'ils n'appliquaient pas les mesures préconisées pour se conformer aux critères.

Mais... pourquoi s'inquiéter ainsi de l'endettement des pays membres de la zone euro ? En effet, si l'on se souvient du jeu de la bascule monétaire, les niveaux d'endettement et de déficits publics ne font guère partie des variables principales. Et même si ce n'est pas une solution miracle, un Etat devant trouver des liquidités peut toujours se financer via sa « planche à billets », non ?

C'est sans compter sur l'article 104 du Traité de Maastricht : celui-ci interdit formellement à la Banque Centrale Européenne (et à ses petites sœurs nationales) de prêter de l'argent à des fins de financement public<sup>12</sup>. Autrement dit : un Etat en difficulté financière ne peut guère compter sur le bon vieux mécanisme de la planche à billets. Les autorités monétaires sont indépendantes, gérées par des experts dont la priorité est de lutter contre l'inflation, et qui ont interdiction de contribuer au financement des politiques gouvernementales...

Toutes proportions gardées, quand un gouvernement se prive de sa « planche à billets », c'est comme se couper volontairement un bras quand on est bien portant. On renonce de son plein gré à des choses qu'on pouvait faire auparavant ; on entrave soi-même ses propres moyens d'action. Une mesure aussi radicale de privatisation de la politique monétaire profite, et largement, au secteur bancaire privé. Car quand une multitude d'Etats ne peuvent plus utiliser la planche à billets pour se financer, en cas de besoins de liquidités, ils sont pieds et poings liés aux marchés financiers. Sur ce point précis, l'Europe dépasse (et de loin) les Etats-Unis.

Pour emprunter de l'argent à des fins publiques, les pays membres du club euro vont émettre des obligations sur un marché privé identique à celui des banques (le marché obligataire). Suite aux vagues financières accordant des libertés croissantes au monde privé, ce type de marché n'est pas contrôlé par les gouvernements nationaux<sup>13</sup> : le coût de l'emprunt n'est donc plus fixé par des pouvoirs publics. C'est le jeu de l'offre et de la demande - grandement influencé par la hiérarchie marchande - qui fixe le coût de l'endettement. Bien entendu, plus les pays sont nombreux à recourir à de telles pratiques, plus il y a de produits financiers en circulation, plus la concurrence pour obtenir de l'argent s'intensifie, plus l'autonomie politique à pouvoir décider des taux d'intérêt à payer pour chaque emprunt s'amenuise.

Dans la zone euro, se crée ainsi un vaste tourbillon financier, au cœur duquel sont plongés tous les gouvernements cherchant à obtenir des liquidités : pour emprunter, ils émettent des titres financiers qu'ils soumettent à la « concurrence libre et non faussée ». Si ces emprunts ont du succès, les firmes privées se les arracheront en proposant des taux d'intérêt (c'est-à-dire de remboursement) très bas : on est dans l'œil du cyclone où tout est calme. Si ceux-ci n'ont pas de succès, les taux d'intérêt grimperont et les Etats concernés devront payer plus cher pour un même montant d'emprunt : c'est la bourrasque financière, voire l'ouragan ou le cyclone, capable de balayer comme fétus de paille les populations et les gouvernements pris dans cette tourmente. A court terme, les taux d'intérêt restent fixés par les autorités politiques et monétaires des pays

---

<sup>11</sup> A l'époque, cette mesure répressive ne fut pas mise en application, des pays aussi influents que l'Allemagne ou la France se retrouvant eux-mêmes, à certains moments, en délicatesse avec les critères adoptés.

<sup>12</sup> Cet article 104 a été recopié mot pour mot dans le Traité de Lisbonne (où il est devenu l'article 123). Il est donc toujours d'application.

<sup>13</sup> Il reste certes des agences publiques de surveillance des marchés financiers, et des lois encadrant la profession, mais leurs objectifs ne sont pas de réguler les prix des marchés et leurs moyens (humains, financiers, technologiques) sont dérisoires en regard de la complexité des produits financiers qui circulent, de la masse des échanges, et de l'innovation perpétuelle des firmes qui contrôlent le secteur.

dominants. A long terme, les taux d'intérêt varient sur base des offres et demandes du marché obligataire.

Dans cette logique de privatisation monétaire, les Etats les moins puissants ne sont plus uniquement confrontés aux rapports de force de la géopolitique mondiale (comme nous l'avons vu avec la valse américaine de 1979). Pour se procurer des liquidités, ils doivent se soumettre à la volonté de l'arbitre du marché obligataire : les agences de notation. Ces firmes privées se voient confier une mission essentielle : noter la qualité des produits financiers proposés par les uns et les autres, de manière à en informer les investisseurs. Plus la note d'un titre financier (ou d'un pays) se dégrade, plus il devra payer cher pour convaincre les investisseurs. Lesquels peuvent agir par pure spéculation, jouant au poker financier avec les coûts d'endettement de pays entiers.

Nous reviendrons plus tard sur l'impartialité et l'éthique de l'arbitre (les agences de notation). Pour l'heure, venons-en aux conclusions de cette longue valse financière, mettant en concurrence le coût de l'emprunt, donc de l'endettement.

## **8. Conclusions de la seconde valse financière (coûts de l'emprunt)**

Tout commence par des décisions politiques. Et les rapports de force entre grandes puissances et pays périphériques. Ainsi, la valse financière mettant en concurrence les taux d'intérêt est partie des Etats-Unis, où la politique de la Banque Centrale (FED) et le remaniement des législations ont conduit les sociétés financières à être de plus en plus libres de leurs actions : par exemple, créer un produit d'investissement et lui fixer un prix.

Emboîtant le pas à l'Amérique, l'Europe l'a dépassé sur un point : elle a interdit à tous ses Etats-membres (ayant adopté l'euro comme monnaie officielle) de se financer directement via la planche à billets. Ceux-ci sont donc pieds et poings liés à la volonté de ceux qu'on nomme « les marchés financiers ». Bien entendu, cette décision européenne s'est faite avec l'accord initial des pays membres, mais sous la pression politique des pays dominants (là encore, on retrouve des rapports de force au sein d'une hiérarchie).

Nous ne l'avons pas encore signalé, aussi mentionnons-le : contrairement aux gouvernements nationaux, les banques privées en manque de liquidités peuvent faire appel (à un coût d'emprunt défiant toute concurrence) aux prêts de la Banque Centrale Européenne ! à l'évidence, il apparaît que l'Europe a accordé au secteur bancaire privé davantage de droits monétaires qu'aux gouvernements !

Un choix politique qui n'est pas sans conséquences. Car le jeu de la bascule monétaire n'est pas neutre : les décisions qui s'y prennent ont des impacts importants, avec des effets concrets sur le bien-être des gens, des entreprises, et les marges de manœuvre des gouvernements. Dès lors, en confiant une partie importante de ce pouvoir aux marchés financiers, on prend le risque de mettre la vie démocratique sous le contrôle de sociétés privées. Ces dernières vont pouvoir acheter et vendre toutes sortes de titres financiers, à leurs conditions, plaçant les Etats face à des variations imprévisibles des taux d'intérêts. C'est pourquoi l'Europe cherche autant à contrôler les déficits publics et les endettements nationaux : pour éviter d'être l'otage d'une brusque montée des taux d'intérêts (qu'elle s'interdit de réguler)...

Enfin, la seconde valse financière vient renforcer la première sur un point essentiel : l'incertitude. Quand les taux de change monétaire et les taux d'intérêts sont livrés au jeu de la concurrence, qu'ils oscillent sur base des offres et des demandes, l'incertitude quant à leur valeur future grandit.

Cela pousse à la création de produits d'assurance, visant à se prémunir des impacts néfastes de l'incertitude. Mais cela entraîne aussi une montée en flèche des pratiques spéculatives, car de puissantes sociétés se mettent à miser des sommes folles - à la hausse ou à la baisse - sur les évolutions futures des valeurs en jeu (taux de change monétaire, taux d'intérêt).

Un poker financier qui n'a rien d'innocent, car il porte sur des valeurs aussi essentielles que le niveau de vie des populations (pouvoir d'achat monétaire, coût de l'emprunt). Comme le mentionnait John Maynard Keynes, qui a beaucoup réfléchi sur les questions monétaires : « Les spéculateurs peuvent être aussi inoffensifs que des bulles d'air dans un courant régulier d'entreprise. Mais la situation devient sérieuse lorsque l'entreprise n'est plus qu'une bulle d'air dans le tourbillon spéculatif. Lorsque, dans un pays, le développement du capital devient le sous-produit de l'activité d'un casino, il risque de s'accomplir en des conditions défectueuses »<sup>14</sup>.

Le moins qu'on puisse écrire, c'est que John Maynard Keynes avait raison. Mais les hommes politiques qui ont présidé à la naissance des vagues financières n'ont pas su en tirer les enseignements. Pour le meilleur et pour le pire, l'Europe a voulu bâtir un marché unique transnational, et mettre en concurrence des pans entiers de notre vie.

Il est temps d'aborder les conséquences de ces décisions.

Laissons les décideurs politiques rejoindre l'ombre de notre analyse, pour laisser place aux agissements des entreprises dans un contexte de « libre-concurrence ». Une concurrence qui n'est pas si libre qu'il y paraît, car les hiérarchies, rapports de force et zones d'ombre pullulent dans le monde marchand, *a fortiori* quand on le laisse libre de se fixer lui-même ses propres limites...

---

<sup>14</sup> John Maynard Keynes, « *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* », paru en 1936.

## **Deuxième partie : du « libre-échange » aux escroqueries financières**

Les marchés contemporains ne sont pas des lieux de compétition égalitaires, mais bien des espaces hiérarchisés où des PME vivent dans l'ombre d'empires entrepreneuriaux extrêmement puissants. Cela ne doit rien au hasard, mais résulte directement de l'ordre juridique et culturel dans lequel nous vivons : le capitalisme. Un système que l'on peut définir en ces termes, sobres et judicieux : « Le capitalisme n'est ni une personne ni une institution. Il ne veut, ni ne choisit. Il est une logique à l'œuvre à travers un mode de production : une logique aveugle, obstinée, d'accumulation »<sup>15</sup>.

Jusqu'où va cette accumulation de capital, en cours depuis des siècles ? C'est ce que nous allons essayer de comprendre en remontant à l'époque précédant la crise financière.

### **1. La hiérarchie dans le monde marchand**

Une première réponse consiste à mettre en balance les 200 plus grandes entreprises mondiales (via leur chiffre d'affaires) face à 150 Etats non-membres de l'OCDE, c'est-à-dire des régions du monde n'appartenant pas au club restreint des pays riches<sup>16</sup>. Le tableau ci-dessous nous livre plusieurs informations dignes d'intérêt.

	<b>1982</b>	<b>1992</b>	<b>1995</b>	<b>1998</b>
PIB mondial (en milliards de \$)	11.179	23.780	28.607	26.854
Poids (en %) du PIB de 150 pays non membres de l'OCDE	28,6 %	20,2 %	22,8 %	24,5 %
Poids (en %) du chiffre d'affaires des 200	27,2 %	24,7 %	27,5 %	26,3 %

Source : Frédéric F. Clairmont, *Ces firmes géantes qui se jouent des Etats*, Le Monde diplomatique, décembre 1999.

Dès la première ligne, un constat s'impose : la production mondiale de richesses économiques (PIB) est effrénée et diablement efficace, car elle fait plus que doubler en seize années (passant de 11.179 milliards de dollars en 1982, à 26.854 milliards de dollars en 1998).

On constate par ailleurs une inégalité féroce dans le droit d'accès à ces richesses matérielles. En effet :

- la part des habitants de 150 pays (soit des milliards de personnes) oscille seulement entre un minimum de 20,2 % et un maximum de 28,6% des richesses économiques mondiales ;
- l'argent brassé par les 200 plus grandes firmes mondiales est à peu près du même niveau, oscillant entre un minimum de 24,7% et un maximum de 27,2%.

C'est dire la puissance des firmes privées, qui manipulent de nos jours des sommes ahurissantes. Une logique qui s'exprime encore mieux si l'on compare des entreprises à certains pays européens. Ce que fait le tableau suivant, sur base de chiffres remontant à l'année 2009 :

<sup>15</sup> Michel Beaud, « *Histoire du capitalisme. 1500-1980* », éditions du Seuil, 1981.

<sup>16</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Firme / Pays	Chiffres d'affaires ou PIB (en millions de dollars)	Personnel / Population (en millions de personnes)
Allemagne	3.673.105	82,4
France	2.866.951	62,9
Belgique	506.183	10,5
Royal Dutch Shell	458.361	0,1
Autriche	414.828	8,3
Walt-Mart	405.607	2,1
Grèce	357.548	11,1
Danemark	340.029	5,4
Chevron	263.159	0,6
Portugal	244.640	10,6
ING	226.577	0,1
Tchéquie	216.354	10,2
Toyota	204.352	0,3
Roumanie	200.074	21,6
Dexia <sup>17</sup>	161.269	0,03
Hongrie	155.930	10,1

Sources : Global 500 pour les chiffres d'affaires d'entreprises, le FMI pour les PIB nationaux, et rapports annuels des entreprises pour le nombre d'effectifs. La compilation de ces données a été effectuée par le GRESEA (<http://www.gresea.be/>) dans son dossier « Mondialisation en crise : l'effet multinationale », Gresea Echo n°62 (2010).

Des pays comme l'Allemagne ou la France restent d'impressionnants paquebots, dont la taille dépasse de loin les plus puissantes firmes privées. Mais d'autres navires nationaux, plus modestes, sont d'un poids financier équivalent à celui de firmes privées : c'est le cas de la Hongrie (10 millions d'habitants) avec Dexia (35.234 employés), de la Roumanie (21 millions d'habitants) avec Toyota (320.590 employés), de la Tchéquie (10 millions d'habitants) avec ING (124.661 employés), et ainsi de suite en remontant le tableau ci-dessus.

Sachant que toutes ces sociétés privées disposent d'innombrables relais et lieux de production répartis dans le monde, parler à leur égard d'empires marchands n'a rien d'une image. Les plus grosses firmes multinationales sont des structures extrêmement hiérarchisées. Et tout comme les empires politiques d'antan, leur centre décisionnel gère une constellation de "possessions" diverses (ressources, territoires, officines, main-d'œuvre...), dans l'espoir d'étendre davantage les activités impériales ainsi que la renommée de la marque.

Dans cette hiérarchie marchande mondiale, le secteur financier n'occupe pas les premiers strapontins, accaparés par le secteur pétrolier et la chaîne américaine de grande distribution Walt-Mart. Mais les banques, les compagnies d'assurances et les sociétés financières sont tout de même situées parmi les VIP de la hiérarchie marchande. Assurément, la finance est l'un des cœurs névralgiques du monde contemporain.

<sup>17</sup> Dexia a changé de nom depuis pour s'appeler Belfius. Nous en verrons les raisons plus loin.

Pour illustrer ce propos, et dévoiler au passage la hiérarchie interne au système financier, voici encore trois chiffres :

- en 1993, les 161 individus jouissant du statut d'associé au sein de la banque Goldman Sachs se sont partagés des profits équivalents au PIB de toute la Tanzanie, pays de 26 millions d'habitants<sup>18</sup> ;
- au début des années 2000, il existait de par le monde environ 45.000 banques ; mais seule une poignée d'entre-elles (19 firmes en 2010) était autorisée à commercer directement avec le premier banquier public mondial : la Banque Centrale des Etats-Unis<sup>19</sup> ;
- enfin, en 2008, le bilan cumulé (total des actifs, bâtiments et ressources mobilisables) par les dix plus grandes banques mondiales était à peu près identique à la somme de l'endettement public mondial. Soit un montant astronomique de 35.500 milliards de dollars... aux mains de dix sociétés privées<sup>20</sup> !

Tous ces chiffres (qu'on pourrait multiplier à l'envie) dévoilent une hiérarchie dont il faut tenir compte, car elle est réelle. Il est d'autant plus important de s'en souvenir que les mots utilisés couramment – « l'économie de marché », « la concurrence non faussée », « les marchés financiers » - ont tendance à occulter cette réalité, laissant croire à un monde marchand sans rapports de force, sans inégalités de pouvoir, sans capacités d'influencer de l'intérieur les fameux marchés.

Avec ce premier bagage en tête, nous sommes prêts à embarquer pour un voyage. Un voyage qui nous emmène dans une région peu connue du commun des mortels : le « Triangle financier des Bermudes ».

## 2. Le Triangle financier des Bermudes<sup>21</sup>

Prendre la mer, c'est se laisser bercer par la houle. Les repères qu'on avait sur la Terre ferme se modifient, de même que la perception du temps.

En abordant le Triangle financier des Bermudes, nous allons aussi devoir abandonner deux repères illusoire : premièrement, le marché serait toujours une affaire de compétition ; deuxièmement, les progrès technologique et l'ingéniosité des firmes privées seraient toujours profitables à l'humanité.

Notre skipper est un journaliste d'investigation nommé Denis Robert. Ses voyages au cœur de la finance ne lui ont pas valu que des amitiés : pour avoir mis son nez là où il ne fallait pas, il a été traîné en justice, interdit de publication, traité de menteur dans les journaux, et a vu des centaines d'huissiers débarquer chez lui... avant que la justice ne lui donne raison. Son travail d'enquête était sérieux, et son livre *Tout Clearstream* fut autorisé à reparaître<sup>22</sup>. Pour le même prix, il aurait pu finir sur la paille. Son crime ? Avoir osé enquêter de près sur certaines pratiques financières, étroitement liées à cette petite phrase : « Il existe, dans le monde, une gigantesque confrérie de banquiers ».

À la fin des années soixante, cette confrérie de banquiers décida d'utiliser une nouvelle technologie, le fax (ensuite, ce sera l'informatique), pour développer des systèmes internes de

---

<sup>18</sup> Marc Roche, « *La Banque. Comment Goldman Sachs dirige le monde* », ,

<sup>19</sup> François Morin, *op.cit.*, p.40.

<sup>20</sup> François Morin, *op.cit.*, p.43.

<sup>21</sup> L'expression aurait été inventée par un banquier !

<sup>22</sup> Il s'agit en fait de trois livres réunis en un seul : Denis Robert, « *Tout ClearStream* », éditions Les Arènes, 2011. Ce voyage au cœur des Bermudes financiers s'inspire directement des enquêtes de Denis Robert.

paiement et de communications. Pour y parvenir, trois sociétés ont été créées par la confrérie des banquiers<sup>23</sup> :

- la société *Euroclear*, lancée à Bruxelles en 1968 ;
- la *Centrale de livraison de valeurs mobilières* (Cedel), fondée en 1970 au Luxembourg. Elle a depuis changé de nom pour devenir *Clearstream* ;
- la *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication* (Swift), lancée en 1973 à Bruxelles.

Tandis que Swift s'occupe principalement de gérer les télécommunications bancaires<sup>24</sup>, les deux autres sociétés sont des chambres de compensation. Grâce à l'informatique, elles permettent à leurs membres (des sociétés bancaires) d'effectuer des opérations d'achats et de ventes sans avoir à déplacer physiquement l'argent et les titres échangés. La technique est simple : si je suis une banque affiliée à Clearstream, je reçois à intervalles réguliers le catalogue Clearstream, c'est-à-dire la liste des comptes de toutes les banques adhérentes (chaque compte étant associé à un code informatique). Dès que je veux faire un paiement ou un échange financier, il me suffit d'envoyer à Clearstream un message électronique avec le bon code informatique, et le tour est joué ! Aucun échange physique n'a lieu, mais l'opération d'achat ou de vente est enregistrée, et Clearstream en est le témoin. En cas de litige, Clearstream peut prouver que l'échange a bien été effectué.

Vu sous cet angle, ce système coopératif paraît anodin. Il sert à faciliter les achats et ventes, ainsi que les envois de messages, entre sociétés financières. Mais celles-ci sont ingénieuses, poursuivent des fins d'expansion et détestent certaines contraintes démocratiques (comme le fait de payer des impôts sur les bénéfices, ou d'assurer un minimum de transparence financière). D'où la tentation de recourir à des pratiques illégales. Une tentation d'autant plus grande que Swift, Clearstream et Euroclear ne sont pas directement contrôlés par les pouvoirs publics. Et c'est pourquoi Denis Robert écrit : « c'est l'interconnexion de ces trois jungles informatiques et les va-et-vient incessants des ordres de virements lancés par les clients qui créent ce triangle des Bermudes de la finance. Ce trou noir. Cet endroit sur lequel jamais aucun observateur indépendant ne pose le moindre regard »<sup>25</sup>

### 3. Le cas Clearstream

Aucun journaliste d'investigation n'ayant mené d'enquête sur Swift et Euroclear, nous focaliserons notre attention sur Clearstream : « un monstre financier brassant deux cent cinquante fois le budget de la France », et qui a multiplié les procédures juridiques pour faire taire Denis Robert.

Lequel raconte : « Chaque dix lignes, quand on se perd dans la liste des clients de Clearstream, on s'arrête. [...] On passe des Bermudes aux Bahamas, de Jersey à Macao, du Vanuatu à l'île de Montserrat. On ferme les yeux et on imagine des milliers de tuyaux invisibles qui envoient l'énergie. Clearstream est au cœur d'un système d'irrigation des paradis fiscaux »<sup>26</sup>.

Les paradis fiscaux permettent d'effectuer de multiples transactions de façon anonyme. C'est pratique pour échapper à l'impôt, mais c'est encore plus appréciable quand vos ressources financières sont liées à des activités illégales (songeons notamment au crime, à la drogue, au trafic

---

<sup>23</sup> Nous ne rentrerons pas ici dans les détails d'actionnariat de ces sociétés. Mentionnons tout de même que les deux premières sociétés citées ont, de nos jours, 60% d'actionnaires et un tiers d'administrateurs en commun.

<sup>24</sup> En 2012, cette société assurait un échange quotidien d'environ 17 millions de messages, répartis entre 9.000 banques situées dans 209 pays.

<sup>25</sup> Denis Robert, *op.cit.*, p.601.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.262.

d'êtres humains, au blanchiment d'argent, aux mafias...). Or, Clearstream offre à ses clients plusieurs services *Anonymat garanti*.

Le premier de ces services - les "comptes non publiés" - a été mis en place de façon anodine. Au sein de Clearstream, de nombreuses banques possèdent une maison-mère et de multiples filiales. A l'origine, le catalogue régulièrement envoyé aux membres reprenait la liste de tous les comptes existants, filiales comprises. Pour alléger les démarches administratives, certaines banques proposèrent un jour de n'afficher dans le catalogue que le compte principal (maison-mère), les autres comptes devenant invisibles pour les utilisateurs du système (la maison-mère et les informaticiens de Clearstream s'assurant de la juste répartition des échanges entre ces diverses filiales). Cette demande purement technique a vite pris un tour amoral : « plusieurs clients malins, mieux informés ou malhonnêtes ont compris les bénéfices à tirer de cette innovation »<sup>27</sup>. Grâce aux comptes non publiés, il était possible de créer des filiales dans le seul but de faire des opérations bancaires clandestines... Certes, cela ne servirait à rien dans un capitalisme honnête... mais l'accumulation financière ne tire pas, loin s'en faut, que des ficelles honnêtes. Et les comptes non publiés se sont multipliés : « De quelques dizaines en 1983, ils étaient déjà mille neuf cents (sur quatre mille cinq cents comptes au total) en 1995. Et près de huit mille (sur seize mille) en 2000. »<sup>28</sup> Bien entendu, ces comptes ne servent pas tous à faire des opérations frauduleuses, mais leur multiplication pose néanmoins un problème crucial en cas d'enquête judiciaire : « Plus il y a de comptes, moins on remarque les comptes douteux. »<sup>29</sup>.

Au sein de Clearstream, une autre manière de recourir aux opérations clandestines consiste tout simplement à travailler masqué : vous utilisez un compte... qui n'est pas ouvert à votre nom<sup>30</sup>. Pour y parvenir, il faut juste trouver un membre du réseau qui accepte de vous héberger de façon clandestine (moyennant commissions), par exemple une banque qui créera une filiale bidon et un compte associé derrière lesquels vous pourrez vous cacher<sup>31</sup>.

Mais le plus opaque des services *Anonymat garanti* de Clearstream fut sans doute le "bug" informatique. Pour certaines transactions, des informaticiens de Clearstream recevaient l'ordre de simuler une « erreur informatique ». Loin d'annuler la transaction, cette « erreur informatique » avait pour seul résultat d'effacer tout lien visible entre les clients impliqués par la transaction. Un peu comme si, après avoir marché sur du sable, le vent effaçait vos traces... Leur échange avait été encodé, mais le système n'en gardait pas de trace officielle dans sa mémoire. Comme le raconte l'un des anciens informaticiens de Clearstream : « C'était de la folie ! Certains jours on faisait passer 50 milliards de dollars. Alors, si on effaçait 100 millions, ce n'était rien – ou pas grand-chose. Si quelqu'un devait blanchir 1 million de dollars et qu'on était crevé, on disait : « On le fera demain ». Nous étions complètement pervertis par le système. Ça ne nous faisait ni chaud ni froid »<sup>32</sup>

Voilà comment Clearstream, un outil des banques au service des banques, a fleuri et prospéré : en ouvrant grand la porte à des activités illégales. « Les banques se sont servies de Clearstream et du Luxembourg pour maquiller des comptes, transférer des commissions, pomper les réserves des Etats et des entreprises, enrichir certains initiés »<sup>33</sup>.

---

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.54.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.348.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.354.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.284.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.379.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.355.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.434

Mais Clearstream ne s'est pas contenté d'offrir ses services exclusivement aux banques : certaines multinationales industrielles en ont également profité (Unilever, Shell, Siemens, Accor-Wagon Lits, Daewoo...<sup>34</sup>). De même, des trafics d'armes, de la corruption et diverses affaires d'Etat clandestines ont transité par Clearstream<sup>35</sup>.

C'est un fait : le monde de la finance n'a pas toujours les mains propres. Il sait pratiquer des tours de passe de passe, et masquer aux autorités<sup>36</sup> ses activités peu reluisantes, ou illégales. Dans quelle proportion ? On l'ignore, faute d'enquêtes approfondies sur le Triangle financier des Bermudes. Mais Denis Robert livre une estimation sur le montant des transactions occultes : « Si, sur les quelques 50.000 milliards d'euros que Clearstream a vu passer par ses comptes en 2000, 1% de cette masse était passé par le deuxième chemin décrit par Régis [à savoir le recours à « l'erreur informatique »], c'est 500 milliards d'euros qui se seraient évaporés »<sup>37</sup>.

Qu'importe le chiffre réel, une chose est sûre : les finances publiques (et leurs populations) sont flouées par ce système alliant opacité et impunité du crime en col blanc.

Nous voilà arrivés au terme de cette première escale. Il est temps de quitter le royaume des Bermudes pour rejoindre New York, où nous allons découvrir d'autres facettes de l'ingéniosité marchande...

#### **4. Hauts rendements et rapacité financière<sup>38</sup>**

Lors des valse financières sur les taux de change et les taux d'emprunt, nous avons vu comment le contexte d'incertitude avait fait naître des produits d'assurance, mais également des produits spéculatifs. Il est temps de nous intéresser de plus près au processus de création de produits financiers. Au passage, nous allons inspecter la marge - souvent trouble - entre investissement, spéculation et escroquerie financière.

Commençons par un simple exemple : les dettes à haut rendement. Dans les années 1970, aux Etats-Unis, les PME cherchent à emprunter de l'argent sur les marchés financiers. Mais peu d'investisseurs font confiance aux PME, qu'ils jugent moins fiables (dans leur capacité à rembourser) que de grandes sociétés. Ce problème est résolu en 1977 par des banques américaines : Bear Stearns et Drexel Burnham Lambert lancent sur les marchés des titres financiers à hauts risques, pouvant financer les appels à crédit de firmes jugées moins fiables. Evidemment, pour compenser leur prise de risque, les investisseurs y gagnent des taux d'intérêt particulièrement élevés : de l'ordre de 20% (au lieu de 5 à 8% dans le cas d'obligations jugées moins risquées).

Les *high yield debt* (les dettes à haut rendement) étaient nées :

- pour les PME, ce fut un moyen de se financer pour développer des activités (à un prix toutefois particulièrement onéreux pour les plus fiables d'entre elles) ;
- pour les investisseurs, c'était un pari spéculatif : la très forte rémunération reçue valait-elle le risque de perdre son argent si l'entreprise à laquelle on prêtait faisait faillite ?

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.283.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.435

<sup>36</sup> Ou bien aider les autorités à masquer certaines pratiques illégales. Cfr. *Ibid.*, 43-45.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.355.

<sup>38</sup> Une large partie de ce chapitre puise sa source dans Jean de Maillard, « *L'arnaque. La finance au-dessus des lois et des règles.* », éditions Gallimard, 2010, p.33-53.

- pour les banques qui se spécialisèrent dans l'émission de dettes à haut rendement, ce fut une période florissante, les investisseurs répondant largement à l'appel de hauts rendements financiers, fussent-ils risqués<sup>39</sup>.

La banque Drexel Burnham Lambert est devenue une championne de ce secteur d'activités, extrêmement lucratif : grâce aux fortes rémunérations (taux d'intérêts) offertes par les *high yield debt*, les investisseurs les achetaient massivement, ce qui permettait de lever rapidement des sommes fantastiques. Et que faire quand vous avez beaucoup d'argent rassemblé aussi facilement ? à Wall Street (et particulièrement chez Drexel Burnham Lambert), certains s'en sont servis pour réaliser des acquisitions dévastatrices d'entreprises. Tel un oiseau de proie, dans une logique de prédation totale, ils dénichetaient la firme dont ils prenaient le contrôle, dépeçaient ses différentes activités pour les revendre au plus offrant, puisaient dans sa trésorerie et ses bénéfices pour rembourser leurs emprunts, escomptant bien entendu se faire un joli pactole personnel au passage. De simple outil technique, les dettes à hauts rendements se sont transformées en instruments de pratiques malsaines. Et tandis que ce manège dévastateur prenait de l'ampleur, mobilisant des sommes d'argent de plus en plus folles, la plupart des analystes et experts économiques ont loué le sens des affaires des principaux protagonistes, à commencer par Drexel Burnham Lambert.

Mais ce n'est pas tout...

## 5. Escroqueries financières et junk bonds

Se souvient-on des *Savings & Loan* aux Etats-Unis ? Ces caisses d'épargne locales que nous avons laissées en piteux état, suite au jeu de la bascule monétaire de 1979<sup>40</sup> ?

Au bord du gouffre financier, s'en sont-elles sorties grâce aux lois américaines leur offrant davantage de « libertés économiques » et de « mise en concurrence » ? Oui... durant quelques années. Mais principalement en recourant à deux mécanismes explosifs : l'escroquerie comptable, et la vogue des titres financiers à haut rendement. Petit tour du propriétaire en compagnie du juriste français Jean de Maillard, à qui nous devons les explications qui suivent...

Fidèle au secteur immobilier qui avait fait leur fortune, mais délaissant les crédits aux Monsieur et Madame Tout le monde, de nombreuses caisses d'épargne locales se sont lancées dans des prêts douteux. Par exemple, un promoteur véreux venait les voir pour leur emprunter 3 millions de dollars, de l'argent avec lequel il envisageait de construire un superbe centre commercial... en plein milieu d'un désert<sup>41</sup>. Si vous trouvez ça non rentable, c'est parce que vous n'êtes pas un expert immobilier américain... confortablement payé pour dire le contraire. Du coup, tout se passe bien : le promoteur véreux a son prêt, l'expert immobilier est rémunéré pour son excellente prestation, et la caisse d'épargne prête 3 millions de dollars... avec pour garantie la valeur finale du bien construit (évaluée par l'expert à 4 millions de dollars).

Bien entendu, lorsque le projet de construction se termine, son absence de rentabilité saute aux yeux. Le promoteur véreux disparaît aussitôt, incapable de rembourser l'emprunt... grâce auquel il s'est versé de confortables honoraires durant toute la construction. *A priori*, la caisse d'épargne est perdante : elle a prêté 3 millions de dollars mais le bâtiment qu'elle détient en gage est invendable.

<sup>39</sup> Source : articles wikipédia consacrés aux *Junk Bond*, à *Michael Milken* et à *Drexel Burnham Lambert*.

<sup>40</sup> Voir dans la première partie, l'intertitre n°5 consacré à la période 1980-1999.

<sup>41</sup> Peut-être vous demandez-vous pourquoi choisir le désert. Pour le promoteur véreux, l'avantage est le suivant : le prix d'achat du terrain au m<sup>2</sup> y est plus qu'abordable...

Cependant, un miracle provisoire reste possible, à condition de recourir à une arnaque : la caisse d'épargne soudoie un expert immobilier, qui réévalue le centre commercial (aussi vide que le désert) à 5 millions de dollars. Fort de cette estimation, un nouvel escroc véreux accepte le marché suivant : contre un prêt de 6 millions de dollars, il rachète le bâtiment valant 5 millions de dollars. Dans les faits, cet escroc ne débourse pas un dollar : il se contente de signer les documents l'officialisant comme nouveau propriétaire, et touche au passage une confortable commission. Quant aux 6 millions de dollars « prêtés », cinq reviennent directement à la caisse d'épargne pour l'achat de l'immeuble, une partie de l'argent restant servant à payer les intérêts durant deux ans. C'est bien sûr illégal, et pourtant c'est la réalité : durant deux ans, la caisse d'épargne se paie à elle-même des taux d'intérêts. Il ne reste plus alors qu'aux comptables à entrer en action : après une perte initiale de 3 millions de dollars (1<sup>er</sup> emprunt non remboursé), la "revente" de l'immeuble à 5 millions de dollars fait apparaître un "bénéfice" de 2 millions de dollars, sans oublier les intérêts versés sur l'emprunt à 6 millions de dollars. Et voilà comment un miracle provisoire advient : une perte gigantesque s'est transformée en un magnifique bénéfice !

Bien entendu, c'est un jeu de dupes : en réalité, la caisse d'épargne ne cesse de s'endetter pour pouvoir maquiller ses comptes. Mais ce petit jeu permet aux escrocs qui tirent les ficelles de détourner des sommes folles. Dont ils bénéficieront s'ils sont assez intelligents pour placer l'argent hors de portée de la justice, par exemple dans un trust ou sur le compte en banque de leur épouse, avant que la réalité (des pertes de plus en plus colossales) ne rattrape la fiction (de prétendus bénéfices).

Combien de temps ce petit jeu peut-il durer ? Tout dépend de la capacité des escrocs à lever des fonds. Autrement dit : à trouver de l'argent pour manipuler les comptes.

En tant que caisse d'épargne, l'une des manières d'y arriver est de convaincre Monsieur et Madame Tout le monde de vous confier leur argent. Bien sûr, le jour où le pot aux roses sera découvert et la faillite déclarée, ils en seront pour leur frais... mais moins que le contribuable américain, car le gouvernement des Etats-Unis garantit le remboursement des comptes d'épargne individuels jusqu'à 100.000 dollars.

L'autre manière de lever des fonds, ce sont les marchés financiers. À l'époque, les dettes à haut rendement (*high yield debt*) sont un produit à la mode, en pleine expansion. Comme les vérifications sur la solvabilité des emprunteurs sont pratiquement inexistantes (ou terriblement complaisantes), émettre des *high yield debt* est un moyen commode pour lever des fonds. Et comme ces dettes sont risquées, en acheter permet de percevoir de forts taux d'intérêt. C'est pourquoi les caisses d'épargne locales américaines sont particulièrement actives sur ce marché... qui va leur fournir des masses d'argent (un total de 14 milliards de dollars en 1989<sup>42</sup>) pour alimenter leurs manipulations comptables et leurs détournements de fonds.

Mais, tôt ou tard, le jeu se termine. À partir du milieu des années '80, c'est la débandade. Les faillites se généralisent : sur 3.234 caisses d'épargne locales existantes en 1986, il n'en reste que 1.645 en 1995. Au total, l'estimation des montants partis en fumée est de 500 milliards de dollars. Si les épargnants et contribuables en furent pour leurs frais, ce jeu de passe-passe financier permit aux escrocs de détourner des sommes colossales. Avec quels risques ? Certains l'ont payé d'un procès et d'une condamnation devant les tribunaux ; d'autres en ont réchappé sans le moindre souci judiciaire. Il faut dire que ces magouilles impliquaient parfois « un assemblage ahurissant de

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.49.

financiers douteux, de mafieux, d'escrocs, d'agents de la CIA, d'hommes politiques de tous niveaux, jusqu'aux plus élevés »<sup>43</sup>.

Cette histoire n'a pas, ou peu de morale.

Certes, les *high yield debt* (dettes à haut rendement) vont perdre leur nom pour être rebaptisées *junk bonds* ("obligations pourries", titres financiers bons pour la poubelle). Quant à la banque Drexel Burnham Lambert, leader du secteur des *junk bonds*, elle fit faillite en 1990. L'un de ses hommes d'affaires véreux, Michael Milken, fut alors poursuivi pour 98 chefs d'inculpation. Condamné à dix ans de prison, il en fit moins de deux et conserva son impressionnante fortune accumulée de façon malhonnête. En 2007, il possédait plus de 2 milliards de dollars, et figurait parmi les joyeux nommés du classement Forbes des principales fortunes mondiales !

Contrairement à la fable du « bien mal acquis ne profite jamais », le capitalisme autorise le vol de haute voltige, pour des sommes astronomiques, dans une impunité presque totale. Et jamais à court d'idées, il n'hésite pas à recycler les innovations tordues (comme les *junk bonds*) à travers de nouvelles formules...

## 6. Titrisation financière (MBS, CDO) et agences de notation

En 1977, tandis qu'étaient lancés les *junk bonds*, la créativité financière a le vent en poupe à Wall Street. Un employé de la banque Salomon Brothers<sup>44</sup> y met au point un produit financier entièrement nouveau : le *Mortgage Backed Securities* (MBS).

De quoi s'agit-il ? Le MBS rassemble des milliers de crédits hypothécaires immobiliers en un seul titre financier, qui peut ensuite être proposé à des investisseurs intéressés. L'avantage ? En réunissant des milliers de créances hypothécaires différentes, il y a peu de risques qu'elles évoluent toutes de la même façon, rendant ainsi l'investissement globalement moins risqué. C'est ce qu'on appelle de la titrisation financière. Vous achetez un produit, derrière lequel se cache une multitude d'actifs inconnus. La question qui se pose alors est de savoir quelle confiance on peut accorder, ou non, à de tels produits. C'est ici qu'interviennent les agences de notation financières.

Pour garantir à chaque investisseur un degré de fiabilité à ses achats, des agences privées sont chargées d'évaluer le contenu des produits financiers. Leur système de cotation démarre à AAA (la meilleure qualité possible), passe par BB (produit spéculatif) pour terminer à D (le produit ne sera pas remboursé, faute de solvabilité). Bien entendu, plus le produit est considéré comme risqué, plus il rapporte des intérêts. En apparence, tout le jeu financier de Wall Street repose donc sur ce paradoxe : l'investisseur qui accepte le risque de perdre son investissement initial gagne de fortes rémunérations, celui qui veut être sûr de retrouver ses billes touche de faibles taux d'intérêt.

Vu ce que nous savons des *junk bonds* et escroqueries financières, il est impératif que ces agences de notations soient compétentes, impartiales, et disposent de toutes les informations requises pour faire leur travail. Or, conformément à l'idéal du « libre-échange », trois agences de notations sont mises en concurrence : il s'agit de *Moody's*, *Standard & Poor's* et *Fitch Ratings*. Ces trois firmes

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, p.51. Jean De Maillard évoque notamment le cas de Neil Bush, de la famille présidentielle, entré dans le conseil d'administration de la Silverado, une caisse d'épargne de Denver qui annulera de son bilan une dette de 130 millions de dollars... due par deux associés de Neil Bush dans une affaire pétrolière. Une malversation comptable qui n'empêchera pas la caisse comptable de bénéficier, avant revente, de 500 millions de dollars de subventions et de remises fiscales [*Ibid.*, p. 40-41] !

<sup>44</sup> Suite au jeu des fusions/acquisitions, cette banque appartient aujourd'hui à Citigroup.

privées se livrent à une compétition féroce pour décrocher des contrats. C'est-à-dire des produits financiers à évaluer. Selon les théoriciens du « libre marché », cette mise en concurrence serait le garant d'un travail de qualité...

Mais les ingénieurs financiers de Wall-Street disposent d'une imagination débridée pour lancer sans cesse de nouveaux produits financiers. Y compris des titres financiers opaques, aux montages complexes, défiant les lois du bon sens et de la clarté.

Ainsi, en 1987, le banquier véreux Michael Milken eut une idée : pourquoi ne pas utiliser la technique du MBS (titre financier rassemblant des milliers de crédits hypothécaires) pour mélanger volontairement des produits financiers à haut risque avec des produits financiers non risqués ? Vous construisez ainsi une tour de titres financiers, où la proportion d'actifs risqués et non risqués varie d'un étage à l'autre, sur base de formules que vous encodez dans des logiciels informatiques complexes. Il ne vous reste plus qu'à découper le tout en tranches, que vous proposez à la vente aux investisseurs... Et voilà : les CDO (*collateralized debt obligation* – obligations adossées à des actifs) sont nés !

L'avantage de ces CDO ? Quand les dizaines ou centaines de millions de dollars que vous gagnez chaque année dépendent directement d'un produit financier pourri (comme les *junk bonds* de Michael Milken), mélanger ce produit toxique avec des ingrédients de qualité permet de rassurer les investisseurs... qui achètent votre produit et continuent de vous enrichir ! Pour bien comprendre le mécanisme, songeons simplement aux multiples ingrédients d'une pizza : si les produits de garniture sont très appétissants, le consommateur aura du mal à deviner que la pâte a été cuisinée avec une farine périmée ! Jusqu'à ce que la personne tombe malade... ou que les actifs pourris des CDO n'entraînent dans leur chute l'ensemble du titre financier dans lequel ils ont été assemblés.

Pour les agences de notation<sup>45</sup>, c'est évidemment un enfer : comment ne pas s'arracher les cheveux pour évaluer un titre financier mélangeant des investissements à risque et des placements sûrs ? A l'évidence, cela réclame beaucoup de temps, d'investissement, de ressources humaines, de compétences... Mais la course à la concurrence (pour décrocher des contrats d'évaluation) pousse plutôt dans le sens inverse : elle réclame une rentabilité expresse, c'est-à-dire une évaluation rapide d'un grand nombre de produits financiers par un personnel limité. Sinon, vous êtes trop cher, vous manquez de compétitivité, et les grandes banques qui construisent les CDO se tournent vers la concurrence... De même, si vos critères de notation sont trop rigoureux, c'est-à-dire systématiquement plus sévères que ceux de vos concurrents, les firmes qui vous ont soumis des titres financiers à évaluer vont être mécontentes, car vos notations abaissent le prix de vente de leurs produits. Là encore, elles préféreront sans doute se tourner vers la concurrence...

Bref, les rouages de Wall Street ont tout d'un cocktail explosif. Sur fond de spéculation croissante, la soif de l'argent pousse à la créativité marchande, qui rend les titres financiers de plus en plus opaques, masquant aux investisseurs ce dans quoi ils s'engagent réellement. Une technique à vous dégoûter un capitaliste honnête, mais pas des sociétés cherchant à faire de l'argent par tous les moyens possibles. Y compris des tours de passe-passe financiers.

Car Wall Street aime arnaquer, escroquer, maquiller des comptes, et donner à des produits hautement spéculatifs l'apparence d'investissements de première qualité.

---

<sup>45</sup> Sur ce sujet, on pourra également lire Olivier Bonfond, « *Que faire avec les agences de notation ?* », juin 2012, consultable sur le site du CEPAG (<http://www.cepag.be/publications/etudes>)

Suite de l'enquête dans les marécages nauséabonds de la plus grande cité financière : New York. En ligne de mire : une vaste escroquerie, à l'origine du krach financier le plus dévastateur depuis 1929.

## Troisième partie : naissance d'une crise financière

### 1. Tout commence par une montée des inégalités (1er rouage)

En 1981, l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan a donné naissance à un dogme religieux : en aimant les grandes entreprises, en mettant la politique à leur service, en favorisant les personnes les plus riches, en leur supprimant un maximum d'impôts et de taxes, tout allait être merveilleux. Grâce à l'argent dont l'Etat leur faisait cadeau, ces riches individus et entreprises allaient investir, les activités économiques seraient florissantes, de l'emploi se créerait, et tout le monde en bénéficierait. Pour justifier cette nouvelle religion, Ronald Reagan a même invoqué un ange infallible : l'esprit (bardé de diplômes) d'Arthur Laffer<sup>46</sup>. Selon cet économiste, le taux d'imposition aux Etats-Unis était si élevé qu'il décourageait les entrepreneurs de développer leurs activités, diminuant d'autant leurs bénéfices... et les impôts que l'Etat prélevait dessus. Trop d'impôts tuant l'impôt, il suffisait d'inverser la tendance pour obtenir un miracle financier : pour que l'Etat gagne plus d'argent sur le bénéfice des entreprises, il devait diminuer le niveau de l'imposition sur le bénéfice des entreprises ! Ainsi, celles-ci entreprendront davantage, leurs bénéfices augmenteront, les recettes de l'Etat feront de même, et tout le monde sera heureux !

Disons-le tout net : les prophéties de l'ange Laffer ne se sont pas réalisées. Elles ont certes profité aux grandes entreprises et aux riches individus (moins taxés), mais pas aux pouvoirs publics. Car l'endettement des Etats-Unis s'est fortement creusé sous la présidence de Ronald Reagan. Lequel a vu une autre de ses prophéties sombrer : malgré des politiques ambitieuses favorables aux firmes privées, il n'a pas atteint le *Cap des Bonnes Affaires* où, euphoriques, les entreprises créent de l'emploi pour développer de nouvelles activités. En réalité, Ronald Reagan a surtout fait reculer la démocratie économique, creusant les inégalités entre riches et pauvres. Avec un résultat pathétique : de nos jours, de nombreux Américains doivent cumuler plusieurs boulots pour survivre<sup>47</sup>.

Evidemment, une population globalement moins riche signifie aussi une population moins consommatrice... ce qui n'est pas bon pour les affaires.

Jamais à court d'imagination, les firmes privées ont trouvé une solution : même si les habitants des Etats-Unis gagnent moins d'argent, ils peuvent toujours consommer grâce à l'endettement. Evidemment, ça leur coûtera de l'argent ; mais ça en rapportera aussi aux sociétés de crédit... L'aubaine était trop belle, et les sociétés de crédit en profitèrent pour développer leurs affaires.

### 2. Le boom des sociétés de crédit (2ème rouage)

Faire du crédit réclame un minimum de bon sens. Sinon, c'est le dérapage assuré.

Au milieu des années nonante, surfant sur une vague de crédits douteux (prêts à des personnes insolvables), quelques capitalistes imprudents finirent par s'échouer sur une plage nommée banqueroute. Wall Street s'en rendit compte, et en tira une leçon. Mais pas celle qu'on pourrait croire : « Le marché aurait pu apprendre une leçon simple : Ne prêtez pas aux gens qui ne peuvent

---

<sup>46</sup> Arthur Betz Laffer est né en 1940. Diplômé en économie, il a formulé de façon théorique la maxime « trop d'impôts tue l'impôt ». Une théorie qui a servi de faire-valoir à la politique fiscale de Ronald Reagan.

<sup>47</sup> Lire à ce sujet l'enquête, menée il est vrai dix ans plus tard, par Barbara Ehrenreich, « *L'Amérique pauvre : comment ne pas survivre en travaillant ?* », éditions 10/18, 2004.

pas rembourser. Mais à la place, il avait appris une leçon compliquée : Vous pouvez toujours accorder ces prêts, faites-les juste disparaître de votre book »<sup>48</sup>.

On doit ces paroles à Michael Lewis, ex-employé d'une banque américaine<sup>49</sup>, qui va nous servir d'éclaireur pour comprendre la suite de cette tragédie new-yorkaise.

Normalement, le marché du crédit a une limite très claire : la solvabilité des emprunteurs. Pour un capitaliste honnête, il s'agira d'évaluer la régularité et le niveau des rentrées financières, pour décider du montant du prêt qui peut être accordé. Pour un capitaliste moins honnête, il s'agira d'évaluer la somme totale des biens que l'emprunteur peut mettre en garantie : biens, capital, maison... S'il est incapable de rembourser, appel sera fait aux huissiers, et la garantie reviendra à l'emprunteur. Dans tous les cas, la taille d'un marché du crédit est strictement limitée à la solvabilité (revenus et patrimoine) des emprunteurs. Sans quoi, c'est la faillite assurée.

Mais dans une Amérique où le nombre de pauvres explose, cette logique de solvabilité financière ne plaît guère aux sociétés de crédit : à leurs yeux, les trop faibles revenus et possessions des pauvres limitent l'expansion de leur secteur... donc de leur chiffre d'affaires. Evidemment, elles auraient pu réclamer des mesures politiques visant à mieux redistribuer les richesses (cela aurait augmenté les revenus et garanties nécessaires au crédit), mais elles ne tenaient pas à être taxées davantage sur leurs bénéfices...

Face à cette impasse, qui aurait dû les arrêter, les sociétés de crédit vont trouver une faille pour continuer à faire de l'argent : pourquoi ne pas revendre, à d'autres firmes, les contrats de dettes qu'elles font signer ? Grâce à la titrisation financière, c'est possible : vous appelez les grandes banques de Wall Street (Goldman Sachs, Bear Stearns, Merrill Lynch, Morgan Stanley...), vous leur vendez les crédits financiers que vous possédez, et leurs ingénieurs se mettent au travail pour mélanger tous ces crédits en une immense tour financière. Ils la découpent ensuite en étages (les CDO) que les agences de notation évaluent et notent, avant leur vente sur le marché financier. Et le tour est joué...

Bien entendu, cette trouvaille des marchands de crédit n'en est pas une : elle déplace juste le problème de la solvabilité, et le risque de non-remboursement, sur d'autres acteurs financiers. Ceux qui achètent les crédits, pour les transformer en CDO.

Mais du strict point de vue des sociétés de crédit, il est vrai que le problème de la solvabilité n'existe plus. Au contraire : tant que les banques de Wall Street leur achètent des titres de dettes, alors tout contrat signé (même avec une personne insolvable) se transforme en profit ! Et comme il y a beaucoup de pauvres aux Etats-Unis, la source potentielle de bénéfices à faire est pharaonique.

Bien entendu, prêter avec intérêt de l'argent à des personnes incapables de rembourser n'est pas honnête. Encore moins si vous n'en assumez pas les responsabilités. Et encore davantage si cela vous permet de faire de plantureux bénéfices, plumant au passage la personne insolvable (qui sera confrontée à des huissiers) et celui qui vous rachète votre titre de dette (qui y perdra l'argent investi). Mais, face à un profit aussi facile, l'appât du gain et la soif d'expansion l'emportent. Et les sociétés de crédit américaines vont devenir des sortes de prospecteurs miniers : pour ramener à Wall Street la matière première (contrats de crédits) qui sert à fabriquer des CDO, elles vont aller chercher l'argent là où il n'existe pas. Chez les pauvres !

---

<sup>48</sup> Michael Lewis, « *Le casse du siècle. Plongée au cœur de la crise financière* », éditions Sonatine, 2010 (1<sup>ère</sup> édition en langue originale anglaise : 2010), p.54.

<sup>49</sup> Il s'agit de la banque Salomon Brothers, là où furent inventés les MBS dont nous avons parlé à l'intertitre n°5.

Passé le cap de la montée des inégalités (1<sup>er</sup> rouage), les sociétés de crédit vont ainsi monter une vaste arnaque. Elles vont offrir à des gens sans fortune une merveilleuse illusion : *la pauvreté, ce n'est pas pour vous ! Le rêve américain vous tend les bras, regardez : moyennant un emprunt à taux d'intérêt très bas, vous pouvez consommer tout ce que vous voulez. Venez chez moi pour boucler vos fins de mois... Achetez-vous une voiture... Faites-vous plaisir ! Tenez, pourquoi ne pas acquérir une maison ? Une belle maison, pour vous et votre famille, c'est possible, regardez... c'est vraiment pas cher !*

En vérité, le taux de remboursement annoncé est un taux d'appel : une sorte d'appât servant à ferrer le pigeon. À travers un jargon de bonimenteur, des propos rassurants, un vocabulaire qu'il ne comprend pas, et des termes alambiqués inscrits en petit dans les contrats, on va lui cacher le fait crucial : passé un certain temps (deux ans par exemple), le taux de remboursement annoncé va soudainement grimper<sup>50</sup>. Et s'il n'est pas capable de rembourser, on l'expropriera, on lui saisira ses biens, on l'enverra à la rue. A moins qu'il n'emprunte encore plus, pour payer les échéances de son emprunt précédent, fournissant au passage de nouvelles « matières premières » aux sociétés de crédit qui se font un plaisir de les revendre ensuite à Wall Street.

Tel est le principe du prêt immobilier à taux de remboursement variable : « Leur but, c'était que, à la fin de la période du taux d'appel, ils soient obligés de refinancer leur prêt, comme ça les prêteurs se faisaient encore plus d'argent sur leur dos »<sup>51</sup>. Exit la vérification sérieuse des conditions de solvabilité, l'objectif prioritaire était de donner à Wall Street autant de crédits et de dettes qu'il voudrait bien acheter.

### **3. Les ingénieurs financiers de Wall Street (3ème rouage)**

Nous venons de découvrir le prêt "subprime" : un "crédit de second choix" visant spécifiquement un public pauvre, très proche de l'insolvabilité. En raison des risques élevés de non-remboursement, nous les appellerons ici des "prêts qui puent". Tôt ou tard, le risque de perdre son argent pend au nez des investisseurs qui s'y risquent. Or, comme nous venons de le voir, pour que de tels prêts puissent se développer, les sociétés de crédit doivent trouver des acheteurs (comme les grandes banques de Wall Street) auxquels transférer le risque d'insolvabilité.

D'un point de vue légal, c'est possible. Grâce aux lois américaines évoquées plus haut<sup>52</sup>, les banques américaines sont autorisées à faire des affaires dans tous les Etats-Unis (en lieu et place d'un seul Etat), mais aussi à mélanger l'activité des prêts avec le secteur de l'investissement. Elles sont donc autorisées à acheter massivement, dans tous les Etats-Unis, des titres de dettes aux sociétés de crédit. Ensuite, elles peuvent confier ces milliers de titres à leurs ingénieurs, spécialisés en montages financiers, pour qu'ils les assemblent et créent des CDO.

Mais une question vient aussitôt : si les crédits de départ sont pourris, pourquoi les plus grandes banques américaines en achèteraient-elles ? Après tout, nous sommes ici au cœur de Wall Street, dans les cimes de la finance planétaire, là où la rigueur est censée être le maître-mot. Et aucune banque sérieuse n'achèterait des "prêts qui puent", sachant qu'ils ne pourront être remboursés. Pourtant, le centre de gravité de la finance mondiale fut d'un avis différent : « Wall Street achetait

---

<sup>50</sup> L'exemple retenu ici est celui de l'emprunt hypothécaire (2/28) : il offre un taux de remboursement fixe très bas durant deux ans, puis qui devient variable pour 28 ans.

<sup>51</sup> Michael Lewis, *op. cit.*, p. 109.

<sup>52</sup> Voir l'intertitre n°5 de la Première partie.

vos prêts, même si vous-même ne les auriez pas achetés ! [...] Début 2005, toutes les grandes banques d'investissement de Wall Street jouaient à fond la carte des subprimes »<sup>53</sup> [54].

À cela, plusieurs explications.

La première tient à la montée de la spéculation. Nous l'avons déjà souligné : dans le monde des affaires, un climat d'incertitude est propice à la spéculation. Or, quoi de plus incertain qu'un remboursement de prêt, surtout pour une personne à la limite de la solvabilité ?

La seconde explication tient aux circonstances du moment : après s'être jetées à corps perdu dans le financement du secteur informatique (une bulle spéculative qui explosa en 2000), les plus grandes banques de New York doivent rebondir, en proposant aux fonds de pensions, aux fonds d'investissements et au monde entier des titres financiers dans un nouveau secteur à forte rentabilité. Or, le crédit est en pleine expansion... malgré sa limite de solvabilité.

C'est alors qu'intervient la troisième explication, étroitement liée à la hiérarchie marchande : au sommet du marché, à Wall Street, d'excellents ingénieurs financiers sont payés des millions de dollars, notamment parce qu'ils sont capables de vous vendre un squat inhabitable comme s'il s'agissait d'un appartement de luxe. Ce sont des spécialistes de l'illusion. Sur base de la matière première qu'ils reçoivent (titres financiers achetés par leur banque), ces prestidigitateurs effectuent des assemblages complexes : par exemple, ils vont mélanger des crédits pour financer des études octroyés à des étudiants en Floride avec des prêts accordés pour acheter des autos en Californie. Etant donné la disparité des régions et des types de prêts, il y a peu de risque pour que tout défaille au même moment, non ? Petit à petit, étage par étage, ils construisent ainsi des tours financières de CDO incluant des titres venus de partout.

Lorsque le travail est fini, une merveilleuse tour financière s'élève vers le ciel, dans laquelle « habitent » des centaines et des milliers de prêts aux noms ésotériques. Par exemple, vous trouvez dans la multitude d'habitants du quatrième étage un certain NHEL 2004-1. Qui est NHEL 2004-1 ? Il s'agit « des prêts datant des premiers mois de 2004 et des derniers mois de 2003 » octroyés par la société NovaStar. Bien entendu, après le travail des ingénieurs de Wall Street, NHEL 2004-1 est un simple cohabitant – parmi des centaines d'autres – au sein d'un unique titre financier proposé à la vente aux investisseurs. Et comme ce titre porte également un nom énigmatique, pour comprendre ce qu'on achète vraiment, il faut avoir le temps, l'envie et l'énergie nécessaires pour décortiquer les innombrables prospectus détaillant, un par un, chaque habitant de la tour financière.

Evidemment, si la matière première servant au montage financier est toxique, l'ensemble du CDO sera, lui aussi, pourri. De même qu'un architecte peut concevoir la plus belle tour du monde, si celle-ci est faite avec de la ferraille à bon marché, du mauvais béton, et en ignorant les lois de la gravité, forcément, l'immeuble s'effondrera. Mais cela n'ennuie pas les architectes financiers travaillant dans les grandes banques de Wall Street : pour eux, qu'importe la qualité réelle de l'immeuble, tout le bénéfice naît de l'illusion qu'ils arrivent à produire. Et si un titre financier, aussi piteux qu'un squat inhabitable, peut-être vendu au prix d'un appartement grand luxe, la marge de profit n'en est que plus considérable. Ainsi, « Moins le marché est transparent, plus les titres sont compliqués, et plus ça peut rapporter d'argent aux salles des marchés des grandes banques de Wall Street »<sup>54</sup>.

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.54.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p.127.

Le montage des CDO à partir de dettes non remboursables est donc une vaste escroquerie : elle sert, ici aussi, à déplacer le problème de solvabilité. Après être passé des sociétés de crédit aux grandes banques de Wall Street, celui-ci va être transféré aux pigeons suffisamment bêtes pour acheter des CDO pourris. Ces pigeons, en l'occurrence, étaient des institutions bancaires renommées qui avaient oublié leur métier de base (vérifier la solvabilité des investissements) pour spéculer joyeusement sur les fortes rémunérations offertes par les CDO. Quitte à ne pas bien connaître les produits sur lesquels ils plaçaient des millions d'euros... Grâce à une maîtrise technique de haute voltige, par l'utilisation de logiciels informatiques alambiqués, les ingénieurs de Wall Street s'employèrent à ce que le contenu réel de la tour financière reste inconnu de tous, agences de notation comprises. Car leur enrichissement tenait à cela : créer de l'opacité.

Et comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, « Les banques envoyaient leurs propres modèles à Moody's en demandant : " Vous en pensez quoi ?" »<sup>55</sup>.

#### **4. Les agences de notation (4ème rouage)**

Dans le secteur du "prêt qui pue", l'imprudence et l'escroquerie rapportent beaucoup d'argent aux premiers maillons de la chaîne : les sociétés de crédit, les grandes banques de Wall Street. Mais la règle de solvabilité n'a pas disparu ; embusquée dans les CDO, elle menace toujours de faillite ceux qui la transgressent. C'est pourquoi le rôle des agences de notation est crucial. Ce sont les soupapes de sécurité : si elles incluent les risques réels des titres financiers dans leur cotation finale, alors les investisseurs sauront à quoi s'en tenir et ne confondront pas, au sein d'un CDO, un squat minable de tôles ondulées - c'est-à-dire une personne incapable de rembourser son crédit - avec un appartement splendide pour cadre huppé - c'est-à-dire une famille disposant de plusieurs revenus stables, couvrant largement les frais de remboursement d'un petit crédit.

Malheureusement, une première faille de taille se glisse dans le jugement des agences de notation : sans doute pour économiser du personnel, celles-ci décident de ne pas évaluer la valeur d'une tour financière étage par étage, appartement par appartement, habitant par habitant, mais de façon globale.

Donnons un exemple concret : il existe aux Etats-Unis une échelle FICO mesurant la solvabilité des emprunteurs. Sur cette échelle FICO, 850 est le score le plus élevé (emprunteur fiable), et 300 le score le plus bas (emprunteur insolvable). Mais cette échelle a bien des défauts. D'une part, il lui manque de nombreux échelons : ainsi, elle ne prend pas en compte les revenus de l'emprunteur ! D'autre part, elle est susceptible de truccages : ainsi, le score FICO d'une personne augmente automatiquement si, après avoir commandé une carte de crédit, elle l'a rend immédiatement après l'avoir reçue.

Confrontée à une échelle aussi peu fiable, la prudence s'imposait. Mais ce ne fut pas l'avis des agences de notation : pour évaluer la qualité d'un montage financier, elles jugèrent inutile de vérifier le score FICO personnel de tous les individus cachés derrière les prêts consentis, et se contentèrent du score FICO moyen de l'ensemble des prêts assemblés. Ainsi, pour accorder une note de fiabilité maximum (AAA) à un CDO, elles exigeaient un score FICO moyen de 615. Mais ce score moyen peut être approché ou atteint d'innombrables façons, des plus judicieuses aux plus tortueuses. Et les ingénieurs de Wall Street s'échinèrent à programmer leurs logiciels informatiques d'assemblage, de façon à ce que la moyenne FICO de 615 soit atteinte le plus souvent possible. Un peu comme un agent immobilier, désireux de vous vendre un appartement, opérerait pour des

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p.123.

heures de visite où vous rencontrerez le voisin modèle, tout à fait charmant, et non les affreux jojos habitant juste en face.

Mais l'approximation n'est pas la seule erreur des agences de notation. En témoignent deux investisseurs de Wall Street, qui ont raconté à notre éleveur (Michael Lewis) leur rencontre avec une employée de chez Moody's : « bien qu'elle fut chargée d'évaluer les obligations hypothécaires subprime, ses patrons ne l'autorisaient pas à déprécier celles qui, selon elle, méritaient de l'être. Elle soumettait une liste d'obligations qu'elle considérait comme surévaluées à ses supérieurs, et recevait en retour une liste de celles qu'elle était autorisée à déprécier. "Elle expliquait qu'elle avait soumis une liste avec des centaines d'obligations dessus, et que ses supérieurs n'en avaient conservé que vingt-cinq, sans lui expliquer pourquoi"<sup>56</sup>.

Dans le saint des saints du monde financier, en plein « libre-échange concurrentiel », c'est donc une logique bureaucratique et autoritaire qui distingue, en partie, un titre financier jugé excellent d'un investissement tout juste bon pour la poubelle. Cela pourrait étonner, mais le phénomène s'explique aisément : en 2006, sur les deux milliards de revenus engrangés par l'agence de notation Moody's, la moitié (au moins) provenait de l'évaluation de gigantesques tours financières. Dès lors, « toutes les agences de notation ne pensaient qu'à une chose : maximiser le nombre de titres qu'elles évaluaient pour les banques d'investissement de Wall Street, et engranger les commissions »<sup>57</sup>. Mais comme il y avait libre-concurrence, donc libre-choix de l'agence de notation retenue pour évaluer les prêts, « Le meilleur moyen d'avoir le business des fabricants de produits structurés était encore de valider leurs hypothèses »<sup>58</sup>.

On en revient à ce critère décisif : plus on ignore le risque, plus on déplace le problème vers autrui, plus on gagne de l'argent. Pour engranger des bénéfices, les agences de notation sont directement dépendantes des produits qu'elles jugent. En démocratie économique, cela s'appelle un conflit d'intérêt. Mais dans le mythe de la « concurrence libre et non faussée », le conflit d'intérêt n'existe pas. Le « marché libre » et ses vertus sont censés solutionner tout problème. Une fable dont la crédibilité est nulle ; qu'on en juge par la suite de l'histoire.

## **5. Les subprimes : un produit dérivé du « libre-échange »**

Tous les éléments sont en place : au départ, nous avons une société farouchement inégalitaire où des pauvres se font plumer par des sociétés de crédit. Celles-ci cherchent des matières premières, c'est-à-dire des contrats de dettes, pour les revendre à Wall Street. Là, des ingénieurs chevronnés se mettent à l'ouvrage pour construire des montages financiers aussi opaques que possibles. Le but est de tromper la vigilance des agences de notation, qui ont elles-mêmes leurs raisons de ne pas y regarder de trop près. En bout de chaîne, on trouve les acheteurs de "CDO qui puent" : des investisseurs spéculatifs, achetant à la pelle des titres dont ils ignorent le contenu, mais à la rémunération hautement attractive. A ce petit jeu spéculatif, des fortunes colossales changent de main, à l'échelle de la planète. Mais tout repose sur du vent : à savoir, un déplacement illusoire de la frontière du crédit au-delà de la solvabilité des emprunteurs.

Tout ce cirque spéculatif et amoral serait inimaginable sans le mythe de la « concurrence libre et non faussée ». Comme nous l'avons vu avec les valse financières, ce sont les législations inspirées par cette fable qui ont fourni au secteur privé les allumettes et l'huile spéculatives pour allumer ce feu toxique :

---

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.159.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p.232-233.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p.233.

- premièrement, le « libre marché » a placé le contrôle réel des activités financières entre les mains du secteur privé (qui y joue les premiers rôles). Et si des instances publiques de régulation existent, elles n'ont guère les moyens (humains, financiers, technologiques...) pour surveiller les firmes privées qui leur font face. Il n'y a donc personne pour arbitrer la rencontre et mettre un terme à la folie spéculative ;
- deuxièmement, les « marchés uniques » et autres accords de « libre-échange » ont encouragé les fusions internationales d'entreprises, la naissance ou le développement d'empires marchands structurés au niveau mondial. Lesquels cherchent à coloniser de nouveaux secteurs d'activités, quitte à s'aventurer sur des terres inconnues, spéculatives. Cette logique a fait se répandre les CDO new-yorkais dans le monde entier, telles des mèches d'explosifs reliées au détonateur central : le « prêt qui pue ».

Car l'escroquerie en chaîne ne peut durer indéfiniment. Tôt ou tard, la bulle spéculative doit exploser. Mais quand ? Comment ?

La réponse, nous l'avons déjà croisée avec la malversation des caisses d'épargne locale américaines : tant que de l'argent frais arrive pour rémunérer les différents maillons de la chaîne, l'illusion d'un marché parfaitement solvable continue d'exister. Ce qui attire du nouvel argent frais, rémunérant les différents maillons de la chaîne, donnant l'illusion d'un marché solvable, et ainsi de suite... Nous sommes en fait face à une arnaque bien connue : la chaîne de Ponzi, où des pigeons entretiennent un escroc sans le savoir<sup>59</sup>.

## 6. Ceci n'est pas une crise, mais une arnaque financière

Dans le cas des « prêts qui puent », les escrocs sont ceux qui s'enrichissent en transgressant la limite de solvabilité financière : agences de crédit arnaquant les pauvres, banques d'investissement masquant le risque, agences de notation fermant plus ou moins les yeux... Quant aux pigeons, ils sont de deux sortes : en bas de la chaîne, il y a les pauvres qui s'endettent en croyant au miracle (lequel tournera au cauchemar quand débarqueront les huissiers) ; en haut de la chaîne, il y a les spéculateurs du monde entier achetant des CDO. Ce sont ces derniers qui apportent de l'argent frais, et enrichissent tous les escrocs de la chaîne. Mais pour fabriquer des CDO, il faut au préalable lever des crédits. Donc, l'arrivée d'argent frais (via l'achat de CDO) dépend entièrement de la création incessante de nouveaux crédits... à des personnes qui n'ont pas les moyens de se les payer !

Pour y parvenir, les sociétés qui proposent des emprunts n'ont qu'un moyen : offrir des conditions de plus en plus avantageuses à des gens de moins en moins solvables. Et c'est ce qu'elles ont fait aux Etats-Unis, proposant par exemple :

- « l'emprunt à taux variable qui accorde à l'emprunteur six mois sans paiement à 0,03 % d'intérêt »<sup>60</sup> ;
- l'emprunt à taux flottant et à amortissement négatif : « les emprunteurs pouvaient choisir l'option de ne pas payer le moindre intérêt et simplement accumuler une dette de plus en plus importante jusqu'à ce que, vraisemblablement, ils ne puissent plus la rembourser »<sup>61</sup> ;

<sup>59</sup> Dans cette arnaque, un escroc promet d'investir l'argent qu'on lui confie dans des secteurs rentables, mais il n'en fait rien et détourne l'essentiel des sommes qu'il reçoit. Pour donner l'illusion que l'argent est bien investi, il consacre une partie des sommes reçues à rémunérer les gens qui lui ont fait confiance. Tout heureux de recevoir des bénéfices, ceux-ci en parlent autour d'eux, ce qui amène de l'argent frais supplémentaire à l'escroc, qui peut continuer son petit jeu malhonnête... jusqu'au jour où l'argent frais lui manquera pour entretenir l'illusion ou rembourser d'importants investisseurs désireux de récupérer leur capital de départ... bien entendu évaporé !

<sup>60</sup> *Ibid.*, p.96.

- le prêt *no doc*, accordé à des personnes sans leur avoir demandé la moindre preuve de revenu ou d'emploi.

Enfin, les personnes qui n'avaient jamais contracté un emprunt de leur vie furent particulièrement sollicitées. Qu'importe leur solvabilité réelle, pour n'avoir jamais été endettées, ces personnes présentaient un score FICO exceptionnel, faisant grimper en flèche les cotations des agences de notation. C'est ainsi qu'on assista à d'étranges phénomènes, défiant les lois de la comptabilité : « à Bakerfield, Californie, un cueilleur de fraises mexicain qui gagnait 14.000 dollars par an et ne parlait pas un mot d'anglais s'était vu prêter 724.000 dollars pour s'acheter une maison »<sup>62</sup>.

Saisit-on bien le paradoxe ? Pour entretenir l'illusion d'un marché rentable et attirer de l'argent frais, il fallait sans cesse repousser la frontière du crédit au-delà du raisonnable ! Telle était la loi du marché des "prêts qui puent"... Une logique totalement irrationnelle, spéculative en diable, où le secteur privé ne se fixait qu'une seule règle : gagner toujours plus d'argent. En 2000, les tours financières concoctées par les grandes banques de Wall Street comprenaient encore diverses formes de prêts, dont beaucoup étaient relativement solvables. Dès 2004, le prêt immobilier "puant" envahissait un espace croissant, allant jusqu'à occuper 95 % de certaines tours financières. Lorsque les agences de notation se montraient critiques, attribuant une mauvaise note (BBB) à certains étages des tours CDO, les banques de Wall Street (Goldman Sachs en tête) faisaient du recyclage. Plutôt que de revendre des titres mal cotés à bas prix, elles les désassemblaient, les mélangeaient entre eux et les rassemblaient à nouveau, puis allaient les présenter aux agences de notation comme s'il s'agissait d'un produit tout neuf ! Croyez-le ou non, mais les agences de notation parvenaient à classer jusqu'à 80 % de ces nouvelles tours (composées exclusivement de produits notés BBB) dans la meilleure catégorie : AAA<sup>63</sup> !

## 7. En route pour le "casse du siècle"

Par de telles arnaques, l'illusion d'un secteur rentable était entretenue, l'argent frais arrivait et la bulle spéculative pouvait enfler : des centaines de milliards de dollars s'échangeaient chaque année. C'était de l'argent facilement gagné ; l'euphorie croissante anesthésiait toute envie de s'interroger sur le risque réel encouru. Même les banques de Wall Street, où travaillaient les ingénieurs fabriquant les tours de "CDO qui puent", finissaient par en perdre la raison. Pensant que certains "actifs financiers qui puent" étaient à l'abri d'un non-remboursement, ces banques les conservaient pour elles, sans craindre un effondrement du marché. Une forme d'aveuglement maintes fois observée à l'occasion d'autres bulles spéculatives : « ceux qui participent à la spéculation voient grandir leur fortune - ils deviennent riches, ou encore plus riches qu'avant. Aucun n'a envie de croire que ça arrive par hasard, ou sans qu'il l'ait mérité. Tous souhaitent penser que c'est l'effet de leur intelligence supérieure ou de leur intuition hors pair »<sup>64</sup>.

Pourtant, dès 2005, le FBI fit part d'arnaques au crédit de plus en plus nombreuses. De même, une poignée d'investisseurs découvrit la supercherie des "CDO qui puent". Ces investisseurs avaient un point en commun : ils effectuaient un réel travail d'analyse, comptable et financière. Dans le cas des "prêts immobiliers qui puent", aucun doute n'était possible : tout allait s'effondrer. Certains tentèrent de prévenir les autorités compétentes (qui n'y comprirent rien, dépassées par la complexité des produits financiers). D'autres alertèrent les firmes entretenant ce jeu toxique : mais

<sup>61</sup> *Ibid.*, p.92.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p.151.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p.119.

<sup>64</sup> John Kenneth Galbraith, « *Brève histoire de l'euphorie financière* », publié en 1990. Repris ici de l'ouvrage « *Galbraith, économiste hétérodoxe* », Seuil, 2007, p.545.

Wall Street refusa de les croire, en les traitant de fumistes et d'hurluberlus n'ayant pas le sens des affaires.

Finalement, sûrs de leur coup, ces investisseurs sérieux - qui avaient analysé les données des prêts hypothécaires et découverts la supercherie - réalisèrent que le « casse du siècle » était possible. Pour gagner énormément d'argent, il fallait réunir des millions de dollars et tout miser sur le pari suivant : les tours financières de "CDO qui puent" allaient s'effondrer, et des centaines de milliards de dollars partir en fumée. C'était de la spéculation, mais basée sur un raisonnement sérieux. Encore fallait-il inventer un produit spéculatif permettant ce pari. Ce fut chose faite en 2005, avec la création d'un nouveau titre financier : le Credit Default Swap (CDS) sur les "CDO qui puent". Une sorte de contrat anti-incendie : moyennant le paiement d'une prime régulière à un assureur, l'assuré touchait le jackpot si les tours financières de "CDO qui puent" partaient en fumée. Ce jeu spéculatif était à somme nulle : ce que le preneur d'assurance gagnait, la société d'assurance le perdait. La grande compagnie AIG se laissa bernier, délivrant à qui en voulait des produits d'assurance contre l'effondrement du marché des "prêts qui puent". Les primes à lui payer étaient si ridicules (0,12 %) <sup>65</sup> qu'en « échange de quelques millions par an, cette société d'assurances courait le véritable risque de voir 20 milliards de dollars se volatiliser » <sup>66</sup>.

La création de ce marché, les CDS d'assurance-incendie contre le "prêt qui pue", finit par mettre la puce à l'oreille de certains. Fin 2005, quelques banques et fonds d'investissement possédant des "CDO puants" réalisèrent le problème : elles étaient au cœur d'un immense bulle spéculative reposant sur du vent. Loin de tout arrêter, elles tentèrent d'écouler au plus vite leurs tours financières de "CDO qui puent", en investissant à leur tour sur les produits d'assurances immunisant contre des pertes de valeurs. Goldman Sachs, notamment, peut s'honorer d'une telle pratique : avoir conseillé à ses clients d'acheter un produit... contre lequel ses propres traders misaient à la baisse !

Mais beaucoup ne crurent pas à l'effondrement de la bulle : depuis des décennies, l'immobilier américain était en pleine forme. Pourquoi cela changerait-il ? Tant que le prix des maisons grimpeait, les "prêts qui puent" semblaient être dotés de solides garanties. Une expulsion, une vente, et par ici le bénéfice !

En 2006, le marché de l'immobilier américain frissonna. À force d'expulser des gens incapables de rembourser leurs crédits, le trop grand nombre de maisons en vente commença à faire chuter les prix. C'était le début de la fin. Les expulsions allaient s'accélérer, l'immobilier américain s'effondrer, les détenteurs de CDO se mettre à paniquer, vendre massivement, provoquant l'éclatement de la bulle spéculative la plus désastreuse depuis 1929. Voilà comment s'écrivit le scénario d'une tragédie new-yorkaise, où des escrocs irresponsables s'enrichirent durant des années, repoussant vers d'autres le risque d'insolvabilité...

Selon une estimation de FMI remontant à 2009, plus de 4.000 milliards de dollars allaient s'évaporer ! Bien sûr, cet argent n'était pas perdu pour tout le monde : durant des années, des gens avaient gagné des fortunes colossales avec les "prêts qui puent". De même, ceux qui avaient pris des assurances incendies contre les "prêts puants" réussirent, à leur manière, en vrai trader, le casse du siècle.

---

<sup>65</sup> En payant une prime d'assurance de 120 €, vous gagnez 1.000 € en cas d'effondrement de la tour financière.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p.117-118.

Mais cela avait un prix :

- pour les pauvres insolvable, ce fut l'expulsion massive de leur logement ;
- pour tous les pigeons qui avaient massivement achetés des "CDO qui puent", c'était la bérézina : comme dans un mauvais rêve tournant au cauchemar, les placements miraculeux d'hier se transformaient en actifs toxiques. (Tiens, tiens, l'histoire des *dettes à hauts rendements* se transformant en *obligations pourries* se répétait !) Et vu la frénésie spéculative sur les "prêts qui puent", une bonne partie du système bancaire mondial se trouvait au bord de la faillite. Car les pigeons étaient bien là : les banques, les fonds d'investissement, les compagnies d'assurances, bref les marchés financiers qui avaient massivement achetés des actifs toxiques. Tous étaient à deux doigts du dépôt de bilan.

C'est un fait : le secteur bancaire mondial allait mourir. Grisé par des années de débauche financière, par des arnaques spéculatives, par des escroqueries en chaîne, le monde de la finance allait se réveiller sous un pont, tel un clochard de nos villes, avec les poches vides d'avoir joué au poker et perdu tout « son » argent.

Mais le marché financier n'avait pas envie de mourir. Il avait trop de dignité pour finir ainsi : sous les ponts, comme un clochard. Non, mille fois non, les pigeons refusaient d'assumer les conséquences de leurs actes. Alors, les pigeons se souvinrent d'une leçon compliquée : vous pouvez acheter des CDO et des produits toxiques tant que vous voulez, l'important est de pouvoir les faire disparaître de votre book. Pour le dire clairement : il fallait trouver un nouveau pigeon, qui accepte de prendre les erreurs du secteur financier à sa charge.

Grâce à son carnet d'adresse, le marché financier avait bien une idée. Aux Etats-Unis, il fallait appeler la Maison Blanche et les autorités monétaires américaines. Ça tombait bien, le Secrétaire au Trésor des Etats-Unis était un ancien de Goldman Sachs... Quant à l'Europe, elle avait fait de la « concurrence libre et non faussée » sa raison d'être depuis 1986 (année de l'adoption de l'Acte Unique européen, visant à créer un marché unique). Si le sauvetage du monde bancaire était une politique d'aide publique discriminatoire, et normalement interdite par l'ordre juridique du marché unique européen, la Commission européenne allait-elle pour autant se montrer inflexible en interdisant aux Etats de sauver la tête des banques du billot de la faillite ? Ou bien allait-on faire une exception ? Très clairement, la Commission européenne opta pour la seconde solution : les Etats pourraient aider les banques s'ils le souhaitaient. C'est ainsi que les marchés financiers appelèrent les autorités politiques du monde entier, avec cette question à la clé : dites, on cherche un pigeon pour racheter nos bêtises, est-ce que les finances publiques et les millions de contribuables pourraient payer ?

## Quatrième partie : moraliser le capitalisme ?

### 1. Socialiser les pertes : la logique du « *too big to fail* »

Aux quatre coins du monde, les gouvernements furent réunis en urgence. On leur annonça la situation : le secteur bancaire occidental était en faillite, insolvable au point d'accepter le pire "prêt qui pue" qui puisse s'imaginer. Pour le sauver, il n'y avait qu'une solution : socialiser les pertes. C'est-à-dire faire assumer à l'ensemble de la population les dettes spéculatives accumulées par le secteur financier. Les sommes en jeu étaient astronomiques, dans des proportions variables d'une banque à l'autre. Evidemment, cela obligeait à transgresser le mythe de la « concurrence libre et non faussée ». Si on sauvait le secteur financier de la noyade, il s'agirait d'une intervention *artificielle* des pouvoirs publics consistant à injecter des fonds publics de façon *discriminatoire* entre entreprises. Une discrimination reposant sur le principe suivant : plus une banque s'était comportée en junkie accro à la spéculation, plus il faudrait y injecter des fonds publics. Une sorte de prime à la bêtise, en quelque sorte.

Prendre une telle décision était délicat. Quand on y songe, après le Traité de Maastricht (créant l'Euro, la Banque Centrale Européenne et la rigueur budgétaire), nombre d'Etats européens s'étaient lancés dans une cure d'austérité pour diminuer les niveaux de déficit et d'endettement publics<sup>67</sup>. Ils avaient alors imposé des économies drastiques aux populations. En même temps, pour attirer les investisseurs, ils avaient multiplié les cadeaux fiscaux et législatifs aux grandes entreprises ainsi qu'aux individus les plus riches. L'objectif officiel de cette politique discriminatoire (privations pour les uns, cadeaux pour les autres) était de rejoindre le *Cap des Bonnes Affaires*. Et voilà qu'une explosion spéculative venait ravager les moteurs financiers du capitalisme, exigeant des réparations d'urgence : il fallait lancer aux banquiers (responsables de la crise) les bouées de sauvetage public les plus chères de l'histoire contemporaine ! Qu'allait-on dire aux infirmières, aux enseignants, aux pompiers, aux métiers de services publics, ainsi qu'à l'ensemble des secteurs culturels et associatifs auxquels, d'année en année, on avait répété que l'argent public manquait, qu'il fallait faire des économies et apprendre à travailler davantage avec moins de moyens ?

Comment justifier qu'on allait injecter massivement de l'argent public à des firmes qui brassaient des fortunes, éludaient souvent l'impôt, rémunéraient leurs traders à hauteur de millions de dollars, ne reculaient pas devant l'escroquerie et le mensonge, et qui avaient besoin d'aide pour avoir joué et perdu plus que ce qu'ils possédaient au casino ? La pilule était tout de même dure à faire passer ! Mais un message fut trouvé. Un message simple, concis, pragmatique : nous étions tous solidaires du secteur bancaire, parce que si le secteur bancaire mourrait, nous mourrions avec lui. C'est la logique du « *too big to fail* ». Dans le capitalisme contemporain, enclin au gigantisme industriel et financier, certaines firmes privées sont devenues *trop grandes pour mourir*. Si on les laisse tomber en faillite, elles emportent dans leur chute trop d'industries, trop d'activités, trop d'emplois. Il en serait ainsi pour le secteur bancaire. Qu'on le laisse sombrer, et il coulerait emportant dans les abysses de la faillite l'argent que Monsieur et Madame Tout le monde lui a confié, mais aussi les multiples activités qu'il finance en temps normal - sociétés en manque de crédits, investissements sans fonds propres, prêts immobiliers... -, déclenchant une vague de faillites, de fermetures d'entreprises et de licenciements.

---

<sup>67</sup> Cette diminution des déficits et de l'endettement public était en effet une obligation imposée par le Traité de Maastricht aux Etats voulant adopter l'euro comme monnaie "nationale".

Voilà ce qui fut expliqué aux populations : si les gouvernements et l'argent public ne sauvaient pas les banques, tout s'écroulerait. Ainsi, des milliards apparurent comme par magie pour aider les banques, redresser leur trésorerie, combler précipitamment les abîmes financiers qu'elles avaient creusés toutes seules, et leur fournir des liquidités en urgence.

En Islande, pays de 320.000 habitants, les trois banques (privatisées en 2003) avaient massivement investi dans les fonds spéculatifs. En octobre 2008, leurs dettes étaient dix fois plus élevées que la totalité des richesses économiques (PIB) du pays ! Le gouvernement islandais était donc incapable d'éponger leurs dettes. Qu'à cela ne tienne : les gouvernements britanniques et hollandais prirent l'initiative de dédommager leurs propres citoyens (possédant des comptes dans les banques irlandaises) pour un montant total de 3,9 milliards d'euros. Une facture qu'ils présentèrent ensuite au gouvernement islandais (et non à Wall Street ou à Washington...), exigeant d'être remboursés par les finances publiques de ce pays. Comme les Islandais furent consultés par référendum, ils s'y refusèrent : depuis, les tractations continuent...<sup>68</sup>

Aux Etats-Unis, au cœur de la crise, la situation était catastrophique. Dans un pays vantant (quand ça l'arrange) la libre entreprise et conspuant l'intervention publique dans l'économie, tous les idéologues en furent pour leur frais. En septembre 2008, juste après la faillite de Lehman Brothers, les grandes sociétés financières américaines s'étaient fourrées dans une bien sale compétition : laquelle d'entre elles accuserait le plus de pertes ? Morgan Stanley et ses 9 milliards de dollars perdus ? Merrill Lynch et ses plus de 50 milliards de dollars envolés ? Ou Citigroup, qui franchissait allègrement la barre des 60 milliards de dollars joués et perdus au casino des prêts qui puent ? Si on laissait ces entreprises se débrouiller toutes seules, sans mauvaises ingérences étatiques pour troubler leurs affaires, des faillites en cascades allaient se déclencher, et il ne resterait pratiquement rien à ramasser. Aussi le gouvernement des Etats-Unis se fit-il interventionniste : le plan de sauvetage américain mobilisa dans la hâte 700 milliards de dollars, auxquels il faut ajouter des prêts publics sans intérêts dépassant les 1.200 milliards de dollars. En deux ans, un total de 7.800 milliards de dollars aurait été dépensé pour sauver le secteur bancaire américain, contribuant à faire passer le déficit budgétaire des Etats-Unis de 3,2% du PIB en 2008, à 10,6% du PIB en 2010<sup>69</sup> !

En Belgique, petit pays champion des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, l'argent public fut également dépensé sans compter. Pour sauver les banques du naufrage, les pouvoirs publics ont mobilisé 25,8 milliards d'euros entre 2008 et 2010, répartis entre Fortis (15,2 milliards), KBC (7 milliards), Dexia (2 milliards), Ethias (1,5 milliard) et Kaupthing (100 millions). Mais les deux premiers milliards d'euros furent insuffisants pour la banque Dexia, trop investie dans la spéculation à haut risque. C'est pourquoi elle réclama de nouvelles aides publiques : en 2011, pour échapper à la faillite, Dexia fut rachetée par l'Etat belge (avec tous ses actifs toxiques) pour 4 milliards d'euros<sup>70</sup>. Pour faire oublier ses déboires financiers, Dexia changea également de nom et devint Belfius. Voilà comment, après quinze années d'austérité ininterrompues pour faire fondre la dette publique belge - passée de 138 % du PIB en 1993 à 84,1% en 2007 -, la Belgique voyait le monstre de l'endettement public reprendre du tonus, enflant jusqu'à 96,2 % du PIB en 2011.

---

<sup>68</sup> Yvette et Mike Krolikowski, « *Islande : du paradis à l'enfer grâce au marché* », issu de « *La dette ou la vie* » (ouvrage collectif sous la direction d'Eric Toussaint et de Damien Millet), éditions Aden, p.71-93.

<sup>69</sup> Daniel Munevar, « *Etats-Unis, antre de la dérégulation financière* », extrait de l'ouvrage collectif « *La dette ou la vie* » (ouvrage collectif sous la direction d'Eric Toussaint et de Damien Millet), éditions Aden, p. 213-218.

<sup>70</sup> Tous ces chiffres sont extraits d'Olivier Bonfond, « *Et si on arrêta de payer ? 10 questions / réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité* », éditions Aden, 2011, p. 51-67.

De 2008 à 2011, rien qu'en Europe, 4.600 milliards d'euros d'argent public ont été accordés sous forme d'aides ou de garanties pour le secteur bancaire<sup>71</sup>. Certes, toutes ces aides ne sont pas entièrement à fonds perdus. Les prêts, les rachats d'actions, les injections de capitaux, voire les nationalisations, laissent dans les mains publiques des actifs financiers. Certains rapporteront de l'argent aux finances publiques. Mais la plupart sont toxiques, pourris jusqu'à la moelle, bons à être jetés à la poubelle... Ce n'est pas pour rien que les pires d'entre eux ont été isolés dans des sociétés à risque, les *bad banks*, susceptibles de coûter à l'avenir des dizaines de milliards d'argent public supplémentaire. Pas de doute : en sauvant les banques de la faillite, on a bien socialisé des pertes massives. Les gouvernements ont accepté de faire porter aux finances publiques, c'est-à-dire aux populations et aux entreprises qui leur paient des impôts, le boulet financier de la spéculation mondiale.

Au grand jeu qui consiste à trouver un pigeon pour endosser les pertes spéculatives, ce sont les finances publiques qui sont les dindons de la farce financière. Au nom du *too big to fail*, elles y ont perdu beaucoup d'argent. Il faut alors poser la question : à quelles conditions a-t-on accepté ce sauvetage si onéreux ? Avec quelles exigences politiques à la clé ? Car éponger les dettes du secteur financier n'est pas tout ; encore convient-il de s'assurer que les escroqueries, les actes illégaux, les évasions fiscales, les pratiques opaques, les ingéniosités techniques démentes et la spéculation à tout-va - dont le secteur financier est largement coutumier - ne puissent pas, à l'avenir, se reproduire. Un fameux défi pour le monde politique, appelé à revoir de fond en comble les règles qu'il a mises en place au cours des valse financières offrant trop de pouvoirs au secteur privé.

## 2. Dompter les marchés financiers ?

Si le marché financier était une personne, au vu des dégâts provoqués, deux solutions auraient été possibles : soit le marché financier était déclaré sain d'esprit et devait être traduit devant un tribunal pour être jugé de diverses escroqueries ayant entraîné la pire crise financière depuis 1929 ; soit il était déclaré fou, atteint d'une maladie mentale grave le rendant irresponsable de ses actes, et nécessitant une surveillance médicale dans le cadre d'une longue cure thérapeutique. Dans un cas comme dans l'autre, le marché financier devait être mis hors d'état de nuire et, dans la mesure du possible, réparer les dégâts qu'il avait commis.

Mais le marché financier n'est pas une personne : il s'agit de sociétés privées, obéissant à des règles juridiques créées par le monde politique. Dès lors, c'est au monde politique qu'il revient de traiter le mal à la racine. Comment ? En adoptant de nouvelles législations visant à remettre les sociétés de crédit, les banques, les compagnies d'assurance, les agences de notation et les fonds d'investissement à leur place : celle qui consiste à rendre des services financiers à la population et aux entreprises, en lieu et place de pratiques malsaines et opaques visant à maximiser leurs bénéfices - quel qu'en soit le coût pour la société. À ce titre, des mesures législatives fortes étaient à attendre.

Dans quel sens devaient aller ces mesures ? Globalement, il s'agissait d'encourager les bonnes pratiques financières, en adoptant des lois qui favorisent les activités du secteur les plus fiables et les plus bénéfiques pour la société, tout en pénalisant fortement les pratiques néfastes : spéculation à tout crin, prises de risques inconsidérées, ingéniosité nuisible (telles que les opérations clandestines au sein du Triangle financier des Bermudes ou la création de titres financiers opaques permettant de faire porter à d'autres que soi les risques d'insolvabilité). Bien entendu, la meilleure manière d'y parvenir pouvait susciter des débats politiques. Par contre, la

---

<sup>71</sup> Chiffre cité par la Commission européenne (référence IP/11/1085), p.2.

direction à prendre ne faisait aucun doute : il fallait remettre en cause le mythe de la « concurrence libre et non faussée », qui postule l'infailibilité du secteur privé et sa supériorité intrinsèque sur le secteur public, pour réintroduire de la démocratie économique au sein du monde financier. C'est-à-dire des mécanismes de régulation politique, de la transparence dans les pratiques, des contre-pouvoirs institutionnels, des limites aux revenus fous, et des freins solides pour empêcher le développement de nouvelles bulles spéculatives.

La première vague de stupeur passée, tandis que les annonces de sauvetage bancaire et de crise se succédaient, c'est la voie qu'a semblé prendre le monde politique. Lequel se réveilla comme un seul homme pour affirmer à l'opinion publique : *plus jamais ça, nous allons moraliser le capitalisme !*

Dans la foulée, les effets d'annonce n'ont pas manqué : réguler les banques, mettre fin aux rémunérations scandaleuses des traders, en finir avec les paradis fiscaux, moraliser la finance, retrouver un capitalisme vertueux... Tout, ou presque, aura été dit quant aux solutions possibles. Puis vinrent les sommets internationaux du G20<sup>72</sup> où les négociations commencèrent : la finance étant mondiale, l'Europe et les Etats-Unis cherchèrent un consensus sur les réformes à venir, que chacun appliquerait ensuite à sa manière.

### **3. De nouvelles régulations financières...**

Aux sommets du G20 qui se succédèrent, un tabou est tombé : les principaux dirigeants politiques reconnurent que le secteur bancaire avait besoin d'être contrôlé par des pouvoirs publics. Autrement dit : les vagues financières passées étaient une erreur, au moins partielle, sur laquelle il convenait de revenir. L'Europe et les Etats-Unis mirent ensuite en œuvre des réformes<sup>73</sup>, toujours en cours à l'heure d'écrire ses lignes. Visitions le chantier, loin d'être fini, pour voir l'allure générale de ces travaux politiques.

L'ouvrage central, la principale innovation politique, est une tour législative qu'on pourrait nommer *Lutte contre les risques systémiques*. Autrement dit, il s'agit de stabiliser le secteur financier, en le surveillant de près et en lui fixant certaines contraintes, afin d'empêcher à l'avenir tout dérapage systémique non contrôlé.

Pour y parvenir, de nouvelles institutions publiques ont été créées :

- Aux Etats-Unis, le *Financial Stability Oversight Council* (FSOC) a par exemple vu le jour. Il dispose de moyens importants : budget ajustable en proportion de ses besoins, possibilité de recruter des fonctionnaires fédéraux en provenance d'autres départements (qui continuent de payer les salaires). Chargé d'identifier les menaces d'instabilité financière, le FSOC récolte les données qu'il juge pertinentes. Sur base de ses analyses, il peut ensuite proposer aux agences de réglementation d'édicter de nouvelles normes (contraignantes pour les entreprises), et demander à une autre institution publique qui vient de naître, l'*Office of Financial Research*, d'enquêter de façon approfondie sur certaines firmes privées. Lesquelles seront tenues de fournir les documents nécessaires ;

---

<sup>72</sup> Le Groupe des 20 (G20) réunit les plus hautes autorités politiques (ou financières, selon les sommets) des 19 pays les plus puissants de la planète (auxquels s'ajoute l'Union européenne). Le G20 est un successeur du G7, qui réunissait les sept pays les plus industrialisés, et fut critiqué (à juste titre) comme un club de pays nantis.

<sup>73</sup> Aux Etats-Unis, la plupart des réformes en cours sont le fait d'un énorme texte législatif, le *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Act*, signé le 21 juillet 2010 par le président Barack Obama. En Europe, les initiatives législatives (même européennes) sont nettement plus dispersées.

- En Europe, le *Comité européen du risque systémique* (CERS) a vu le jour pour superviser les risques globaux du système financier européen, tandis que trois institutions sont nées pour s'attacher à la surveillance de secteurs particuliers : il s'agit de l'*Autorité bancaire européenne*, de l'*Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* et de l'*Autorité européenne des marchés financiers*. L'Europe restant composée de nations, disposant chacune de son propre cadre législatif, un comité mixte des autorités européennes de surveillance est chargé de coordonner le travail de régulation des autorités nationales.

Le monde politique n'est donc pas resté les bras croisés. Il n'entend plus faire une confiance aveugle aux firmes privées financières.

Ainsi, certains marchés particulièrement opaques sont tenus à davantage de transparence. Il s'agit notamment des produits dérivés de gré à gré. *De gré à gré* signifie des contrats négociés en privé, sans passer par la Bourse, directement entre l'acheteur et le vendeur. Quant aux produits *dérivés*, il s'agit de transactions liées à des flux financiers : par exemple, un contrat portant sur la valeur future d'une transaction (j'achète à un prix déterminé aujourd'hui des milliers de tonnes de café que je paierai réellement dans six mois). Autrement dit, il peut tout aussi bien s'agir de contrats d'assurance (je ne veux pas prendre le risque de voir monter les prix du café dont j'aurai besoin dans six mois) que d'investissements hautement spéculatifs (je n'ai pas du tout l'intention d'acheter du café, j'achète juste un titre financier représentant un pari sur l'évolution future des prix du café... et je perdrai ou gagnerai de l'argent selon l'exactitude de mes prévisions).

Aux Etats-Unis, certaines de ces opérations devront être centralisées dans des institutions prévues à cet effet (les chambres de compensation), et leurs prix seront rendus publics afin d'augmenter la transparence des échanges. Il est aussi question, pour certains de ces marchés, d'imposer aux firmes qui y sont actives de conserver copie de tous les courriers et conversations internes liées à leurs transactions. Une manière de décourager les escroqueries et activités hautement spéculatives, les autorités disposant alors de sources pour retrouver l'origine d'un éventuel dérapage non contrôlé. Dans le même ordre d'idées, toute personne révélant aux autorités américaines des pratiques financières illégales recevra, en cas de sanction d'au moins un million de dollar, une partie de l'amende infligée à la firme jugée coupable.

En Europe, une peu de lumière devrait également percer l'opacité des produits dérivés de gré à gré, et permettre d'instaurer des sanctions en cas de délits d'initiés ou de manipulations des marchés. Cependant, au lieu de prévoir un seul projecteur (une loi unique), l'Europe a éclaté ses décisions législatives en différents textes, qui ne portent pas tous sur les mêmes activités<sup>74</sup>. Le risque d'une certaine confusion existe donc, d'autant que les législations européennes (minimales) s'enchevêtrent également avec les législations nationales.

Quoi qu'il en soit, au terme de cette supervision accélérée du chantier *Luttes contre les risques systémiques*, il s'avère que le monde politique a pris acte d'un fait important : comme tout groupe social dont on veut empêcher l'hégémonie, le secteur privé financier a besoin d'être surveillé et régulé.

En a-t-on pour autant moralisé le capitalisme et tourné la page des crises systémiques ? Loin s'en faut, car d'importants dogmes ont survécu à la crise des "prêts qui puent" : le creusement des

---

<sup>74</sup> Il s'agit notamment de la *Directive concernant les marchés d'instruments financiers* (MiFID II), de la *Régulation des infrastructures européennes de marché* (EMIR) ou bien encore des Directives et Règlement portant « sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché) » (MAD).

inégalités marchandes, la grande course de la compétitivité mondiale et la spéculation intensive sont, par exemple, loin d'être terminés.

#### **4. La compétitivité reste un dogme absolu**

S'il est bien une valse financière que nul n'a remise en cause, c'est la course au gigantisme mondial. Pour rappel, il fut un temps où les Etats-Unis légiféraient pour briser les monopoles industriels et financiers, limitant notamment l'activité d'une banque à un territoire particulier. L'idée était d'éviter de concentrer trop de pouvoirs au sein d'un empire privé, capable de dicter sa loi et ses conditions à plus petit que lui. Cette logique de démocratie économique a aujourd'hui disparu, et reste bannie du chantier en cours sur les régulations financières. Où la mise en concurrence au niveau international reste la norme de référence, chaque entité politique rêvant de voir ses champions « nationaux » ou « continentaux » (firmes privées issues de leur territoire) gagner en influence sur les autres.

Ce choix politique engendre une première conséquence importante : le secteur financier doit rester compétitif. Il faut laisser aux firmes financières une liberté pour innover, prendre des risques et trouver des créneaux aussi rentables que possible, de manière à conserver une place enviable dans la course au leadership mondial. C'est pourquoi, passé le cap des régulations visant à empêcher une prise de risque trop élevée, la porte politique reste grande ouverte à de nombreuses pratiques à risque.

Ainsi, on a parlé de transparence et de régulation sur les produits dérivés. Mais la transparence et la régulation suffisent-elles lorsqu'on sait que certains de ces marchés sont hyper spéculatifs ? Ne devrait-on pas, dans les cas où la spéculation ne fait aucun doute, aller jusqu'à une interdiction pure et simple ? Reprenons l'exemple (cité plus haut) du café. Si j'ai réellement l'intention d'acheter du café dans six mois, il peut être logique que j'achète une assurance me garantissant un certain prix d'achat. Mais si je n'achète pas de café, si je veux juste faire un pari et risquer de l'argent sur l'évolution des prix du café ? Pour qui veut « moraliser le capitalisme » et « mettre la finance au pas », aucun doute possible : de telles pratiques doivent être interdites et durement sanctionnées par la loi. Non seulement elles contribuent à l'instabilité financière (certains paris, aux montants astronomiques, sont parfois perdus). Mais elles constituent de surcroît une prise en otage de tous ceux dont la vie et le bien-être dépendent des produits réels sur lesquels porte la spéculation. Car parier des sommes titanesques sur l'évolution des prix... finit par perturber ces prix et les déconnecter du réel.

D'un point de vue technique, ces marchés dérivés purement spéculatifs seraient très faciles à fermer. Mais compétition mondiale oblige, personne n'ose s'y atteler : si une place financière s'y refuse, ils migreront ailleurs et tant d'argent sera perdu ! Cette dynamique internationale - réclamée par les lobbys d'affaires et mise en œuvre par le monde politique - paralyse les initiatives de régulation les plus ambitieuses.

Par exemple, les Etats-Unis refusent d'instaurer une taxe sur les transactions financières. Ce serait pourtant un moyen efficace pour limiter la spéculation : si chaque achat ou vente d'un titre financier implique le paiement d'une taxe (même minime, de l'ordre de 0,1%), c'est autant de marge bénéficiaire en moins sur les activités spéculatives, annulant l'intérêt de certaines d'entre elles. Dans le grand chantier de lutte contre les risques systémiques financiers, une telle taxe n'est pas au programme américain.

Quant à l'Europe, elle est à peine plus courageuse. Certes, une taxe européenne sur les transactions financières pourrait bientôt voir le jour. En soi, c'est une petite révolution, mais l'avancée risque d'être davantage symbolique que réelle. Premièrement, seuls onze Etats (sur les vingt-sept) sont partants pour une telle initiative. Deuxièmement, si rien ne change, cette taxe ne s'appliquera qu'aux transactions entre sociétés financières, exemptant les échanges financiers (y compris boursiers) faits par des particuliers et des entreprises industrielles. Troisièmement, les marchés spéculatifs n'ont pas à s'inquiéter : la future taxe européenne serait de 0,1% pour les échanges d'actions et d'obligations, et dix fois plus petite (0,01%) pour les produits financiers dérivés, qui sont à la fois les plus nombreux, les plus volatiles, mais surtout les plus risqués.

Par conséquent, la dynamite spéculative reste bien présente dans les logiques d'investissement du secteur financier. Pour le meilleur et... pour un pire rarement envisagé. Ainsi, les nouvelles règles de transparence financière se contentent de réclamer des modèles analysant les risques des placements effectués, mais ils ne vont pas jusqu'à exiger du monde bancaire la réalisation de scénarios catastrophes. Du genre : vu les placements effectués, si tout devait aller mal, quels seraient les pertes réelles pour l'institution financière ?

C'est bien connu : un tel catastrophisme est inimaginable. Surtout lorsqu'on a les yeux tournés vers l'avenir, où se dessine une course au gigantisme qui préfère toujours, à la gestion prudente de moyens limités, l'optimisation sans entraves des profits. Prenons la Directive européenne renforçant *la surveillance complémentaire des entités financières et des conglomérats financiers*<sup>75</sup>. Pour l'essentiel, cette directive se contente d'annoncer de futures mesures contraignantes pour le secteur financier, lesquelles s'appliqueront à une vaste galaxie de diverses firmes : tour à tour, la « société holding mixte d'assurance », la « compagnie financière holding mixte », la « société de gestion de portefeuille », le « conglomérat financier », etc.... sont définis et explicités par la directive européenne. La présence de ces définitions n'est pas anodine : elle signifie que l'Europe tient à préserver des activités financières complexes, bien nécessaires lorsqu'on tient pour acquis la concentration du capital et le renforcement constant des inégalités hiérarchiques entre firmes privées. Alors que la régulation des pratiques financières réclamerait davantage de démocratie économique, la tyrannie des inégalités entre les empires de la finance mondiale et le commun des mortels s'intensifie.

## **5. Les fusions/acquisitions se poursuivent après la crise**

Aux Etats-Unis comme en Europe, la crise des "prêts qui pue" a favorisé de nouvelles concentrations financières. En effet : bourrées ou non d'actifs toxiques, de nombreuses firmes privées ont vu leur valeur boursière tomber en chute libre, à tel point qu'on se serait cru (pour les acheteurs potentiels) en période de soldes. Dans cette vaste braderie, après avoir réchappé à l'échafaud grâce aux aides étatiques, certaines banques reprirent (avec l'aval des autorités) l'une de leurs activités favorites : croître, acquérir, fusionner.

À Paris, la banque d'affaires BNP Paribas a réalisé d'excellentes affaires en avalant, pour une bouchée de pain, l'un de ses petits concurrents : la banque Fortis. Pour comprendre le bonheur de BNP Paribas, remontons au lendemain de la crise des "prêts qui puent" : Fortis coûta alors 15,2 milliards aux finances publiques belges. Un paquet d'argent réparti comme suit : 9,4 milliards d'euros servirent à racheter les activités saines de la banque, tandis que 5,8 milliards d'euros servirent à éponger les "prêts qui puent" de Fortis. Ces crédits toxiques furent alors dirigés dans une banque poubelle spécialement créée à cet effet : la SPV Royal Park Investments. Bien entendu,

---

<sup>75</sup> Il s'agit de la Directive 2011/89/UE.

cette banque poubelle reste publique : aucun acteur privé ne serait assez fou pour l'acheter ! Par contre, la banque Fortis assainie intéresse BNP Paribas qui conclut un accord financier avec l'Etat belge : BNP Paribas pourra obtenir 75% des actions de Fortis, pourvu qu'elle cède à l'Etat belge 121 millions d'actions BNP Paribas. Faisons les comptes : au moment où l'accord est conclu, une action BNP Paribas vaut 68 euros ; l'Etat belge vend donc Fortis pour un montant évalué *grosso modo* à 8,228 milliards. C'est nettement moins que l'argent public englouti pour sauver Fortis, mais cela semble être un prix honnête en regard des 9,4 milliards dépensés par la Belgique pour acquérir 100 % des activités saines de Fortis. Mais patatras : entre le moment où l'accord est conclu et le moment réel de la vente, l'action de BNP Paribas chute de 68 euros à 21,5 euros ! Conséquence logique : les 121 millions d'actions payées par BNP Paribas à l'Etat belge ne valent plus 8,2 milliards d'euros, mais seulement 2,6 milliards d'euros<sup>76</sup>. Soit une excellente affaire pour BNP Paribas. Quant à l'Etat belge, s'il désire limiter les pertes d'argent liées à cette opération, il pourra toujours... spéculer sur une formidable remontée des cours de BNP Paribas !

Passons aux Etats-Unis. Le groupe JP Morgan Chase a gagné en puissance financière après avoir avalé deux de ses rivaux : la Washington Mutual Bank et Bear Stearns. Pour le rachat de Bear Stearns, JP Morgan Chase a pu compter sur un prix déifiant toute concurrence : 10 dollars l'action (qui valait 130 dollars avant la crise). De même, le géant Bank of America est devenu un colosse après avoir dévoré deux autres firmes : la société de crédit Courtrywide Financial et Merrill Lynch (qu'il a obtenu bradée à 60% de sa valeur d'avant la crise).

De fusions en acquisitions, l'inégalité marchande s'intensifie au sein du monde financier. À tel point qu'aux Etats-Unis, « les six plus puissantes institutions du pays contrôleraient dorénavant, à elles seules, deux tiers du marché dont 45% pour les seules Bank of America, Citigroup et JP Morgan Chase ; et 21% répartis, tout aussi équitablement, entre Morgan Stanley, Goldman Sachs et Wells Fargo »<sup>77</sup>. Loin de remettre la finance au pas, l'Europe et les Etats-Unis poursuivent la course au gigantisme privé : ils encouragent le développement d'empires financiers planétaires, aux moyens financiers et humains colossaux, face auxquels les nouvelles instances de régulation sont censées imposer des limites et des régulations.

## 6. L'investissement à risque, sans risque, reste possible

Cette course au gigantisme nous amène à une question évidente : la logique du « *too big to fail* » reste-t-elle d'actualité ? Deux arguments s'entrechoquent. Le premier, c'est l'évidence : plus une entreprise grandit, plus ses activités sont importantes, plus sa faillite éventuelle présente des risques systémiques. Vient alors le second argument, qui est celui des autorités : la logique du *too big to fail* ne sera plus jamais d'actualité, car les nouvelles réglementations stabilisent les risques, mais prévoient également de nouvelles procédures de mise en liquidation. Sans entrer dans les détails, en cas de faillite, de nouvelles règles visent à éviter une trop grande hémorragie financière, de manière à ce qu'un maximum de créanciers puisse être remboursés. Autrement dit : les entreprises peuvent continuer à grandir et fusionner, car la charpente juridique qui les maintient en l'air est plus solide qu'auparavant.

Mais est-ce vrai ?

Pour le savoir, il faut revenir au problème central : la spéculation. À l'instar des tremblements de terre qui font s'effondrer immeubles et maisons, les spéculations massives engendrent les crises

---

<sup>76</sup> Source : Olivier Bonfond, *op. cit.*, p.54-55.

<sup>77</sup> Geoffrey Geuens, « *La finance imaginaire. Anatomie du capitalisme : des "marchés financiers" à l'oligarchie* », éditions Aden, 2011, p. 221.

financières, petites ou gigantesques (comme celle des “prêts qui puent”). Cela a-t-il cessé avec les nouvelles réglementations ? Est-on revenu sur les valse financières ouvrant le bal à la spéculation la plus totale ? Sachant que nous construisons des empires financiers plus grands que jamais, emploie-t-on aussi des règles juridiques plus contraignantes vis-à-vis de la spéculation ?

La réponse est négative.

Il a existé, par le passé, des normes plus rigoureuses qu’aujourd’hui. En 1933, le président américain Franklin Roosevelt imposa une législation forte : la séparation stricte entre les banques de dépôt (où va l’argent de Monsieur et Madame Tout le monde) et les banques d’affaires (qui prennent des risques financiers en investissant dans des secteurs à la rentabilité incertaine). En instaurant une telle séparation, Roosevelt avait un but précis : empêcher les investisseurs de prendre des risques inconsidérés avec un argent qui n’était pas le leur, mais celui de Monsieur et Madame Tout le monde. Une situation propice aux investissements spéculatifs car, en cas de pépin, le secteur financier est pratiquement sûr d’éviter la faillite via une intervention des pouvoirs publics pour sauver l’épargne de Monsieur et Madame Tout le monde. C’est donc pour éviter une spéculation abusive que Roosevelt mit en place ce cloisonnement légal entre gestion de l’épargne et placements à risques. Une politique prudente, conservée par le Canada (qui s’en porte fort bien), mais brisée aux Etats-Unis et en Europe à l’époque des valse financières, menées au nom des bienfaits de la concurrence. Avec les conséquences que l’on sait.

Fort de l’expérience de la crise des “prêts qui puent”, est-on revenu en arrière ? A-t-on interdit l’entrée des casinos financiers aux banques qui gèrent l’argent de Monsieur et Madame Tout le monde ?

La réponse est négative pour l’Europe : chaque pays reste libre de fixer ses règles du jeu. Quant aux Etats-Unis, ils ont adopté la « règle Volker », qui limite les montants investis par les banques de dépôt dans l’économie casino. Mais il ne s’agit pas d’un verrou solide : la porte n’est pas blindée et reste entrebâillée, notamment pour ne pas nuire à la compétitivité des entreprises américaines (face à leurs concurrentes européennes). C’est qu’en raison même du danger qu’ils représentent, les placements spéculatifs sont extrêmement bien rémunérés : ils permettent donc d’engranger l’argent plus vite et constituent un atout précieux dans une course aux fusions et acquisitions.

Pour construire des empires financiers performants, l’Europe et (dans une moindre mesure) les Etats-Unis continuent de trouver légitime que des investissements à risques (voire de la spéculation digne des salles de casino) soient effectués avec notre argent. Situation d’autant plus scandaleuse qu’aucune balise sérieuse n’interdit une autre coutume détestable des milieux financiers : l’ingéniosité financière. Ainsi, après les crédits non solvables agglomérés dans des montages financiers complexes (une pratique aujourd’hui interdite), l’opacité des transactions et la manipulation des cours de bourse ont trouvé un nouveau créneau très rentable : le Trading haute fréquence.

## **7. Le Trading haute fréquence ou la spéculation à grande vitesse<sup>78</sup>**

Aux Etats-Unis comme en Europe, de plus en plus d’opérations financières sont gérées par ordinateur, sans intervention humaine. Par exemple, les services bancaires de prêt en ligne se développent : plus besoin d’entretien avec un employé d’une banque pour obtenir de l’argent, il

---

<sup>78</sup> Source de cet intertitre : Cash Investigation, « *La finance folle* », émission présentée par Elise Lucet et diffusée le 8 juin 2012 sur France 2.

suffit de se brancher sur Internet, d'entrer sa demande de crédit, et un logiciel vérifie instantanément si le crédit peut, ou non, être accordé. Outre l'économie de personnel pour les banques, cette automatisation du crédit banalise l'endettement. Un slogan publicitaire pourrait dire : *vivre à crédit ? C'est simple comme un clic...*

En Bourse, le même phénomène d'automatisation apparaît : les ordinateurs remplacent les traders humains, au point de contrôler deux tiers des échanges boursiers aux Etats-Unis, et un tiers en France. Pour les sociétés qui recourent à cette technique, l'avantage est simple : il s'agit d'utiliser la puissance de calcul et l'extrême rapidité des ordinateurs pour passer devant les autres, c'est-à-dire pour anticiper et réagir plus rapidement aux évolutions des cours boursiers. Ainsi, des milliers d'ordinateurs interconnectés effectuent aujourd'hui des millions d'achats et de ventes de produits financiers à la microseconde (soit des millions d'opérations boursières toutes les 0,0000001 secondes). Pour qui souhaite spéculer sans s'encombrer de la lenteur inhérente aux humains, le Trading haute fréquence offre les avantages d'une voiture de sport dernier cri face à de vieux tacots.

Certes, les robots-traders restent programmés par des humains : ils obéissent à des algorithmes mathématiques complexes, valant des millions d'euros. Cependant, la logique de programmation de ces robots-traders reste fidèle aux critères du capitalisme financier (et des bulles spéculatives) : opacité et gain à tout prix. Il faut dire que le jeu en vaut la chandelle : en 2011, les sociétés américaines de Trading haute fréquence ont généré des bénéfices de l'ordre de 3,7 milliards d'euros. Et selon un scénario que nous connaissons bien, de tels gains ne sont pas tous accumulés de façon honnête : pour toucher le jackpot, certaines firmes recourent en partie à diverses escroqueries et manipulations des cours.

Dans le Trading haute fréquence, l'une des escroqueries en vogue consiste à utiliser la puissance des ordinateurs pour saturer les réseaux informatiques. Le but de l'opération est de ralentir la vitesse d'action des autres opérateurs pour arriver en premier sur les affaires les plus juteuses : par exemple, vous vendrez à haut prix des actions que vos concurrents cèderont, quelques microsecondes plus tard, à un prix nettement moins intéressant. Si le bénéfice d'une telle opération peut paraître anodin, il ne l'est plus lorsqu'il s'effectue sur des milliers, voire des millions de transactions. Un simple avantage technique permet alors de fausser la concurrence, pour des gains cumulés de l'ordre de millions ou de milliards d'euros.

Le brouillage est également une arnaque rentable : il s'agit d'une technique de leurre visant à manipuler les cours du marché avant d'effectuer une opération. Imaginons que vous souhaitez vendre de nombreuses actions d'une société : logiquement, les prix d'achat vont baisser au fur et à mesure que vous inondez le marché de vos titres à vendre. Mais une parade existe. Elle consiste à lancer des leurres en programmant vos ordinateurs pour qu'ils annoncent des ordres massifs d'achat, dans l'espoir de faire grimper les cours et de lancer une flambée d'enthousiasme spéculatif : de nombreux traders se mettent à acheter un titre qui a manifestement le vent en poupe. Dès cet effet enclenché, vos ordinateurs annulent automatiquement leurs ordres d'achat et se mettent à vendre massivement vos actions... à un prix nettement plus élevé que si vous n'aviez pas brouillé les cours !

Avec le Trading à haute fréquence, c'est donc la vitesse d'exécution qui devient reine des cours boursiers. Le recours aux ordinateurs sans intervention humaine permet de dégager des bénéfices spéculatifs liés à la rapidité des achats et des ventes. L'effet de contamination est évident : pour rester dans le coup, toutes les sociétés boursières ont intérêt à investir massivement dans des robots-traders de plus en plus performants. Une course est donc enclenchée, qui vise à confier à

des machines - programmées pour l'appât du gain - le soin de déterminer la valeur des choses. Un nouveau joujou financier qui rapporte gros à certains, mais n'est pas sans danger. Ainsi, un nouveau mot a fait son apparition dans le vocabulaire financier : le flash-crash (ou crack-éclair).

C'est aux Etats-Unis qu'on assista au premier flash-crash de l'histoire : le 6 mai 2010, en l'espace d'à peine quelques minutes, le Dow Jones<sup>79</sup> chuta de 10%. Une perte aussi rapide de la valeur de puissantes sociétés américaines était inédit, aussi provoqua-t-il un véritable vent de panique dans le monde financier : pourquoi la valeur commune à de prestigieuses entreprises (Boeing, Caterpillar, Coca-Cola, Exxon, JP Morgan Chase, Microsoft, Procter & Gamble, Walt-Disney...) chutait-elle si fort et si vite ? Quelles raisons économiques le justifiaient ? Etaient-ce de mauvais résultats financiers ? Une annonce catastrophique ? Des menaces de faillite ? Que nenni : il s'agissait juste d'une opération de Trading haute fréquence ayant mal tourné. Travaillant pour le fonds de pension *Waddel & Reed*, un robot-trader a vendu trop vite beaucoup d'actions, provoquant une subite diminution des cours. Programmés pour réagir en un milliardième de seconde, d'autres robots-traders se mirent à vendre massivement les actions dont le cours baissait, aggravant ainsi la diminution des cours. Il n'en fallut pas plus pour créer une panique générale : tous les robots-traders se mirent à vendre des actions à un rythme frénétique, provoquant une chute libre du Dow Jones. Aucune raison industrielle ou comptable n'expliquait ce phénomène, uniquement provoqué par des logiciels de spéculation pris de panique, mais agissant avec la vitesse foudroyante de l'informatique. Finalement, les choses rentrèrent dans l'ordre grâce à une intervention humaine : décision fut prise de suspendre les transactions à la Bourse de Chicago durant cinq petites secondes. Soit une éternité pour les robots-traders. Ceux-ci retrouvèrent alors leurs esprits, les cours boursiers se stabilisèrent, et la spéculation à la baisse s'arrêta comme elle avait commencé : soudainement, sans explication.

Ce dérapage boursier prouve que les pratiques spéculatives d'antan n'ont pas cessé : les nouvelles technologies employées en accélèrent même le rythme. Face à cette réalité, les autorités publiques censées contrôler les transactions boursières ne légifèrent pas ou peu. Dès lors, les entreprises ont toutes latitudes pour duper les autorités de contrôle : grâce à l'informatique et à l'utilisation de logiciels complexes, elles dressent de nouveaux murs d'opacité, spéculent à volonté et masquent leurs activités en marge de la légalité.

Pourtant, l'impunité du secteur financier n'est pas une fatalité. En témoigne notamment la nouvelle politique américaine à l'égard du secret fiscal.

## **8. Etats-Unis : la finance invitée à payer ses dettes ?**

En mars 2010, le gouvernement américain adopte le *Foreign Account Tax Compliance Act*. Une loi qui impose aux sociétés financières étrangères installées aux Etats-Unis de révéler au fisc l'identité de tous leurs clients américains (y compris les entreprises dont 10% du capital au moins est détenu par des Américains). À défaut de s'exécuter, les entreprises étrangères seront frappées, dès 2013, d'une taxe de 30% sur tous leurs revenus engrangés sur le sol américain. Par cette loi, le gouvernement des Etats-Unis fait preuve de fermeté... tout en préservant la compétitivité de ses propres entreprises, non concernées par cette loi.

La même fermeté prévaut dans la politique américaine à l'encontre du secret bancaire suisse. En 2009, un cadre d'une importante banque suisse est dans le collimateur de la justice américaine :

---

<sup>79</sup> Plus vieil indice boursier du monde, le Dow Jones représente la valeur de trente multinationales cotées à la Bourse de New York. Ses fluctuations concernent donc des entreprises extrêmement puissantes. Un autre indice, le S&P500, regroupe les valeurs de 500 entreprises, et est géré par l'agence de notation Standard & Poor's,

Bradley Birkenfeld vient d'être dénoncé pour avoir aidé un homme d'affaire américano-russe à cacher sa fortune au fisc américain. Sous la pression des enquêteurs, Bradley Birkenfeld dénonce les pratiques illégales de sa firme (UBS). Bien qu'UBS soit l'une des plus grandes banques de gestion de fortune en Europe, elle accepte de fournir aux Etats-Unis une liste de 4.450 clients américains fiscalement douteux et verse une coquette amende: 780 millions de dollars. Les choses ne s'arrêtent pas là : suite aux confidences d'un autre employé, les autorités états-uniennes soupçonnent le Crédit suisse d'avoir organisé le déménagement de comptes (appartenant à des clients américains d'UBS) vers d'autres établissements financiers suisses. Des poursuites sont engagées, les Etats-Unis réclamant à ces banques 3 milliards de dollars d'amendes, ainsi que la communication des données bancaires pour tous les comptes américains supérieurs à 50.000 dollars<sup>80</sup>.

Alors que ce contentieux est toujours en cours, l'homme par qui le scandale est arrivé (Bradley Birkenfeld) est sorti de prison le 1<sup>er</sup> août 2012. Puni pour avoir été pris la main dans le sac à fraude fiscale, l'homme a passé deux ans et demi derrière les barreaux. Mais le voilà à présent remercié : pour avoir parlé aux autorités fiscales américaines, celles-ci lui attribuent 104 millions de dollars de récompense - soit un petit pourcentage des rentrées fiscales qu'il a permis d'enranger. Bien entendu, le message est largement diffusé à travers le monde, histoire d'éveiller les vocations de personnes désireuses de révéler d'autres fraudes au gouvernement américain<sup>81</sup>.

Comme on le voit : quand la volonté politique existe, les gouvernements ne sont pas impuissants face aux abus des sociétés financières. Pourtant, cette volonté politique rencontre aux Etats-Unis une étroite limite : le maintien de la compétitivité des entreprises américaines, synonyme d'une certaine impunité. Aujourd'hui, plusieurs banquiers suisses sont sous la menace d'un mandat d'arrêt international délivré par les autorités américaines. Mais curieusement, pas un banquier américain n'est sous la menace d'une arrestation suite à la crise (pourtant très américaine) des "prêts qui puent".

Ce n'est pas faute de poursuites judiciaires engagées à ce sujet. Floués par la perte de valeur de leurs investissements, de nombreux actionnaires ont traduit en justice des banques qui leur avait menti sur leur degré d'intoxication aux "prêts qui puent". Quant aux autorités américaines, elles ont poursuivi en justice la banque Goldman Sachs pour avoir recommandé et vendu à ses clients des actifs toxiques... contre lesquels elle-même spéculait à la baisse. Ces actions judiciaires se sont soldées par des amendes conséquentes : 275 millions de dollars (Bear Stearns), 315 millions de dollars (Bank of America), 550 millions de dollars (Goldman Sachs), 590 millions de dollars (Wells Fargo, Citigroup)<sup>82</sup>. Si ces montants peuvent paraître faramineux, ils représentent une goutte d'eau par rapport aux coûts de la crise des "prêts qui puent". Mais surtout, ils résultent d'accords à l'amiable mettant fin aux procès, évitant ainsi aux sociétés américaines une publicité trop déplaisante, et à leurs dirigeants une éventuelle peine de prison.

---

<sup>80</sup> Christian Chavagneux et Ronen Palan, « *Les paradis fiscaux* », Paris, éditions La Découverte, 2012 (3<sup>ème</sup> édition), p.102-103

<sup>81</sup> « *Les Etats-Unis récompensent l'homme qui a dénoncé UBS* », mis en ligne le 11 septembre 2012 sur le site de La Tribune de Genève.

<sup>82</sup> « *Citigroup continue de payer la crise des subprimes* », publié sur le site de RTBF info (20 août 2012) sur base d'un communiqué de l'Agence France Presse.

## 9. Les paradis fiscaux : des mots plus forts que l'action ?

Plus que jamais, la politique américaine de lutte contre la fraude fiscale reste compatible avec le maintien de la compétitivité de ses entreprises. Qu'en est-il dans le reste du monde ?

Lors des sommets internationaux du G20, une guerre importante a été déclarée aux paradis fiscaux. Ainsi, les fonds spéculatifs ont été mis dans l'obligation de s'enregistrer dans le pays où ils opèrent. Par ailleurs, toute place financière dans le monde est désormais tenue de fournir des informations, sur demande, à un pays menant une enquête financière (évasion et fraude fiscales, délit d'initié, activité mafieuse...). Enfin, un comité de surveillance (nommé *Peer Review Group*) est chargé de veiller à l'application de ces accords.

Lesquels posent problème à plus d'un titre.

Premièrement, lors de la publication initiale des listes de paradis fiscaux, certaines places financières occultes ont fait l'objet d'un oubli géopolitique: c'était le cas de Hong Kong (pour faire plaisir à la Chine), de la city londonienne, du Jersey, du Guernesey et de l'île de Man (pour faire plaisir au Royaume-Uni), du Delaware (pour faire plaisir aux Etats-Unis) et de l'Irlande<sup>83</sup>.

Deuxièmement, en 2011, alors que les informations sont censées circuler en cas d'enquête financière, la France n'a obtenu que 30% de réponses à ses 230 demandes d'informations fiscales envoyées à 18 pays. Et encore s'agissait-il essentiellement d'éléments de nature juridique (bilan d'une société, noms de ses actionnaires...), les réponses au sujet de contribuables précis (état des comptes, mouvements, transactions) étant nettement plus compliquées à obtenir. Un phénomène qui donne raison au *Réseau pour la Justice Fiscale* : ce mouvement (associant diverses ONG et syndicats) dénonce le cadre juridique trop flou des accords internationaux, rendant impossible l'obtention pratique d'une vraie transparence financière<sup>84</sup>. Bref, on est encore loin d'une réelle coopération fiscale internationale.

Troisième problème de taille : les firmes multinationales ne sont pas véritablement inquiétées par les mesures actuelles. Ainsi, Clearstream et le Triangle financier des Bermudes restent à l'abri des regards publics indiscrets<sup>85</sup>. De même, aucun audit public sérieux n'a été effectué pour connaître l'ampleur et la complexité des mécanismes - comptables, institutionnels et financiers - grâce auxquels les escrocs en col blanc fraudent le fisc, organisent l'évasion fiscale et roulent les finances publiques dans la farine.

Le bilan est donc plus que mitigé.

Si une volonté politique de mise au pas des paradis fiscaux est née, elle tarde néanmoins à se concrétiser. Il est dès lors difficile d'affirmer, aujourd'hui, si l'on est en présence d'une fumée sans feu ou bien d'une tentative réelle de changer les (mauvaises) règles du jeu ?

Dans l'ignorance du futur, posons simplement trois balises indiquant un chemin politique réellement volontaire en matière de lutte contre les paradis fiscaux :

---

<sup>83</sup> Christian Chavagneux et Ronen Palan, *op. cit.*, p.96.

<sup>84</sup> Markus Meinzer, « *The Creeping Futility of the Global Forum's Peer Reviews* », publié par Tax Justice Network, mars 2012.

<sup>85</sup> Une exception existe, comme nous le verrons par après, mais elle concerne essentiellement les politiques sécuritaires.

1. l'échange de données financières internationales ne doit pas se faire sur demande mais devenir automatique : dès qu'un territoire particulier accueille les activités financières d'une personne de nationalité étrangère, les autorités locales devraient être dans l'obligation d'en informer le pays d'origine. Dans un rapport publié en juin 2012, même la très conservatrice OCDE défend ce point de vue. Osera-t-elle pour autant pousser le coche jusqu'à intégrer le transfert automatique de données financières comme un critère à remplir pour éviter de figurer sur la liste des paradis bancaires internationaux ? La question est ouverte, et mérite toute notre vigilance face aux cris politiques de victoire dans la lutte contre les paradis fiscaux ;
2. il faut imposer aux multinationales la publication de leur comptabilité pays par pays. En effet, l'actuelle publication de leur comptabilité à un niveau international leur autorise trop facilement les jeux d'écriture qui déplacent, de façon artificielle, l'argent gagné sur un territoire où il faut payer des impôts vers une région où aucun impôt ne doit être payé ;
3. un renforcement des sanctions à l'égard des fraudeurs est nécessaire. Une mesure simple et efficace serait d'interdire de marché public toute entreprise reconnue coupable d'évasion ou de fraude fiscale. Pour une période donnée, celle-ci serait privée du droit de livrer des marchandises ou des services rémunérés à des entités publiques (communes, régions, Etats) qu'elle a escroquées par ailleurs.

De telles décisions crédibiliseraient davantage les effets d'annonce contre les paradis fiscaux, et faciliteraient le travail de contrôle et de régulation des nouvelles institutions publiques chargées d'empêcher les dérapages des marchés financiers. L'enjeu est d'importance : chaque année, 20.000 à 30.000 milliards € échapperaient à tout contrôle public<sup>86</sup>, permettant diverses pratiques criminelles et privant de recettes fiscales les Etats. Cela représente beaucoup d'argent perdu. Plus concrètement, cela signifie moins d'investissements solidaires dans les services publics, les filets de protection sociale, les mécanismes de redistribution, les pensions ou les remboursements de soins de santé qui bénéficient aux populations. La fraude fiscale est donc un vol, d'autant plus inacceptable qu'il est orchestré par le monde financier au détriment de simples contribuables - des gens pauvres ou de la classe moyenne qu'on n'a pas hésité à priver de droits sociaux ou à taxer pour enlever aux banques l'énorme boulet des actifs toxiques qu'elles avaient créés.

## 10. Europe : la compétition fiscale aux commandes

Après avoir passé en revue la situation américaine et l'actualité liée aux paradis fiscaux, il est temps de revenir en Europe. Comment les promesses de régulation du secteur financier sont-elles tenues, notamment pour lutter contre l'évasion fiscale ?

Selon une récente commission d'enquête du Sénat français, la situation est catastrophique : chaque année, l'évasion fiscale en Europe se chiffrerait à 1.000 milliards d'euros<sup>87</sup>. L'origine du problème est connue : l'Europe fourmille de paradis fiscaux (Luxembourg, Jersey, Monaco...) et de législations nationales distinctes sur le plan fiscal. Grâce à la mobilité offerte par les lois juridiques du marché unique, les grandes fortunes n'ont aucun problème à se choisir, en toute légalité, un petit nid douillet où l'impôt est pratiquement nul.

---

<sup>86</sup> Source : blog de Christian Chavagneux sur le site d'Alternatives Economiques (<http://alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux>), articles datés du 26 juin et du 23 juillet 2012. Les 20.000 à 30.000 milliards de dollars cités sont bien entendu l'estimation d'une réalité occulte, par nature difficile à cerner.

<sup>87</sup> Voir [http://www.senat.fr/espace\\_presse/actualites/201207/evasion\\_fiscale\\_combien\\_cela\\_coute\\_il.html](http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201207/evasion_fiscale_combien_cela_coute_il.html)

L'élection présidentielle de François Hollande est riche d'enseignements à ce propos. Sitôt élu, le nouveau président confirme sa réforme fiscale visant à élever le niveau des impôts sur les plus hauts revenus de France<sup>88</sup>. Les réactions ne tardent pas.

Nanti d'une fortune personnelle de 41 milliards d'euros, l'homme d'affaires français Bernard Arnault fait une demande de nationalité belge. Bien entendu, on le suspecte de vouloir échapper à la hausse des impôts annoncée, mais l'homme dément. Pourtant, en 2008, le cœur bancaire de son empire (*LVMF Finances*) a été installé en Belgique, où il jouit d'un régime fiscal très accueillant : pas de taxation sur les plus-values financières, droit à une déduction automatique d'impôts sur les bénéfiques (proportionnelle aux fonds propres de l'entreprise). Moralité : alors que l'imposition des sociétés en Belgique est officiellement de 33 %, « LVMF Finance » n'a en réalité payé que 8% d'impôts sur ces 246 millions de bénéfiques. Une situation qui n'a rien d'exceptionnel en Europe : selon le député français Gilles Carrez, les PME locales paieraient en France un impôt sur les bénéfiques proche de 33%, quand les puissantes entreprises du CAC40 (organisant l'évasion fiscale à l'échelle internationale) ne paieraient que 8%<sup>89</sup>.

Un peu plus tard, c'est l'acteur Gérard Depardieu qui annonce son souhait de quitter la France pour les cieux (fiscalement plus cléments) de la Belgique.

Mais les réactions à la politique de François Hollande ne sont pas seulement privées. David Cameron, Premier ministre du Royaume-Uni, déroule le tapis rouge aux entreprises étrangères qui s'installeraient chez lui pour échapper à l'impôt. En effet, à l'instar d'un paradis fiscal, le Royaume-Uni offre aux étrangers fortunés qui s'installent chez lui un statut de « non-domicilié », ce qui leur permet d'échapper (pour leurs revenus engrangés hors du Royaume-Uni) au taux d'imposition valant pour la population britannique. Cet énorme avantage octroyé aux riches résidents étrangers l'était jadis après cinq ans d'installation au Royaume-Uni. Mais les règles viennent d'être revues : le délai de 5 ans reste d'application pour les petits riches (amenant avec eux moins d'1,24 millions d'euros), mais il est réduit à 3 ans pour les riches moyens (qui emmènent avec eux une fortune d'au moins 3,72 millions d'euros) et à seulement 2 ans pour les super riches (fortune minimum de 12,4 millions d'euros)<sup>90</sup>.

Face à ces réalités, qui constituent un énorme manque à gagner pour les finances publiques nationales, la Commission européenne et les Etats-membres n'entendent pas réagir. Aucune gouvernance fiscale, harmonisant dans l'Union européenne les niveaux de perceptions de l'impôt, n'est pour l'heure à l'ordre du jour. Si la raison tient sans doute à des divergences de points de vue politiques quant aux formes idéales de taxation, concrètement, cela signifie que la compétition fiscale entre Etats-membres est plus que jamais la norme européenne. Ce qui nous ramène à l'inégalité juridique fondamentale du marché unique : on laisse les capitaux libres de circuler dans un espace législatif non harmonisé, sur le plan fiscal et social notamment, entraînant de facto une privatisation larvée de la politique sociale et fiscale des Etats-membres.

---

<sup>88</sup> La réforme fiscale de François Hollande concerne moins de 10.000 personnes, et immunise les sportifs, les artistes et les revenus du capital. Cela fait dire à l'avocat fiscaliste Michel Taly que le but réel de la réforme de limiter les salaires des grands patrons.

<sup>89</sup> « *Privilège fiscal des grandes sociétés : des milliards en jeu pour l'Etat* », publié sur le site du journal *Le Monde* ([http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/07/06/privilege-fiscal-des-grandes-societes-des-milliards-en-jeu-pour-l-etat\\_1545702\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/07/06/privilege-fiscal-des-grandes-societes-des-milliards-en-jeu-pour-l-etat_1545702_3234.html)) le 6 juillet 2011. Rappelons que le CAC40 est le principal indice boursier français.

<sup>90</sup> Source : blog de Christian Chavagneux sur le site d'Alternatives Economiques (<http://alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux>), article datés du 20 juin 2012. Les montants, cités en euros, sont bien entendu exprimés en livres sterling dans la loi anglaise (soit 1 million, 3 millions et 10 millions de livres sterling).

Cette mise en concurrence fiscale des pays européens profite aux empires financiers et aux individus riches, bref à ce fameux capitalisme qu'on avait promis de moraliser et à cette finance toxique qu'il convenait de remettre au pas.

## 11. « Je t'aime, moi non plus »

Notre visite du grand chantier de la *Lutte contre les risques systémiques financiers* est pratiquement terminée. Comme nous l'avons vu, les maîtres-mots de l'ouvrage sont :

*transparence et régulations, oui  
mais pas sans concurrence ni fusions-acquisitions.*

La course au gigantisme, à l'origine du *too big to fail*, doit se poursuivre. Elle implique de ne pas se montrer trop dur à l'égard de l'économie-casino, cette drogue vicieuse des milieux financiers, cette spéculation qui peut coûter cher mais aussi rapporter gros.

Un mot doit alors être dit à propos des architectes des réformes en cours.

Aux Etats-Unis, c'est un ancien président de Goldman Sachs, Henry Paulson, qui occupait le poste de Secrétaire d'Etat au Trésor lors de l'éclatement de la bulle spéculative. Rappelons que les Etats-Unis étaient en pleine campagne présidentielle, le Républicain George Bush bataillant vainement pour conserver son poste face à son futur remplaçant : le Démocrate Barack Obama. Mais le prix des campagnes électorales est astronomique aux Etats-Unis ; aussi, pour lever des fonds, disposer d'amis influents dans les milieux d'affaires est nécessaire. Ceci entraînant cela, quel que soit le camp vainqueur, l'entourage politique du président des Etats-Unis est infesté de longue date de représentants de Wall Street. Une tradition à laquelle ne déroge pas Barack Obama : lors de sa première élection, son directeur de cabinet est l'ex vice-président de la banque JP Morgan Chase, William S. Daley. Et s'il remplace Henry Paulson par un Secrétaire d'Etat au Trésor *a priori* plus indépendant, Tim Geithner, ce dernier se choisit pour directeur de cabinet un avocat d'affaires, Mark Patterson. Un homme qui vient de travailler durant dix ans comme lobbyiste pour le compte de Goldman Sachs. De même, c'est Paul Volcker (ancien vice-président de la Chase Manhattan Bank) qui fut nommé en 2008 président du *comité pour le Redressement économique*, mis en place pour sortir du tourbillon de la crise des "prêts qui puent". Parmi les dix-sept membres de ce comité, quinze sont directement issus du sérail financier. Ce choix, fait par l'équipe républicaine de George Bush, ne fut pas contesté par l'équipe démocrate de Barack Obama. Ainsi, pour mettre un terme aux exactions des pyromanes financiers, l'Oncle Sam a décidé d'ignorer les conflits d'intérêts : ses extincteurs publics destinés à moraliser le capitalisme sont fabriqués... par des conseillers dont la vie et la carrière s'est construite grâce aux milieux financiers<sup>91</sup>.

En Europe, on trouve également des réseaux sociaux unissant les mondes politiques et financiers. Lorsque la Commission européenne cherche des solutions à la crise des "prêts qui puent", elle met en place un « Comité de haut niveau sur la Supervision financière dans l'Union ». La présidence de ce Comité est confiée à Jacques de Larosière : un homme très proche des banquiers, qui a travaillé à la Banque de France, au FMI, à la BERD<sup>92</sup>, et a multiplié les mandats dans la finance privée. Il fut notamment « conseiller du patron de la BNP Paribas, de la société financière BMP Group - cofondée par la famille royale du Brunei - et ancien membre du comité consultatif international d'AIG, leader

---

<sup>91</sup> Geoffrey Geuens, *op.cit.*, p.221-227. L'information relative à Mark Patterson est extraite de Marc Roche, *La Banque (Comment Goldman Sachs dirige le monde)*, éditions Albin Michel, 2010, p.110

<sup>92</sup> Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

mondial de l'assurance sauvé de la faillite par la FED en 2008 »<sup>93</sup>. Le conflit d'intérêt ne s'arrête pas là : Jacques de Larosière est aussi membre du Group of Thirty (G<sub>30</sub>) - créé en 1978 à l'initiative (entre autres) de la Fondation Rockefeller<sup>94</sup> - et qui réunit deux fois par an le gratin du monde bancaire international.

Chargé de trouver un corset législatif européen aux excès de la finance, Jacques de Larosière est intégré de longue date dans les réseaux bancaires qui ont jadis réclamé les valse financières, à l'origine de la bulle spéculative des "prêts qui puent". Son cas est loin d'être unique au sein du « Comité de haut niveau sur la Supervision financière » lancé par la Commission européenne : Rainer Masera (ancien conseiller de Lehman Brothers Italia), Onno Ruding (ancien vice-président de Citibank), Callum McCarthy (ancien PDG de Barclays Bank Kapan et North America) ainsi que d'autres membres sont également issus du sérail financier<sup>95</sup>. Enfin, cerise amère sur le gâteau européen, les statuts de la Banque Centrale Européenne inscrivent noir sur blanc son indépendance totale par rapport au monde politique. Mais la frontière semble nettement plus poreuse avec le monde financier : son président actuel, le chef de la finance européenne, Mario Draghi, a occupé durant trois ans (2002-2005) le poste de vice-président de Goldman Sachs. Un fait qui ne doit rien au hasard, Goldman Sachs s'étant fait une spécialité de placer ses anciens cadres et dirigeants dans la sphère politique de haut niveau.

## 12. Repentis ?

En Europe comme aux Etats-Unis, le chantier de mise au pas de la finance privée fut massivement confié à des architectes proches des milieux bancaires et boursiers. Précisons-le : il n'est nullement question d'une « théorie du complot » (un terme, soit dit en passant, devenu fort commode pour *éluder* les débats et faire régner un point de vue sans échange d'arguments). Il s'agit plutôt d'interroger, en démocratie, la légitimité de mettre à des postes stratégiques, sans élection ni débat public, des élites appartenant à des réseaux impliqués au premier chef dans l'escroquerie financière des "prêts qui puent" (Goldman Sachs en faisant assurément partie). Une attitude d'autant plus contestable que, face aux micros et aux caméras, le monde politique unanime a promis de moraliser le capitalisme.

L'actualité récente témoigne de l'échec de l'entreprise : le 28 juin 2012, la banque Barclays a été condamnée à 450 millions de dollars d'amende pour avoir manipulé le Libor. Derrière ce nom bizarre, se cache le taux d'intérêt (le coût de l'endettement) auquel les banques se prêtent mutuellement de l'argent en dollars, livres sterling, yens... à l'exception de l'Euro. Le Libor est donc un déterminant essentiel de la bascule monétaire mondiale, et Barclays l'a sciemment manipulé de 2005 à 2009 pour satisfaire et ses intérêts financiers, et ses paris spéculatifs. Un optimiste verra dans cette condamnation un signe du changement en cours : des enquêtes sont menées, et le monde bancaire commence à payer.

Le problème, c'est qu'il n'est pas suffisant de faire payer d'importantes amendes à des sociétés privées ; en cas de fraude avérée, sciemment orchestrée, il est tout aussi nécessaire de poursuivre pénalement leurs dirigeants (mais aussi les cadres et les employés) impliqués. Tant que ces derniers

---

<sup>93</sup> Geoffrey Geuens, *op. cit.*, p. 233.

<sup>94</sup> Pour information, cette Fondation privée était très proche des services secrets américains au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Elles les a notamment aidé à faire transiter des subsides clandestins de la CIA pour le secteur socioculturel, dans le cadre d'une vaste campagne de propagande menée sur le sol européen. Cfr. Frances Stonor Saunders, « *Qui mène la danse ? La CIA et la guerre froide culturelle* », éditions Denoël, 2003 (1<sup>ère</sup> édition en langue anglaise : 1999).

<sup>95</sup> Geoffrey Geuens, *op. cit.*, p.230-234.

ne risqueront pas de lourdes peines, la régulation bancaire restera un vain mot. Ainsi, les Etats-Unis ont instauré une limitation aux investissements à risques des banques de dépôt. Qu'importe : la banque JP Morgan Chase a profité de trous de souris juridiques (c'est-à-dire des exceptions à la règle négociées par les lobbys financiers) pour spéculer massivement au casino de Londres. Mal lui en a pris : entre avril et mai 2012, JP Morgan Chase a perdu 2 milliards de dollars... et ce n'est probablement qu'un début. Des enquêtes parlementaires ont été lancées, mais est-ce suffisant ?

Ne faut-il pas, aussi, remettre en cause le dogme de la compétitivité comme valeur ultime du monde marchand et financier ? Tant que la course au gigantisme mondial se poursuivra, tant que l'existence de casinos financiers sera légitime, on trouvera toujours des filiales bancaires pour se moquer des lois, des responsables financiers pour mentir et des milliards d'investissements pour se perdre dans les paris spéculatifs.

Ainsi, un ancien patron de Goldman Sachs, mais également ancien Sénateur et ancien Gouverneur du New Jersey, vient de mettre en faillite une firme spécialiste des produits dérivés : MF Global. Devenu courtier, l'homme a menti aux autorités en affirmant prendre des positions spéculatives avec des fonds propres (comme les nouvelles régulations l'y autorisent)... alors qu'il s'agissait d'argent déposé par Monsieur et Madame Tout le monde (ce que les nouvelles régulations interdisent). L'enquête est en cours, mais une chose est déjà sûre : alors que les règles de transparence ont été renforcées, les autorités n'ont pas vu qu'un courtier se permettait de miser et perdre de l'argent qui ne lui appartenait pas...

Pour conclure ce tour d'horizon du maintien culturel des escroqueries financières, retournons dans une banque britannique à dimension mondiale : la HSBC. Manifestement attirée par les sommes alléchantes que lui confiaient une certaine élite locale, la filiale mexicaine d'HSBC n'a pas regardé de trop près l'origine des fonds, blanchissant sans honte, et contre paiement, des milliards de dollars en provenance des cartels de la drogue. Là encore, une enquête est en cours, après que les méfaits aient été commis<sup>96</sup>.

Les pratiques d'antan n'ont pas cessé. Elles sont peut-être un peu mieux surveillées, mais avec une étroite limite qu'il faut dénoncer : dans la grande compétition financière mondiale, aucun gouvernement « local » n'a intérêt à s'en prendre trop directement à ses « champions » (nationaux ou continentaux). Une règle qui n'est ni naturelle ni universelle, mais bien culturelle et politique : elle tient tout entier au maintien du mythe de la « concurrence libre et non faussée » appliqué, au niveau mondial, à la sphère financière. À croire que les Etats-Unis et l'Europe ont la mémoire courte, ou bien qu'ils n'ont pas su (ou voulu) analyser en profondeur les règles juridiques qui ont permis l'éclosion, le développement et l'explosion de la crise spéculative des "prêts qui puent".

### 13. Qui régule qui ?

Des mots aux actes, que la route est longue.

Revenons un instant à la crise financière : lorsque la bulle spéculative explose, c'est la panique généralisée dans les milieux financiers. Suffoquant dans leurs investissements toxiques, des banquiers en fâcheuse posture cherchent à ne pas mourir sous des bilans déficitaires. Pour les sauver de leur toxicomanie au risque spéculatif, on leur lance les bouées de sauvetage les plus

---

<sup>96</sup> Ces cas récents d'actualité ont été extraits de deux blogs. L'un est celui du journaliste Christian Chavagneux, dont le blog est lié au journal *Alternatives Economiques*. L'autre est celui de George Ugueux, un homme du sérail financier qui en dénonce les excès, et dont le blog est lié au journal *Le Monde*.

chères de l'histoire des finances publiques : 4.600 milliards d'euros rien que pour les pays membres de l'Union européenne. À quoi s'ajoutent les dépenses américaines...

En pleine crise d'identité, le monde politique s'interroge. Comment sortir d'un tel marasme ? À qui se fier ? Qui écouter ? Comment dompter les marchés financiers ? Alors que les Etats-membres de l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique proclament vouloir moraliser le capitalisme, ils et prennent essentiellement conseil auprès d'experts venus d'institutions internationales (FMI, OCDE) ainsi que du sérail financier. Très sérieusement : autant confier à un groupe de pyromanes multirécidiviste la prévention des incendies...

La décision politique centrale est de ne pas fermer le casino à spéculations : on y placera tout au plus des vitres et un portier public. Le portier limitera les entrées (notamment aux banques de dépôt), tandis que les vitres permettront de s'assurer que le jeu spéculatif se déroule dans de bonnes conditions. Tandis que les pouvoirs publics parlent de transparence, les sociétés financières innovent de leur côté, remplaçant leurs traders d'antan par des logiciels informatiques. Ceux-ci obéissent à un critère central : le gain frénétique à haute vitesse. Pour le reste, on tentera d'oublier que ce qui est sur le tapis, ce ne sont pas des jetons de casino, ni de l'argent privé, mais des matières premières, des taux de change entre monnaie, des firmes privées cotées en Bourse - bref, des lieux de travail, des salaires et des niveaux de vie. Ajoutons, pour la zone euro, que ce qui est en jeu, ce sont aussi les taux d'endettement des populations. Pour rappel, les statuts de la Banque Centrale Européenne autorisent celle-ci à prêter aux banques, mais pas aux Etats. Ces derniers doivent donc mendier de l'argent aux marchés financiers, c'est-à-dire aux banques (voire à leurs robots-traders), et plus particulièrement aux empires marchands qui font la pluie et le beau temps dans la finance mondiale.

Aussi incroyable que cela puisse paraître : cette règle n'a pas changé après la crise des "prêts qui puent". Un *statu quo* politique provoquant une situation doublement absurde :

- tout au long de l'année 2011, des banques privées empruntent (à 1% d'intérêt) de l'argent à la Banque Centrale Européenne, qu'elles prêtent ensuite aux Etats membres de la zone euro à des taux d'intérêt plus élevés : 2%, 3%, voire 4% ou 5% dans certains cas<sup>97</sup>. Une marge bénéficiaire confortable pour le secteur privé, mais qui l'est nettement moins pour les finances publiques des pays concernés (c'est-à-dire pour les populations et les entreprises qui y paient des impôts) ;
- Dans le même temps, des Etats fortement endettés, en manque de liquidités, se voient mettre le couteau sous la gorge par les marchés financiers. Lesquels semblent couverts d'une étrange amnésie quant à leur responsabilité, bien réelle, dans la récente dégradation des finances publiques européennes.

Outre les aides directes au secteur bancaire, la crise des "prêts qui puent" a aussi provoqué des faillites et des licenciements. Cela signifie des dépenses sociales accrues (notamment pour payer les nouveaux chômeurs) conjuguées à des diminutions de rentrées fiscales (une entreprise en faillite ne payant, bien entendu, aucun impôt). Même si le bilan est variable d'un pays à l'autre, le coût global pour les finances publiques est édifiant : d'après la Commission européenne, « avec la survenue de la crise, la dette publique est passée de moins de 60% du PIB en 2007 à 80% pour les années à venir dans tous les Etats membres »<sup>98</sup>.

---

<sup>97</sup> Lire notamment à ce propos Damien Millet et Eric Toussaint, « La dette ou la vie » (ouvrage collectif), *op.cit.*

<sup>98</sup> Communiqué de presse de la Commission européenne (référence IP/11/1085), p.2.

Peut-on imaginer que les pouvoirs publics s'endettent à ce point pour sauver les banques et amortir les coûts sociaux de la crise des "prêts qui puent", puis soient dans l'obligation de payer des intérêts astronomiques pour emprunter de l'argent, à un monde financier lui dictant ses conditions en dehors de tout cadre démocratique ?

Cette question, centrale, est la clé du scénario de la crise de la zone euro.

## **Cinquième partie : une “stratégie du choc” européenne**

Dans un livre devenu célèbre (*La Stratégie du choc*), Naomi Klein raconte comment l'ordre juridique du « libre-échange » a souvent été imposé de manière forte, par des pouvoirs ne jouissant pas de légitimité démocratique, et en abusant d'un moment de l'histoire où l'opinion publique n'était pas vraiment à même de résister. La réponse européenne à la crise de la zone euro s'inscrit dans une telle perspective : elle profite d'une grande confusion, consécutive à la crise financière des “prêts qui puent”, pour transférer d'importants pouvoirs politiques à des instances non élues.

### **1. De la mise au pas de la finance spéculative, à la régulation bancaire des Etats**

En octobre 2009, un sommet européen s'ouvre sur une tragédie grecque : fraîchement élu, le nouveau gouvernement de George Papandréou annonce que le déficit du pays n'est pas de 6% du PIB, mais de 12,5%. En conférence de presse, l'Europe jette de l'huile sur le feu et laisse entendre que le problème tient essentiellement à une mauvaise gestion politique : les gouvernements de Grèce ont truqué leurs comptes pour entrer dans la zone euro. Qu'une telle annonce fasse bondir, on peut le comprendre. Que les médias plongent sur l'évènement, également. Mais que les marchés financiers transforment cette annonce en spéculation massive, pariant que la Grèce ne parviendra pas à rembourser ses dettes, exigeant de tout un peuple qu'il se saigne aux quatre veines pour obtenir des liquidités, est révoltant.

D'une part, les marchés financiers sont juges et parties. Ainsi, l'évasion fiscale massive et la crise financière ne sont pas totalement étrangères aux problèmes d'endettement public grec (qui se monte à 292 milliards d'euros au début de l'année 2009). Par ailleurs, si la Grèce a bel et bien truqué ses comptes, ce n'est pas toute seule, mais grâce aux conseils avisés d'une banque américaine : Goldman Sachs. Dont le vice-président de l'époque, pour la zone européenne, n'est autre que Mario Draghi, actuel président de la Banque Centrale Européenne. Il y a de ces coïncidences...

D'autre part, le chiffre absolu du dérapage budgétaire grec est relatif : 16 milliards d'euros, tel est l'écart entre 6% et 12,5% du PIB grec<sup>99</sup>. C'est beaucoup d'argent, mais nettement moins que ce qu'ont coûté les banques aux finances publiques de l'Europe. Résoudre ce problème aurait demandé un peu de bon sens politique, en revenant sur une erreur que les Etats-Unis eux-mêmes n'ont pas commise : l'interdiction faite à la Banque Centrale Européenne (et à ses petites sœurs nationales) de prêter directement de l'argent aux Etats. Si cette privatisation de la politique monétaire européenne avait été abolie, les pays membres de la zone euro auraient immédiatement soustrait la Grèce à toute spéculation financière, pour redonner à la question un fond politique : comment, entre gouvernements responsables d'une monnaie commune, se faire confiance et pallier à un tel problème ? Avec de la bonne volonté du côté de la Grèce (notamment pour mettre fin au clientélisme politique et aux avantages fiscaux octroyés à certains groupes sociaux) et du courage politique dans l'Europe entière (pour lutter contre le dumping fiscal et taxer sérieusement la spéculation financière), nul doute que la crise de la zone euro n'aurait jamais vu le jour.

Mais le choix politique européen fut différent : le puissant jeu de la bascule monétaire devait rester entre les mains d'empires marchands. Conséquence logique : alors qu'on avait promis de mettre la finance au pas, la tonalité du discours politique s'inversa. Soudain, on se mit à parler des agences de notation à voix basse, craintive, respectueuse même. Alors qu'elles auraient dû être traînées devant

---

<sup>99</sup> Vangelis Demiris, « *La face cachée de la crise grecque* », éditions La Boîte à Pandore, Paris, 2012, p. 28.

les tribunaux pour leur responsabilité dans la crise des “prêts qui puent”<sup>100</sup>, elles redevenaient par enchantement des oracles. La voix de Dieux puissants, lointains, redoutables et intouchables : les marchés financiers. Ainsi, les banques, les fonds de pensions, les fonds d’investissements, les sociétés d’assurance et les empires de la finance furent métamorphosés en juges omniscients, aux critères incritiquables. Et ce, même si le court terme spéculatif l’emporte chez eux très largement sur le choix raisonné et la réflexion à long terme. Qu’importe la démocratie : en brandissant leurs cotes redoutables sur la solvabilité des pays, les agences de notation distinguaient les peuples élus - aimés et appréciés des Dieux marchands, qui leur prêteront à bas taux d’intérêt -, des peuples maudits auxquels les Dieux financiers n’accorderont des prêts qu’à très hauts taux d’intérêts.

Ainsi, les marchés financiers se sont rués sur les maillons faibles de la zone euro - à savoir les Etats les plus endettés - pour décréter qu’il s’agit de « clients à risque ». Non des démocraties, non des pouvoirs publics ayant sauvé bon nombre de banques en faillite, mais des « clients à risque ». S’ils veulent des sous, s’ils ont besoin de liquidités, ils devront payer plus chers que des clients normaux. Etant donné la masse de capitaux circulant et spéculant librement à l’échelle de la planète, c’est-à-dire pouvant désertir en une fraction de seconde une région, un secteur d’activité ou un pays jugé “à risque”, ce genre d’annonce – « attention, prêter de l’argent à ce gouvernement est risqué » - a pour conséquence d’alourdir plus encore les problèmes financiers du pays concerné et, par ricochet, ceux des Etats qui partagent une monnaie commune avec lui.

Tour à tour, les Dieux de la finance ont pointé du doigt la Grèce, l’Irlande, le Portugal, l’Espagne, l’Italie et finit par faire trembler l’ensemble de la zone euro. Par le jeu de l’endettement et des pressions financières sur les gouvernements, les niveaux de vie de millions de personnes ont été pris en otage. À ce stade de l’histoire, deux constats politiques divergents étaient possibles :

- prendre acte de l’erreur terrible, faite dans les années ‘90, d’accorder à des masses de capitaux incontrôlables le droit de circuler sans contrainte à l’échelle de la planète. Pour rappel, l’Euro avait été précisément bâti suite aux attaques spéculatives sur les monnaies nationales, et l’on nous avait alors vendu l’idée qu’une monnaie commune constituerait une digue suffisamment forte pour résister aux vagues spéculatives. On sait aujourd’hui qu’il n’en est rien... ;
- ou bien fermer les yeux sur les logiques spéculatives, admettre comme rationnelle et légitime la logique des marchés financiers, et se plier aux diktats de ces nouveaux Dieux intouchables. Lesquels, pour peu qu’ils n’étouffent pas sous les actifs toxiques créés par leurs soins, sont d’une rigueur impitoyable.

Emmenée par une Allemagne conquérante, l’Europe a opté pour la seconde solution : pas question de critiquer les bienfaits mythiques de la circulation des capitaux ! S’en est suivi un curieux tour de manivelle sémantique, où l’urgence politique n’est plus de remettre la finance au pas, mais de convaincre les divins marchés qu’en Europe tout va bien, qu’on fait des efforts, qu’on se réforme - bref, qu’on est rentable et qu’on paiera ce que les marchés financiers exigent.

Dans une sorte de tango politique laissant sur la touche la majorité des pays concernés, la chancelière allemande Angela Merkel guide d’une main ferme le président français Nicolas Sarkozy vers la rigueur et l’austérité pour tous. À commencer par les pays européens en difficulté. Non seulement la Banque Centrale Européenne ne leur prêtera pas un cent pour échapper à l’emprise des « marchés financiers », mais ils vont devoir rendre des comptes. Diminuer leurs dépenses.

---

<sup>100</sup> Rappelons que les agences de notation ont accepté beaucoup d’argent pour évaluer (de façon fantasque) la valeur réelle des montages financiers toxiques.

Accepter que l'Europe dise comment ils doivent gérer leur budget national. Mettre en œuvre des réformes s'attaquant aux droits sociaux des populations... Bref, accepter une « aide » qui a la saveur du baiser de Judas.

## 2. De « l'aide » qui n'en est pas vraiment

Pour faire face aux pressions du marché sur les pays endettés, l'Europe prend la décision, en mai 2010, de créer un *Fonds européen de stabilisation financière* (FESF). Il s'agit d'argent commun, acheté sur les marchés financiers avec la garantie des Etats membres, qui doit servir à aider les pays de la zone euro en difficulté. Au départ, les emprunts pour ce pot commun peuvent monter jusqu'à 440 milliards d'euros<sup>101</sup>. *A priori*, nous sommes dans une situation identique à celle du sauvetage du secteur financier. Une nuance fondamentale doit pourtant être faite : lorsque les pouvoirs publics ont prêté aux banques, ils n'ont pratiquement posé aucune exigence. Ainsi, quatre ans après la crise des "prêts qui puent", les régulations censées mettre un terme aux abus du passé sont toujours en chantier. Et lorsque celui-ci aura abouti, il serait étonnant que les objectifs annoncés soient vraiment atteints. Pour l'heure, la spéculation effrénée, les salaires indécents de la profession, la manipulation de technologies opaques (Trading haute fréquence) et les pratiques d'évasion fiscale restent d'actualité.

Rien de tel avec les Etats endettés. C'est-à-dire les populations et les entreprises qui y paient des impôts. Ici, l'aide inconditionnelle cède la place au prêt sous strictes conditions. Pour recevoir l'aide du pot commun européen, la Grèce, l'Irlande et le Portugal ont dû accepter de mettre en berne le drapeau *démocratie locale*, pour se soumettre aux injonctions de trois institutions internationales : la Commission européenne, la Banque Centrale Européenne (BCE) et le Fonds Monétaire International (FMI). Ensemble, ces trois institutions forment la Troïka. Et bien qu'aucun élu direct (issu des élections) ne siège dans ces institutions, l'octroi de l'aide européenne est strictement conditionné au respect des mesures politiques imposées par la Troïka. Laquelle a le pouvoir de vérifier, à tout moment, l'obéissance à ses diktats via l'envoi d'émissaires dans les pays mis sous tutelle. C'est ainsi que les populations grecque, portugaise et irlandaise ont fait connaissance avec une calamité que les pays de l'hémisphère sud connaissent bien : les recettes « clé sur porte » du Fonds Monétaire International (FMI).

### De quoi s'agit-il ?

#### a) Des recettes publiques globalement plus injustes

Tout commence par une perte de souveraineté nationale. Si vous êtes un pays en manque de liquidités de la zone euro, c'est certainement parce que vous êtes mauvais gestionnaire, et la première condition pour recevoir une main secourable, c'est d'accepter le programme de la Troïka. Ce cap étant franchi, voici comment les choses vont se passer.

Tout d'abord, parce que l'exemple doit venir d'en haut, vous pouvez pratiquer un brin de justice fiscale, c'est-à-dire augmenter légèrement les ressources prélevées sur les entreprises et citoyens les plus riches. En Grèce et en Irlande, l'impôt sur le revenu a été augmenté. Au Portugal, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 2 millions d'euros vont également alimenter davantage les recettes publiques. Mais attention, ces politiques de justice fiscale doivent rester symboliques : nous vivons dans un monde de libre-circulation marchande, permettant aux riches

---

<sup>101</sup> Géré par la Commission européenne, un *Mécanisme européen de stabilité financière* (MESF) est également lancé, mais avec un budget potentiel plus restreint : 60 milliards d'euros.

(bien plus qu'aux pauvres) d'échapper aux taxes qu'on leur impose. Dès lors, toute mesure fiscale s'en prenant aux groupes sociaux les plus opulents est vouée à l'échec si elle devient trop ambitieuse. Dans les faits, aucun Etat mis sous la coupe de la Troïka n'a fait de la justice fiscale une priorité. On peut même s'interroger si les quelques mesures prises en ce sens ne visent pas, avant tout, un bénéfice essentiellement publicitaire. Une sorte de message à la population : « regardez, nous taxons tout le monde, y compris les riches ».

Car pour faire rentrer de l'argent dans les caisses publiques, la Troïka impose massivement le recours à des solutions beaucoup plus injustes. Comme l'augmentation des taxes et impôts payés par une large majorité de la population. Ou encore une hausse de la TVA : voilà un impôt que tout le monde paie sur place, via l'achat des produits (sur lesquels s'applique la TVA). Dans tous les pays placés sous gouvernance de la Troïka, la TVA a augmenté : elle est passée de 13% à 23% en Grèce, de 21% à 23 % au Portugal, et devrait également (d'ici 2014) atteindre la norme de 23% en Irlande. À terme, on peut s'attendre à ce que cette nouvelle norme politique (23% de TVA), préconisée pour l'heure dans les pays « aidés », fasse tâche d'huile et s'applique sur l'ensemble du territoire européen.

Signalons alors un fait essentiel : si les mesures dites de justice fiscale touchent avant tout les plus fortunés, c'est l'inverse avec la TVA. Plus on est pauvre, plus le fardeau à porter est lourd. Pour le comprendre, imaginons qu'une hausse de la TVA fasse passer vos courses de la semaine de 100 € à 120 € : la différence est ridicule si vous gagnez tous les mois des milliers d'euros, elle l'est nettement moins si vous comptez chaque euro dès la première semaine du mois. Un détail qui n'empêche pas cette mesure politique d'être imposée partout où passe la Troïka. Et ce n'est qu'un début. Une sorte d'amuse-gueule dans le grand buffet des injustices de l'« aide » européenne. Sous prétexte de solutionner les problèmes d'endettement, l'Allemagne et la Troïka imposent d'autres mesures contraires aux intérêts du plus grand nombre.

## **b) Un secteur public méprisé**

La privatisation : voilà une politique (ou plutôt un abandon politique au bénéfice du secteur privé) censée rapporter beaucoup d'argent aux Etats en difficulté. Partout où la Troïka passe, des privatisations ont lieu. En Irlande, le gouvernement a mis en vente les célèbres haras de pur-sang, la société d'exploitation forestière Coillte, la loterie nationale et ses actions dans la compagnie aérienne *Aer Lingus*. Au Portugal, le réseau électrique et la compagnie énergétique nationale ont été vendus à l'étranger, et sont devenus partiellement propriété de la Chine ; la gestion des aéroports, la poste, les chantiers navals de Viano do Castelo et la branche assurances de la banque publique *Caixa geral de depositos* sont également en voie de privatisation. En Grèce, la foire aux bonnes affaires n'a pas de limite : les terrains publics dans les zones touristiques, des complexes immobiliers, les sociétés de téléphone, la poste, la Loterie nationale, la société publique de courses hippiques, le gaz, l'électricité, l'exploitation minière, la gestion des autoroutes, les aéroports et même les ports de Pirée et de Thessalonique sont mis en vente - ou déjà privatisés.

Sur papier, forcément, les privatisations rapportent beaucoup d'argent. Mais attention aux calculs : entre les gains annoncés et le bilan réel, il y a de la marge. Ainsi, la Grèce est censée toucher 50 milliards d'euros si elle réalise, aux prix de vente espérés, l'ensemble des privatisations prévues. Mais en février 2012, elle n'avait encore touché que 180 millions d'euros<sup>102</sup>. Par ailleurs, les gains de la privatisation sont budgétés à court terme ; à long terme, les calculs peuvent mener à

---

<sup>102</sup> Source : Tom Bawden & Charlie Cooper, « La grande braderie européenne », article paru le 21 février 2012 dans *The Independent* (Londres), et repris dans *Le Courrier International*.

des résultats très différents. Ainsi, si l'activité apportait régulièrement des rentrées financières à l'Etat avant sa privatisation, celles-ci reviennent désormais au secteur privé, spoliant les finances publiques d'un apport régulier d'argent dont il aurait pourtant grand besoin. De même, on ignore trop souvent les effets collatéraux des privatisations : pour faire davantage de bénéfices, les gestionnaires privés vont souvent prendre des mesures peu soucieuses de l'intérêt général, comme délocaliser, travailler en sous-effectif, organiser la concurrence pour diminuer les salaires des travailleurs, voire exiger de la collectivité qu'elle assume certains coûts (par exemple la pollution) liés à leur activité. Au final, tant pour les finances publiques que le bien-être des populations, les coûts réels d'une privatisation peuvent s'avérer, à long terme, nettement supérieurs aux bénéfices engendrés au moment de la vente.

Mais un tel calcul, prenant en compte la dimension humaine des problèmes, n'intéresse guère les technocrates de la Troïka, par trop dévoués au mythe de la « concurrence libre et non faussée ». Ainsi, non content de céder au secteur privé des pans entiers de services publics, la Troïka pousse aussi les gouvernements mis sous tutelle à appliquer les méthodes de gestion privée aux activités toujours publiques.

En Grèce, pour qui a besoin de gardes du corps ou d'une escorte momentanée, il est désormais possible de louer les services et le matériel de la police. Voici les prix à l'heure : 30 euros (policier), 40 euros (voiture de patrouille), 200 euros (vedette) et 1.500 euros (hélicoptère). Cependant, le management privé appliqué au secteur public concerne bien davantage le traitement des travailleurs. Au nom des économies budgétaires à réaliser, l'Etat est encouragé à voir dans ses fonctionnaires, non plus des travailleurs, des citoyens ou une richesse humaine, mais bien des profiteurs, des abuseurs, des planqués ; en un mot : des masses astronomiques de salaires qu'il faut raboter. Et le mot d'ordre est clair : peu importe le coût humain, diminuer les coûts financiers est la priorité. Cela passe par un processus de mise sous tension des travailleurs publics, qu'on soumet à la peur et qu'on terrorise via diverses « réformes » dont l'objectif est de domestiquer les salariés.

Première étape de ce processus : la multiplication des « partenariats public-privé », soit des formules partielles de privatisation où le fonctionnaire, jugé trop coûteux, car trop bien protégé par la législation sociale, est remplacé pour certaines tâches par des travailleurs précaires, mal payés. Cela instaure une mise en concurrence des travailleurs, orchestrée d'en haut, qui mine et sape les rapports de force collectifs (base de la démocratie économique).

Deuxième étape : le licenciement des travailleurs jugés excessifs. La méthode douce consiste à ne pas remplacer les personnes quittant volontairement la fonction publique, et la méthode brutale met fin au travail de gens présentés comme surnuméraires, profiteurs, parasites... Evidemment, l'annonce de plans de licenciement force également la main des syndicats, prêts à faire d'importantes concessions pour sauver l'emploi. Soit une rampe de lancement idéale vers le prochain objectif.

Troisième étape : la diminution des protections, droits sociaux et salaires de l'ensemble des fonctionnaires. Une mesure qui s'applique également, au nom de la compétitivité des entreprises, à la plupart des travailleurs du secteur privé.

Ces politiques de management privé, cumulant le mépris des services publics à celui des travailleurs, ont été une des conditions systématiquement imposées par la Troïka. Prenez la Grèce : dans le secteur public, abolition des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> mois (servant à compenser des salaires de base plutôt modestes), gel de tous les salaires, mais aussi réductions pouvant aller jusqu'à 35% de la

rémunération. En Irlande, c'est jusqu'à 15% de leur paie qu'on a supprimé aux enseignants et aux policiers.

Évidemment, la réduction d'effectifs est intégrée dans ce grand fauchage salarial. En Grèce, sur 700.000 emplois publics, 150.000 postes devraient être supprimés d'ici à 2015. En Irlande, c'est un emploi public sur dix qui passe à la trappe. Au Portugal, les dégâts sont moindres : 1 emploi public sur 100 est supprimé dans les administrations nationales, et 2 sur 100 dans les administrations régionales ou locales ; par contre, pour deux départs à la retraite, un seul engagement est prévu.

Rappelons que ces licenciements massifs de fonctionnaires interviennent dans un contexte où l'on a promis de réguler le capitalisme financier, ce qui nécessiterait davantage de moyens publics pour contrôler les pratiques des sociétés financières. Ainsi, la directive européenne visant à réguler la finance reconnaît un rôle transitoire aux autorités nationales : « Dans l'attente d'une coordination ultérieure de la législation de l'Union, les Etats membres peuvent [...] autoriser leurs autorités compétentes à fixer des limites quantitatives à toute concentration de risques au niveau du conglomérat financier ou prendre d'autres mesures prudentielles... »<sup>103</sup>. Un objectif pour le moins illusoire dans un contexte politique où le mépris des travailleurs de la fonction publique, couplé aux économies budgétaires, sert d'argument pour des renvois massifs.

### **c) Le capitalisme tyrannique : un retour fait pour durer**

Bien entendu, virer simultanément des milliers de gens de leur travail peut coûter énormément d'argent en allocations de chômage. Ainsi, à Lisbonne, dans le centre de Sécurité sociale d'Areiro, des centaines de personnes font la file quotidiennement pour recevoir une aide publique, à tel point qu'il faut venir à l'aube ou berner les employés (par exemple, en emmenant un faux bébé caché dans des couvertures) pour espérer être reçu<sup>104</sup>.

À cette augmentation prévisible des coûts sociaux, la Troïka a une réponse lapidaire : l'Etat-providence, la démocratie économique, les filets de protection sociale, c'est du passé. Ainsi, l'une des conditions phares à l'octroi des « aides » européennes vise, ni plus ni moins, le démantèlement d'un maximum de protections sociales. Contrairement aux grandes entreprises, les gens ne sont pas « too big to fail » : on peut, sans vergogne, supprimer leurs moyens d'existence.

Des exemples ? En Grèce, le salaire minimum a été réduit de 22% en général, et de 32% pour les jeunes. Le niveau moyen des pensions a été réduit de 7% (et de 15% dans la fonction publique), et un programme prévoit de faire reculer l'âge de la retraite de 60 à 67 ans. De plus, les chômeurs dits de longue durée, les salariés à faibles revenus et les paysans se sont vus supprimer diverses allocations sociales ; le cynisme a même été poussé jusqu'à réduire les aides publiques aux handicapés. En Irlande, les budgets de la santé et des services sociaux ont diminué de 25% ! Cela n'aura probablement pas de conséquences fâcheuses pour les personnes qui ont les moyens de se payer d'excellentes assurances santé ; mais cela conduira tout droit à des fins de vie pénibles (voire à la morgue) des gens qui n'ont plus les moyens de se payer un médecin, une visite médicale, une opération chirurgicale...

Partout où passe la Troïka, la Sécurité sociale, les filets de protection matérielle des plus faibles et les mécanismes de redistribution des richesses sont attaqués. Avec des conséquences iniques : loin

<sup>103</sup> Source : modification n°6 (de la Directive 2002/87/CE) adoptée dans la Directive 2011/89/UE du 16 novembre 2011.

<sup>104</sup> Source : Hugo Franco, « *Misère ordinaire des usagers de la Sécu* », paru dans *l'Espresso* le 31 janvier 2012 et repris dans le *Courrier international*.

de créer un cercle vertueux, la pauvreté accrue précipite la chute d'activités locales, aggravant la situation des commerces et entreprises de proximité. S'ils font faillite, les licenciements se multiplient, la pauvreté locale augmente et trouver un emploi devient mission quasi impossible... En Grèce toujours, 52% des jeunes sont au chômage, le revenu des ménages a diminué de 10%, le risque de pauvreté concerne plus d'un quart de la population et le nombre estimé de sans-abri a augmenté de 25% entre 2009 et 2011<sup>105</sup> ! Au Portugal, les banques alimentaires de Lisbonne ont distribué, en 2010, de la nourriture à plus de 150.000 personnes. L'un des bénévoles engagé dans cette opération témoigne du phénomène des nouveaux pauvres : « Au cours des derniers mois, nous avons eu des avocats, des ingénieurs... Il y a même eu un juge qui est venu ici chercher de quoi manger. [...] C'est une grande partie du drame que nous vivons. Les gens qui demandent de quoi manger ne sont pas ceux auxquels on s'attendrait normalement. Il y a des couples dont chaque époux avait un bon emploi. Ils avaient un niveau de vie élevé. Puis l'un d'eux est licencié et ils ne peuvent plus tenir le coup : ils n'ont plus les moyens de payer la voiture, le loyer ou l'emprunt, l'école des enfants... et ils ont recours à la charité »<sup>106</sup>.

Face à cette pauvreté nouvelle qui happe massivement les gens précaires et les classes moyennes, le cynisme de la Troïka consiste à détricoter encore davantage les protections sociales. Outre le chômage et les pensions, les attaques politiques visent tout particulièrement les « rigidités du marché du travail », c'est-à-dire les mécanismes de démocratie économique qui avaient, jadis, mis un frein au capitalisme tyrannique.

En septembre 2012, la Commission européenne a ainsi suggéré de relever le seuil maximal du travail légal à six jours en Grèce. Au Portugal, c'est de sa propre initiative que le ministre de l'Economie, Álvaro Santos, a proposé en janvier 2012 de supprimer quatre jours fériés (sur les treize existants).

Partout où passe la Troïka, il est question d'alléger les procédures de licenciement, de diminuer les salaires, de revoir à la baisse les normes légales de protection des salariés... Dans tous les cas, l'objectif officiel est d'améliorer la compétitivité des entreprises pour augmenter l'emploi. Mais nul ne semble prendre en compte le fait que cette compétitivité, appliquée au secteur bancaire, a mené tout droit dans le mur spéculatif des "prêts qui puent". De même, telle qu'appliquée de nos jours aux conditions de travail, la compétitivité conduit tout droit dans le mur des boulots mal payés, des fins de mois difficiles, de la précarité extrême. En Grèce, suite aux mesures imposées par la Troïka, les cas d'abandon d'enfants se multiplient devant les orphelinats<sup>107</sup>. Et comme les gens n'ont plus d'argent, la crise s'intensifie, des travailleurs sont licenciés, des indépendants font faillite, les plus désespérés recourent au suicide.

Tout cela a un nom : l'austérité. L'austérité radicale, absolue. Il est bien loin le temps où l'Europe, encore jeune, promettait d'égaliser les conditions de vie dans le progrès. C'est-à-dire de prendre pour modèle de référence les meilleurs standards de protection sociale. Désormais, l'avenir auquel travaille l'Union européenne, c'est la mise à mort de la démocratie économique et sociale. En effet, les mesures radicales d'austérité ne sont pas provisoires, mais appelées à s'étendre et durer. Un premier indicateur en ce sens est la transformation du *Fonds européen de stabilisation financière* (dont nous venons de parler) en un *Mécanisme Européen de Stabilité économique* (MES). La mission

---

<sup>105</sup> Vangelis Demiris, *op. cit.*, p.197-198.

<sup>106</sup> Jon Henley, « *La frontière de la faim commence ici* », article paru dans *The Guardian*, le 3 novembre 2011, et repris dans le *Courrier international*.

<sup>107</sup> Marilis Margomenou, « *Les orphelins de la crise* », article publié dans I Kathilerini (Athènes) et repris dans le *Courrier international*, n°1107, p.15.

sera identique - gérer une « aide » européenne<sup>108</sup> assortie de multiples conditions d'austérité - à une nuance près : le MES sera une institution internationale, jouissant de la personnalité juridique. Soit une institution créée pour durer. On peut dès lors anticiper que le statut de « pays européen en difficulté » (et les mesures qui l'accompagnent) est, lui aussi, fait pour durer.

### 3. La gouvernance économique européenne

Loin de concerner exclusivement les pays en délicatesse avec les marchés financiers, l'ingérence européenne dans la vie démocratique de ses Etats-membres se généralise et s'approfondit. Depuis 2010, de nombreux traités et accords politiques ont été adoptés en ce sens (ou sont en passe de l'être). Ils portent des noms étranges : « Pacte de réforme structurelle », « Pacte Euro Plus », « Six-pack », « Semestre européen », « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire », « Two-Pack »... Ils concernent tantôt la Zone Euro (17 Etats, 327 millions de personnes), tantôt l'Union européenne (27 Etats, 455 millions de personnes), tantôt un mixte des deux. Mais la logique qui les anime est, au fond, toujours la même. Il s'agit de mettre en place une *gouvernance économique européenne*, c'est-à-dire de transférer aux instances européennes (à commencer par la Commission) d'importants pouvoirs nationaux : le contrôle du budget, mais aussi le maintien de la compétitivité des entreprises européennes.

#### a. L'horizon idéologique : austérité et compétitivité

Rappelons le fonctionnement du marché unique : tandis que les firmes privées circulent librement sur tout le territoire européen, l'essentiel des législations liées à la démocratie économique restent liées à un territoire national. Cela engendre un cercle vicieux de dumping social et fiscal au sein du marché unique européen. Jusqu'ici, ce cercle vicieux était le fait d'entreprises profitant des inégalités juridiques (la concurrence faussée européenne) pour délocaliser leurs activités - ou menacer de le faire - dans l'espoir d'obtenir divers avantages : mesures antisociales, moindres salaires, horaires des travailleurs plus flexibles, cadeaux fiscaux, etc. La gouvernance économique européenne vise à accélérer ce processus, non plus seulement par une dynamique liée aux entreprises privées, mais en donnant directement à la Commission européenne un droit d'ingérence pour abaisser les normes de protection sociale des Etats.

Le pourquoi est simple à comprendre : plus que jamais, l'Europe veut parfaire la « concurrence libre et non faussée » qu'elle a adoptée depuis des lustres. Lancée dans une grande compétition mondiale, elle croit dur comme fer que le droit à un salaire minimum, à des horaires de travail décents, à des contrats de travail convenables, à des protections sociales fortes sont d'insupportables entraves héritées d'une époque révolue. Elle n'y voit plus, comme dans sa jeunesse, la marque d'une civilisation qui avait fait du progrès social - et du bien-être de sa population - une des conditions même de son existence. Par conséquent, la Commission européenne cherche aujourd'hui à transformer les pays membres en « états concurrentiels », soit des gouvernements qui vont adapter leurs lois sociales aux besoins des empires marchands européens, pour contribuer à leur succès face à leurs rivaux asiatiques et américains<sup>109</sup>. Voyons comment.

Tout d'abord, un horizon politique est clairement défini : il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises tout en rabaissant le budget des Etats. Invariablement, les traités de la gouvernance

---

<sup>108</sup> Il pourra s'agir de pays membres de la zone euro et/ou de pays membres de l'Union européenne.

<sup>109</sup> Paraphrase de Pierre Dardot & Christian Laval, « *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale* », éditions La Découverte/Poche, Paris, 2010, p.365.

économique européenne visent à réunir ces deux objectifs en une norme quasi constitutionnelle : quel que soit le gouvernement élu, ce programme devient inamovible.

Ainsi, suite à la crise des “prêts qui puent”, les critères de déficit budgétaire public vont être (sauf surprise majeure) sérieusement durcis. Pour rappel, lors de la création de l’Euro, le déficit public maximum autorisé était de 3% du PIB. Adoptée récemment (mais non encore entrée en vigueur<sup>110</sup>), une Règle d’Or prévoit d’abaisser ce déficit public autorisé à maximum 0,5% du PIB. Soit six fois moins que la norme précédente ! Dans une Europe organisant le dumping fiscal, c’est une façon très radicale de réduire les marges de manœuvre des gouvernements nationaux. *A fortiori* après le terrible coup de bambou financier (4.600 milliards d’euros) asséné aux finances publiques par les délires de la finance spéculative. Mais qu’importe à l’Europe : c’est bien dans la poche des Etats, et plus particulièrement de leurs citoyens, qu’elle compte aller chercher les sous pour réduire les déficits publics de façon drastique. Comment en être sûr ?

L’Europe fixe aux Etats des objectifs de convergence des politiques macroéconomiques. Certains peuvent paraître généreux (réduction des gaz à effets de serre, diminution de la pauvreté et de l’exclusion sociale). Cependant, la priorité des priorités est ailleurs. Il s’agit de renforcer le mythe de la « concurrence libre et non faussée », aussi bien à l’intérieur de l’Europe qu’à l’extérieur de celle-ci. À titre d’exemple, l’Union européenne tente depuis plusieurs années de réaliser un grand marché transatlantique avec les Etats-Unis d’Amérique<sup>111</sup>. De même, au sein de l’Union européenne, la gouvernance économique vise explicitement à renforcer les normes de compétitivité, tout autre objectif devant s’inscrire dans ce cadre. Il serait dès lors étonnant de voir l’Union européenne permettre un relèvement significatif des prélèvements (impôts, taxes) sur les grandes entreprises. La priorité sera clairement donnée aux diminutions des dépenses publiques, parmi lesquelles on compte les politiques de solidarité. En matière d’exclusion sociale par exemple, la Commission européenne propose de développer les systèmes de pension privés au détriment des systèmes publics de Sécurité sociale (la concurrence étant jugée financièrement plus performante que la redistribution, même si cette dernière est la seule à ne laisser personne au bord de la route)<sup>112</sup>.

Un double objectif est donc fixé : il s’agit de renforcer la compétitivité marchande tout en imposant l’austérité aux pouvoirs publics. Si l’on allume ces deux projecteurs simultanément, on tombe inévitablement sur les protections sociales : celles-ci coûtent de l’argent aux finances publiques tout en détériorant la compétitivité des entreprises. Il ne faut pas être grand sorcier pour comprendre que l’objectif concret de la gouvernance économique européenne est de s’attaquer aux protections sociales et à la démocratie économique. Une politique qui s’imposera d’en haut, depuis la Commission européenne, sans véritable droit de contestation des gouvernements locaux.

## **b. Des objectifs aux évaluations**

Si les Etats membres avaient jusqu’ici la responsabilité d’appliquer les normes budgétaires européennes sur leur territoire (quitte à s’en écarter par moments), cela vient de changer. Depuis 2011, aucun budget ne peut être voté par un Parlement national sans avoir suivi, au préalable, une

---

<sup>110</sup> Cette Règle d’Or est incluse dans le « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l’Union économique et monétaire », signé par 25 Etats-membres lors du Conseil européen des 1<sup>er</sup> et 2 mars 2012. La Grande-Bretagne et la République Tchèque n’ont pas accepté de participer à ce Traité. Son entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à condition qu’au moins douze pays membres le ratifient d’ici là.

<sup>111</sup> Ricardo Cherenti & Bruno Poncelet, « *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie* », éditions Bruno le Prince, Paris, 2011.

<sup>112</sup> Livre blanc de la Commission européenne : « *Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables* », document COM(2012)55 final.

procédure d'évaluation qui se répétera d'année en année : c'est le semestre européen. En gros, il s'agit pour l'Europe de fixer aux Etats des objectifs à atteindre. Pour être adoptées, les propositions budgétaires nationales doivent être conformes aux attentes des institutions européennes, lesquelles doivent donner leur accord formel avant toute adoption nationale. On rappellera tout de même que les Parlements nationaux ont une légitimité démocratique (leurs membres ont été élus par la population) que ne possède aucun membre de la Commission européenne (un pouvoir exécutif non élu). Pourtant, c'est bien cette dernière qui occupera le rôle central dans les nouvelles procédures de décision budgétaire de l'ensemble des Etats membres !

Une dérive antidémocratique d'autant plus alarmante qu'elle entremêle l'austérité budgétaire à la recherche de compétitivité. En effet, le droit de contrôle européen des politiques nationales ne s'arrête pas au seul budget. Chaque année, la Commission européenne passe également en revue, pays par pays, toute une série d'indicateurs chiffrés et des programmes de réforme. Étroitement liés au mythe de la « concurrence libre et non faussée », ces indicateurs et programmes doivent converger vers un objectif majeur : s'assurer que les gouvernements nationaux renforcent le cadre international de la compétition économique ; et qu'ils prennent ensuite les mesures adéquates pour maintenir leurs grandes entreprises à flot dans le bain mondial de la compétition marchande.

Au vu des critères retenus, la dégradation des systèmes de protection sociale ne fait guère de doute. Elle sera plus ou moins rapide selon les pays (et leur capacité de résistance), mais la Commission européenne n'aura que l'embarras du choix pour avancer dans cette direction : elle pourra tantôt brandir le manque de sérieux budgétaire, tantôt préconiser des mesures visant à rétablir la compétitivité économique, tantôt utiliser un mélange des deux arguments.

Pour prendre un exemple très clair : selon les critères européens, vingt-trois des vingt-sept pays membres sont actuellement en situation de déficit excessif ! Pour résoudre cette transgression des normes budgétaires (tout en améliorant la compétitivité des entreprises), les mesures distillées par la Commission européenne concernent toutes une diminution des droits des travailleurs : baisse du salaire minimum, des prestations sociales, des protections contre le licenciement, ouverture à la concurrence des professions spécialisées (taxis, notaires, architectes...), remise en cause de l'indexation des salaires...

À ces mesures de précarisation (déjà graves en soi) s'ajoute un objectif commun à tous les pays membres : atteindre un taux d'emploi de 75 %. Attention, le taux d'emploi n'a rien à voir avec un travail à temps plein et correctement payé<sup>113</sup>. Ici, peu importe la finalité et la qualité du travail, l'objectif est de pousser les personnes de 15 à 64 ans à accepter n'importe quel job - aussi minable, précaire, humiliant et mal payé soit-il. Pour y parvenir, il n'y a qu'une méthode : enlever les mécanismes de protection sociale des chômeurs et dégrader suffisamment les conditions de vie des pensionnés afin que, poussés à bout par la précarité, les gens soient prêts à accepter n'importe quel boulot, n'importe quel lieu de travail, n'importe quel horaire, n'importe quel salaire.

Dans des pays à hauts standards sociaux (comme la Belgique ou la France), le durcissement des conditions à l'octroi des allocations de chômage va explicitement dans ce sens. De même que leur conditionnalité dans le temps, de plus en plus répandue car politiquement dans l'air du temps.

---

<sup>113</sup> Tel que défini par l'OCDE, le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Cette notion de taux d'emploi est particulièrement perverse, car elle ne repose sur aucune définition qualitative de l'emploi ou du contrat de travail (un intérim ou un horaire à temps partiel y sont inclus). C'est pourquoi l'objectif politique d'atteindre un taux d'emploi élevé équivaut, dans les faits, à renforcer le climat de compétition entre travailleurs et, in fine, à dégrader les conditions et contrats de travail.

Quant à l'Europe, presque vingt ans après la mise en place du marché unique et de sa course au dumping social, elle offre déjà un tableau de la précarité tout bonnement hallucinant.

### c) L'Europe pauvre : une réalité quotidienne

En Espagne, le terme *mileurista* désigne « un jeune de 25 à 34 ans, diplômé, bien formé, qui maîtrise des langues étrangères, possède des diplômes de deuxième et de troisième cycle, [... qui] est dans le monde du travail depuis trois ou quatre ans [... et qui n'a qu'un] problème, c'est qu'il ne gagne pas plus de 1.000 euros, sans prime - et qu'il n'a pas intérêt à s'en plaindre »<sup>114</sup>. Comme le raconte une de ces *mileurista* travaillant quotidiennement de 10h à 21h30 : « C'est surréaliste, quand je pars de chez moi le supermarché n'est pas encore ouvert, quand je rentre il est déjà fermé. Je bosse comme une cadre supérieure pour le salaire d'un tâcheron »<sup>115</sup>.

Il y a pire : les boulots encore moins bien payés (en tickets-restaurant, par exemple) ou pas payés du tout. Durant six semaines, une jeune femme a travaillé comme stagiaire non rémunérée au Royaume-Uni. Logiquement, un stage implique un devoir de formation de la part de l'employeur. En guise de formation, cette jeune femme avait pour mission de faire fonctionner le site Internet culturel *My Village* : de 10 à 18 heures, elle éditait des articles, téléchargeait des contenus et a même fini par diriger une équipe de six stagiaires entassés dans un bureau de deux personnes ! Mais pour le propriétaire du site *My Village*, la société *TPG Web Publishing*, cela ne valait aucune rémunération, mis à part les tickets d'entrée aux lieux culturels mis en valeur sur le site. Dégoûtée, la stagiaire a démissionné et porté l'affaire en justice, qui lui a donné raison... Elle effectuait un véritable travail et devait recevoir un salaire rétroactif de 1.150 euros<sup>116</sup>. Bonne nouvelle ! Mais pour une jeune courageuse qui aura fait valoir ses droits, combien de faux stagiaires (ou de travailleurs précaires) bossant en silence sans jamais oser se plaindre ?

Selon l'Institut portugais de la statistique, en 2010, 296.000 Portugais cumulaient deux emplois ou plus. En cause : la précarité, l'endettement et, par-dessus tout, les bas salaires. Au Portugal, le salaire moyen net tourne autour de 778 euros (cela signifie que certains sont payés davantage, mais d'autres encore moins). Là encore, le profil sociologique des travailleurs précaires a évolué : jadis, il s'agissait essentiellement de personnes peu qualifiées ; aujourd'hui, comme en Espagne, de nombre jeunes Portugais, bien que diplômés, sont victimes d'un marché du travail certes compétitif... mais sans emploi à fournir<sup>117</sup>.

On pourrait poursuivre longtemps cette litanie des précarités européennes. Jeunes ou vieux, autochtones ou étrangers, avec ou sans emploi, avec ou sans qualifications : tout le monde est concerné. Et les pays jadis renommés pour leurs hauts standards sociaux ne font pas exception, comme le prouve les enquêtes de terrain, faites en Allemagne et en France<sup>118</sup>, par des journalistes expérimentant le lot des travailleurs soumis au règne de la compétitivité. Leurs expériences vécues témoignent d'une dure réalité : le retour en force du capitalisme tyrannique.

---

<sup>114</sup> Carmen Pérez-Lanzac, « 1.000 euros ? Un salaire de rêve ! », article publié dans *El País*, 13 mars 2012, et repris dans le *Courrier international*.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Shiv Malik, « *Déguiser un emploi en stage, c'est illégal* », extrait d'un article du *The Guardian* (Londres), et publié dans le *Courrier international*, n°1075, p.14.

<sup>117</sup> Joana Pereira Bastos, « *Un seul emploi, ça ne suffit plus* », extrait d'un article de l'*Expresso* (Lisbonne), et publié dans le *Courrier international*, n°1075, p. 21.

<sup>118</sup> Lire notamment Günter Wallraff, « *Parmi les perdants du meilleur des mondes* », éditions La découverte, 2010 & Florence Aubenas, « *Le quai de Ouistreham* », éditions de L'Olivier, 2010..

#### **d) Les protections sociales bientôt hors la loi ?**

Ne nous voilons pas la face : la pauvreté ne fait pas que passer, mais s'installe pour durer. Non à cause de la « crise » (qui a bon dos), non à cause de la fatalité, mais bien en raison des politiques menées depuis plusieurs décennies - et qui se renforcent encore aujourd'hui. Dans les pays où sévit la Troïka européenne, des mesures d'austérité radicale sont adoptées. Rappelons que le marché unique européen nous met en concurrence avec ces gens appauvris, méprisés, poussés à bout, prêts à tout pour retrouver un boulot. En Grèce, en Espagne, au Portugal, l'exil des pauvres et des jeunes sans avenir a commencé... Il faudrait être bien naïf pour ne pas comprendre que le dumping social en sort renforcé.

Mais ce n'est qu'un début : par le « Pacte de l'euro plus » adopté en mars 2011, la gouvernance économique européenne impose une cohésion et une coordination des politiques menées par chaque pays membre. Autrement dit, pour ce qui touche au commerce international ou aux finances publiques, les gouvernements nationaux ne sont plus autorisés à suivre un chemin qui leur est particulier (par exemple, sur base des choix démocratiques de leur population), mais ils doivent impérativement s'inscrire dans un cap politique commun, dont les grandes lignes nous sont connues : austérité et compétitivité.

Tout le monde devant appliquer des politiques (sociales, budgétaires...) plus ou moins similaires, visant de surcroît à diminuer drastiquement les déficits publics, il en ressort que les Etats mis sous la coupe de la Troïka vont servir de référence pour l'ensemble des politiques développées dans le cadre de la gouvernance économique européenne. Ainsi, dans les réformes politiques imposées à la Grèce, l'Europe a été jusqu'à exiger que les contrats de travail individuel l'emportent sur les conventions collectives ! On peut difficilement être plus clair sur l'orientation politique privilégiée et la volonté de revenir à des méthodes de gestion du travail dignes du XIX<sup>ème</sup> siècle...

Qu'il s'agisse de chômage, de pension, de conditions de travail, de normes salariales, l'Europe pousse invariablement pour des règles légales accroissant la concurrence (entre petites gens) et renforçant la compétitivité des entreprises. Certes, on pourra trouver à l'occasion des exceptions, comme cette décision de la Cour de Justice européenne (en juin 2012) de considérer qu'un congé de maladie tombant durant les vacances... peut être reporté sur une période de travail.

De telles décisions s'apparentent à un pas de côté qui ne remet nullement en cause le sens général de la marche. Ce que l'Europe souhaite ardemment, ce qu'elle cherche à parfaire, c'est le système juridique basé sur le mythe de la « concurrence libre et non faussée ». D'une certaine manière, elle tend aujourd'hui à réduire les inégalités juridiques distordant la concurrence d'un point de vue social, mais en prenant pour modèle les standards sociaux les plus bas (ou ceux que l'Europe a fixé comme minima). Dès lors, le prix à payer n'est guère mystérieux : austérité et recul des droits sociaux sont l'avenir commun réservé aux peuples européens.

#### **e) La gouvernance par le haut : une impasse anti démocratique**

Nous avons parlé plus haut des objectifs de la gouvernance économique européenne, ainsi que de son droit de regard sur les politiques menées par les gouvernements nationaux. Un mot reste à dire sur ses moyens de pression.

Pour les Etats jugés mauvais élèves dans la gestion de leur budget, des sanctions financières graduelles sont prévues. En guise d'avertissement, des sommes d'argent seront temporairement confisquées aux gouvernements fautifs, et ne leur seront rendues que s'ils obtempèrent aux

injonctions européennes. A défaut de se soumettre, les pays récalcitrants seront punis d'amendes sonnantes et trébuchantes, qui ne feront bien entendu qu'aggraver l'endettement.... Ils auront alors le choix entre obtempérer aux injonctions européennes, se tourner vers les marchés financiers ou vers le *Mécanisme Européen de Stabilité* (l'« aide » conditionnelle). Bref, ils seront pris à la gorge de tous côtés.

Cerise sur le gâteau : si un gouvernement s'estime lésé par le laxisme budgétaire d'un autre pays membre, il pourra le traîner devant la Cour de Justice européenne, qui décidera ou non d'appliquer des sanctions financières. Une procédure identique serait à l'étude (mais pas encore votée) pour sanctionner un Etat dont les politiques macroéconomiques seraient considérées comme source d'instabilité par d'autres Etats-membres.

En fin de compte, moins un Etat sera riche, plus il sera dans l'obligation de suivre les politiques prônées par les instances européennes ; plus un Etat voudra développer des systèmes de solidarité et de sécurité sociale, plus il sera rappelé à l'ordre pour avoir mis en danger la stabilité et la compétitivité des entreprises européennes. Lesquelles sont des « champions » à soutenir face à leurs rivaux américains et asiatiques. Et comme la gouvernance économique promeut une cohérence globale dans les politiques suivies par chaque nation, et que tout se déroule dans un marché unique organisant le dumping social et fiscal, au final, tout le monde devra prendre le train de la grande régression sociale !

Ajoutons alors l'ultime verrou à ce mécanisme inique : la règle de la majorité inversée. Quand un Etat présente un budget jugé trop déséquilibré, c'est au Conseil européen (où siègent les ministres nationaux) que revient le choix d'appliquer, ou non, les sanctions financières décidées par la Commission européenne (où ne siègent que des gens non élus). Cependant, pour rendre difficile la contestation des décisions européennes, il faut qu'une majorité de 60% des Etats s'oppose à la Commission pour que l'avis des technocrates non élus ne l'emporte pas<sup>119</sup>.

Des technocrates non élus dont le pouvoir va croissant :

- le *Mécanisme européen de stabilité* confie les rennes politiques des pays « aidés » à la Troïka (Commission européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International) ;
- la Banque Centrale Européenne est dite « indépendante », mais son grand patron est un ancien dirigeant de Goldman Sachs. Nul n'y voit un conflit d'intérêt avec le fait que cette institution est chargée, à terme, de chapeauter l'ensemble des nouvelles réglementations financières ;
- de novembre 2011 à décembre 2012, le Premier ministre italien (Silvio Berlusconi) a démissionné de ses fonctions pour affaires de mœurs. Durant tout ce temps, le gouvernement qui a dirigé l'Italie n'était pas élu par les urnes, mais mis en place en dehors de tout cadre démocratique. Pourtant, à l'instar de la Troïka, il a mené d'importantes réformes nationales (conditions de travail, régime des pensions, austérité...). Et son Premier ministre était, lui aussi, un ancien consultant de Goldman Sachs ;
- enfin, les sommets de la zone euro laissent place de droit au président (non élu par les urnes) de la Commission européenne, accordent un rôle certain au président de la Banque Centrale Européenne... mais n'invitent que du bout des lèvres le président du Parlement européen<sup>120</sup> !

---

<sup>119</sup> Concrètement, la Commission l'emporte si elle obtient le soutien de deux grands pays (Allemagne et France) ou de l'Allemagne et de trois pays du Nord (Pays-Bas, Autriche, Finlande, par exemple). Cfr. Les économistes atterrés, *op. cit.*, p.52-53.

<sup>120</sup> *Ibid.*,

Alors que les élections politiques ont lieu à intervalles réguliers, espacées de plusieurs années dans le temps, ce sont désormais ces experts et technocrates (parfois fort proches des milieux financiers qui ont joué un rôle influent dans la crise des “prêts qui puent”) qui exercent un rôle décisif dans les politiques menées à l’échelle européenne.

## Conclusions

Dans l’introduction, nous nous interrogeons sur la légitimité d’offrir à l’Europe un Prix Nobel de la Paix alors qu’elle mettait en place une logique austéritaire, combinant l’austérité radicale avec l’autoritarisme d’instances politiques non élues.

À travers la longue histoire des valse financières - décidées par le monde politique - visant à mettre en concurrence les services financiers, nous avons réalisés que le *Cap des Bonnes Affaires* n’était jamais en vue. Loin de mener à un monde harmonieux, l’autorégulation des marchés déboucha souvent, par le passé, sur d’évidents problèmes démocratiques et de nombreuses infractions légales, où le conflit d’intérêts prenait trop souvent le dessus sur des considérations de justice sociale (voire de justice tout court).

Par son ampleur exceptionnelle, mais aussi parce que ce sont des aides publiques massives qui ont permis de maintenir nombre d’entreprises privées à flot, la crise des “prêts qui puent” avait tous les ingrédients nécessaires pour que les instances politiques acceptent, de façon lucide, d’examiner les coûts globaux et les conséquences réelles des politiques de « libre-échange ».

Mais rien n’y fit. Alors que les régulations bancaires restent très timides, le discours actuellement dominant pointe essentiellement du doigt les Etats et les gouvernements, auxquels on fait porter en grande partie le chapeau de la crise. Or, la plus grande responsabilité des Etats dans cette crise - qui est d’avoir laissé trop de libertés et d’initiatives aux firmes privées – n’est nullement remise en cause aujourd’hui. Que du contraire.

L’enjeu, manifestement, est de transférer de nouveaux pouvoirs politiques à des instances non élues, traversées par ailleurs par de manifestes conflits d’intérêt (il en est ainsi pour l’actuel président de la Banque Centrale européenne, ancien haut dirigeant de Goldman Sachs). L’enjeu est également de mettre à mort la démocratie économique, qui a pourtant largement contribué à l’amélioration des niveaux de vie européens, ainsi qu’au maintien d’une certaine paix sociale.

Qu’il s’agisse « d’aider » les Etats-membres en difficulté budgétaire ou de gouvernance économique, le gagnant du Prix Nobel de la Paix 2012 semble avoir déclaré une guerre sans nom, mais bien réelle, à ses populations. Cette guerre est sociale, fiscale, politique et antidémocratique. Elle vise à abolir des choix et débats politiques essentiel pour les transformer en batailles d’experts, en arguties techniques, d’où le point de vue du commun des mortels et des organisations contestataires est banni. Par exemple, la Règle d’or européenne est un diktat devant s’imposer à tout gouvernement élu, avec la quasi-force d’une Constitution.

A ce titre, il est plus qu’évident que l’Union européenne ne mérite pas son Prix Nobel de la Paix, mais qu’elle mérite bien davantage de critiques et de contestations. Celles-ci ont été très nombreuses dans les pays frappés par les décisions autoritaires de la Troïka. Celles-ci risquent de se multiplier un peu partout si l’Europe ne se départit pas de la Stratégie du choc dont elle semble avoir fait son leitmotiv quotidien.

Il appartient à chacun de se positionner sur cette question. Quant à cet écrit, il avait une modeste ambition : replacer les évènements dans un contexte historique, permettre à chacun de se faire une opinion sur base d'arguments (avec lesquels on sera ou non d'accord), et relancer un débat politique sur le chemin que l'Union européenne doit prendre pour l'avenir. Un débat plus que nécessaire, alors que l'Europe s'enfonce chaque jour davantage dans les logiques de « libre-échange » qui l'ont mené dans l'impasse où elle accule, appauvrit et désespère nombre de ses citoyens aujourd'hui...

